

# L'Estuaire

Revue d'histoire des pays de l'estuaire du Saint-Laurent

Numéro 78, juin 2019 - 17\$



**Robert Michaud, collégien de L'Isle-Verte  
Une vie à travers ses journaux intimes**

**La guerre des moulins de Saint-Simon (1836-1870)**

**Annotations marginales et lieux d'appel des migrants de Gaspé et Douglastown  
(Comté de Gaspé) 1908 - 1977 (partie I)**

**Les pêches à fascines dans la région de Rimouski**





## L'Estuaire

Revue d'histoire des pays  
de l'estuaire du Saint-Laurent  
(auparavant *Revue d'histoire  
du Bas-Saint-Laurent*)

Publiée une fois l'an par  
les Éditions de L'Estuaire

Comité de rédaction :  
Maxime GOHIER, directeur  
Jacinthe ARCHAMBAULT  
Nicolas BEAUDRY  
Karine HÉBERT  
Julien GOYETTE  
Claude LA CHARITÉ  
Guillaume MARSAN  
Manon SAVARD  
Jean-René THUOT

Graphiste : Geneviève THIBAULT  
Révision linguistique :  
Julie GAUDREAU – À la lettre  
Impression : Tendence EIM (Rimouski)

Politique rédactionnelle :  
Les personnes intéressées à publier  
des articles, notes de recherche ou  
comptes rendus peuvent nous les faire  
parvenir en format numérique (logiciel  
Word). Nous vous référons à notre site  
web [<http://lestuaire.uqar.ca/>] pour  
plus de détails sur les normes de  
présentation.

Il n'est pas nécessaire d'être un spécialiste  
pour publier dans la revue *L'Estuaire*. Le  
comité de rédaction peut, dans certains  
cas, assurer un soutien aux auteurs.  
Les textes sont lus par le comité et  
recommandés, selon le cas, pour publi-  
cation. Les auteurs demeurent respon-  
sables du contenu de leurs articles.  
Une invitation cordiale est faite aux  
personnes intéressées.

Dépôts légaux :  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISSN-1484-6969  
© Tous droits réservés, *L'Estuaire*, 2019

Photographie de la page couverture :  
« Robert et Marcel », vers 1940  
UQAR, Archives régionales,  
Collection de la Maison Louis-Bertrand

## Sommaire

*L'Estuaire* – Numéro 78, juin 2019

	Page
<b>Éditorial</b> .....	2
<i>Maxime GOHIER</i>	
<b>Robert Michaud, collégien de L'Isle-Verte</b>	
<b>Une vie à travers ses journaux intimes</b> .....	5
<i>Karine HÉBERT</i>	
<b>La guerre des moulins de Saint-Simon (1836-1870)</b> .....	19
<i>Jean-Pierre PROULX et Lucie PLANTE</i>	
<b>Annotations marginales et lieux d'appel des migrants</b> .....	37
<b>de Gaspé et Douglstown (Comté de Gaspé) 1908-1977 (partie I)</b>	
<i>Mario MIMEAULT</i>	
<b>Les pêches à fascines dans la région de Rimouski</b> .....	51
<i>Alain ROSS</i>	
CHRONIQUE	
<b>Des livres à lire</b> .....	70
<i>Jean-François RIOUX</i>	

### Acheter la revue *L'Estuaire* en prévente pour 2019 (n° 79)

Individu	19 \$
Individu (soutien)	25 \$
Institution	25 \$
Institution (soutien)	35 \$

Votre chèque doit être fait au nom des

**Éditions de L'Estuaire :**

*L'Estuaire*

a/s de Maxime Gohier

Département des lettres et humanités

300, allée des Ursulines, Rimouski (Québec) G5L 3A1

C'est avec un grand plaisir – et avec toutes nos excuses pour ces quelques mois de retard – que nous vous offrons aujourd'hui le volume 78 de la revue *L'Estuaire*. En tant que directeur du Comité de rédaction, je tiens à remercier nos lecteurs pour leur patience et tout particulièrement ceux qui nous soutiennent en achetant leur revue en prévente. Je tiens aussi à rassurer le lectorat : le numéro 79 est déjà sur les planches.

Son lancement demeure prévu, comme nous le faisons depuis quelques années, à l'occasion du prochain Salon du livre de Rimouski, en novembre 2019.

## Éditorial 2018

La dernière année a été marquée par plusieurs changements pour *L'Estuaire*. Tout d'abord, le Comité de rédaction s'est enrichi de deux nouveaux

membres. Nous pouvons maintenant compter sur l'expertise de M. Guillaume Marsan, archiviste-coordonnateur du centre régional de Bibliothèque et Archives nationales du Québec à Rimouski, ainsi que sur celle de Mme Jacinthe Archambault, conseillère en développement culturel pour la région Gaspésie–Îles-de-La-Madeleine au ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Par ailleurs, *L'Estuaire* jouit maintenant d'un nouveau partenaire, grâce à la création d'Archipel, le Groupe de recherche en patrimoine de l'Université du Québec à Rimouski. Archipel apporte un important soutien financier à la publication de *L'Estuaire*, ce qui aidera à assurer la pérennité de la revue.

La présente livraison compte quatre articles particulièrement intéressants. Le premier, écrit par Karine Hébert, fait l'analyse du journal intime de l'abbé Robert Michaud, ancien étudiant du collège Saint-Charles-Borromée à

Sherbrooke dans les années 1930 et qui a cédé en 2004 à l'UQAR la maison patrimoniale dont il avait hérité de sa famille : la maison Louis-Bertrand de L'Isle-Verte. Inédit, ce document a été trouvé presque par hasard dans la maison, à l'occasion d'une visite pédagogique organisée par les professeurs et les étudiants en histoire de l'UQAR. Même pour les historiens habitués à fouiller des fonds d'archives, il est assez rare de découvrir des documents inconnus. Maintenant conservé aux archives régionales de l'Université, dans la Collection de la Maison Louis-Bertrand, le document ouvre une fenêtre sur la vie d'un jeune collégien pensionnaire pendant l'entre-deux-guerres.

Coécrit par Jean-Pierre Proulx et Lucie Plante, le second article trace l'histoire de deux moulins construits au 19<sup>e</sup> siècle dans la région de Saint-Fabien. Les auteurs font revivre la « guerre » que les seigneuresses Drapeau (propriétaires du fief de Saint-Fabien) ont dû livrer à un de leurs censitaires qui, en construisant un moulin sur sa terre, a ouvertement contesté leur droit de banalité. Cet article participe d'un mouvement plus large d'étude du patrimoine meunier de Saint-Fabien. À l'été 2018, en effet, des fouilles archéologiques ont été menées sur le site du moulin Porc-Pic (dont traite l'article) dans le cadre de l'École de fouilles archéologiques de l'UQAR.

L'article de Mario Mimeault porte quant à lui sur les annotations marginales que l'on retrouve dans les actes de baptême, mariage et sépulture. Outil peu exploité par les historiens, qui consultent rarement les registres tenus par les paroisses (préférant les copies conservées par l'État civil), ces annotations offrent pourtant des informations riches sur la vie d'individus qui, dans d'autres types de sources, passent généralement inaperçus. Ici, ces notes permettent notamment de mieux comprendre une dynamique sociale autrement difficile à saisir : les processus migratoires à l'intérieur même d'une région, en l'occurrence la péninsule gaspésienne.

Enfin, le quatrième article, signé par Alain Ross, traite de l'histoire des pêches à fascines qui ont été tendues dans la région rimouskoise entre le 18<sup>e</sup> et le 20<sup>e</sup> siècles. Cette méthode de pêche traditionnelle, popularisée notamment par le célèbre film *Pour la suite du monde* (ONF, 1964) de Pierre Perrault, Michel Brault et Marcel Carrière, est essentiellement connue pour son usage dans la pêche à l'anguille sur le fleuve Saint-Laurent. On peut d'ailleurs encore admirer les savoir-faire liés à cette pratique grâce aux quelques pêcheurs qui en perpétuent la tradition dans les régions de Charlevoix et du Kamouraska. Cependant, les fascines que l'on tendait à Rimouski jusque dans les années 1970 avaient un caractère quelque peu différent de celles que l'on peut observer aujourd'hui dans ces régions, singularité que l'article permet bien de saisir.

En terminant, rappelons que si *L'Estuaire* est une revue qui se fait un point d'honneur de soumettre les textes qu'elle publie à un processus d'évaluation par les pairs, elle n'accepte pas seulement des articles produits par des chercheurs universitaires, mais accueille aussi ceux d'auteurs non spécialistes. Toute personne intéressée à publier un texte lié à l'histoire de la région de l'estuaire du Saint-Laurent est donc invitée à consulter les normes d'édition sur le site web des Éditions de L'Estuaire (<https://lestuaire.uqar.ca>) et à faire parvenir son manuscrit à l'adresse suivante : [lestuaire@uqar.ca](mailto:lestuaire@uqar.ca).

Bonne lecture à tous et merci de poursuivre avec nous l'aventure de la revue *L'Estuaire*!

**Maxime Gohier**, directeur



# Robert Michaud, collégien de L'Isle-Verte

## Une vie à travers ses journaux intimes<sup>1</sup>

*Karine Hébert<sup>2</sup>*

Dans un petit placard dérobé derrière la porte d'une chambrette située dans les combles de la maison Louis-Bertrand, à L'Isle-Verte, avaient un jour été rangés cinq petits carnets jaunes aux couleurs du collège Saint-Charles-Borromée de Sherbrooke. Remplis d'une écriture parfois appliquée, souvent impétueuse, ces cahiers, probablement oubliés depuis des décennies, renferment les comptes rendus quotidiens d'un jeune collégien. Écrits entre janvier 1935 et juin 1938, ces journaux intimes couvrent les dernières années de collège de leur auteur, Robert Michaud. Prêtre, professeur de théologie à l'Université du Québec à Rimouski de 1970 à 1982<sup>3</sup> et dernier propriétaire, avec son frère Pierre, de la maison patrimoniale de ses ancêtres<sup>4</sup>, Robert Michaud est l'auteur de nombreux ouvrages sur la paroisse de son enfance et sur des questions de théologie<sup>5</sup>. Né en 1916, décédé en 2011, il a traversé le vingtième siècle en gardant précieusement souvenir du passé.

Robert Michaud a poursuivi ses études commerciales et classiques à Sherbrooke<sup>6</sup>, éloigné de sa famille immédiate durant près de dix mois par année. Demi-pensionnaire, il a toutefois pu, au cours de toutes ces années, bénéficier de la présence et du soutien de sa famille élargie. En effet, s'il dormait au collège, il prenait tous ses repas et ses congés chez un oncle et une tante qui étaient voisins de l'institution et il pouvait compter sur la présence d'autres membres de sa famille dans la ville. Les carnets qu'il a rédigés durant les trois dernières années de son parcours nous transportent dans la vie d'un collégien confronté à la vie en groupe et à la discipline. Ils donnent à voir, au jour le jour, l'affirmation parfois chancelante d'une personnalité, ainsi que les difficultés d'arrêter son choix pour l'avenir. Ils sont aussi, et surtout, une fenêtre sur les petites choses du quotidien

qui donnent du relief à une existence : le temps qu'il fait, les trajets en train, les sorties au « théâtre » ou à la cabane à sucre, les examens parfois trop difficiles, etc.

Entendons-nous d'emblée : le journal de Robert Michaud ne se démarque ni par ses envolées lyriques ni par ses profondes réflexions sur l'existence de Dieu. La lecture des quelque cinq cents pages des carnets ne laisse pas deviner le futur homme de foi et de lettres que leur auteur deviendra. Néanmoins, certaines thématiques récurrentes font écho à sa vie future : les liens essentiels avec L'Isle-Verte, qu'il entretient dans la correspondance familiale et lors des séjours estivaux; la vie dans un collège, rythmée par le calendrier religieux; ou le difficile choix du sacerdoce, qu'il fait lors de sa dernière année.

### **Un journal de collégien**

Genre associé à la littérature personnelle, comme l'explique Pierre Hébert<sup>7</sup>, au même titre que la correspondance ou les mémoires, le journal intime est un écrit du quotidien. Réflexif ou descriptif, il contribue, particulièrement chez les jeunes diaristes, à la construction identitaire de leur auteur. Bien que la jeunesse n'ait pas été au cœur des analyses littéraires sur les journaux intimes, force est de constater que de célèbres journaux ont été amorcés durant l'adolescence ou les jeunes années du diariste. Ainsi en est-il, au Québec, des journaux d'Henriette Dessaulles, d'Hector de Saint-Denys Garneau, de Lionel Groulx et du frère Marie-Victorin<sup>8</sup>. Souvent, ces carnets ont été publiés parce que leur auteur a ultérieurement acquis une certaine notoriété : le récit quotidien de leur jeunesse devenait ainsi une plongée dans la genèse de leur œuvre et, au delà des qualités littéraires intrinsèques du document, s'accompagnait



Figure 1. « Robert et Marcel », vers 1940

UQAR, Archives régionales, Collection Maison Louis-Bertrand.

d'une immersion dans une époque telle que vécue par un témoin privilégié.

Le journal de Robert Michaud n'a pas l'ambition de ces œuvres au long cours qui ont fait l'objet d'une édition critique ou commentée. La toute première entrée, rédigée le 8 janvier 1935, donne le ton : « C'est aujourd'hui que j'ai décidé de commencer à écrire mon journal. Comme je ne veux pas perdre de temps à faire cet ouvrage, je ne ferai pas de longueurs. Je commence immédiatement. » On comprend d'ores et déjà que les carnets ne se distinguent pas par leur démarche réflexive et qu'ils font peut-être office de figure imposée<sup>9</sup>.

Certains journaux, comme celui de Saint-Denis Garneau, sont reconnus pour leur visée introspective. Le journal agit alors comme médiateur entre ce qui est externe à l'auteur – les événements du quotidien, les lectures, les pièces vues, etc. – et les « réactions intérieures engendrées<sup>10</sup> ». Les carnets de Robert Michaud sont d'une eau moins profonde. Lorsque Robert assiste à une représentation de *Maria Chapdelaine* au Cinéma de Paris, à Sherbrooke, en janvier 1935, son commentaire est bref : « C'est très beau, les scènes sont magnifiques. » (30 janvier 1935.)

Quelques fois, des visiteurs de renom impressionnent le jeune diariste, comme Raoul Blanchard, le célèbre géographe, qui vient donner une conférence à la Société d'histoire des Cantons de l'Est en septembre 1936 et dont la présentation suscite l'un des commentaires les plus élogieux et les plus étoffés des carnets : « Très très intéressant. C'est impossible de ne pas comprendre tellement c'est clair. » (21 septembre 1936.) Lionel Groulx s'attire aussi des compliments en mars de l'année suivante : « Ce soir, magnifique conférence de M. l'abbé L. Groulx sur le peuple canadien-français. Bon orateur. » (23 mars 1937.)

Lieu privilégié pour décrire le quotidien et parfois espace de confiance, les journaux de Robert Michaud rendent surtout compte de sa routine, ressentie de façon de plus en plus négative alors que les années passent. À son retour de L'Isle-Verte après les Fêtes de 1936, Robert Michaud pose le constat suivant : « C'est effrayant comme ça ne me dit pas de me "remettre" à l'étude. Je ne trouve rien d'amusant. Je me demande comment je faisais mes premières années de collège alors que c'était encore plus plate. » (12 janvier 1936.)

Bien entendu, ce journal n'a pas été écrit dans la perspective d'être lu en 2018 par une historienne s'attendant à y trouver les épanchements d'un jeune homme tourmenté. Il n'en demeure pas moins que ces commentaires laconiques laissent perplexes. L'analyse littéraire présente souvent le journal personnel comme un lieu de construction du moi. Tout porte à croire que, dans le présent cas, le journal de Robert Michaud se situe à cheval entre deux époques, celle d'un journal-chronique répandu à partir du 18<sup>e</sup> siècle, qui sert de lieu de consignation du quotidien, et celle du journal-confession qui s'impose au 20<sup>e</sup> siècle et qui se caractérise par l'introspection<sup>11</sup>. Bien sûr, dans un environnement contrôlé comme le collège classique, la crainte de voir son journal confisqué est peut-être la cause d'une certaine autocensure<sup>12</sup>. Toutefois, rien ne laisse penser que Robert ait intériorisé cette crainte, pas plus qu'il n'ait eu comme objectif de partager son journal avec ses confrères, comme d'autres l'ont fait<sup>13</sup>.

Une fois les limites réflexives des journaux de Robert Michaud constatées, il est néanmoins possible de l'étudier pour ce qu'il est : un lieu de consignation au jour le jour et, parfois, d'épanchement. Ainsi, exception faite des multiples entrées concernant la température – il serait en effet possible de faire une étude du climat sherbrookoïse et isle-vertois de ces années à partir de ces pages! –, ces carnets rendent compte avec couleur et naïveté de la vie de collégien.

### La vie au collège

Le collège classique a déjà donné lieu à quelques études remarquables. Parmi les plus récentes, celle réalisée par Louise Bienvenue, Ollivier Hubert et Christine Hudon couvre de multiples aspects de cette vie institutionnelle, que ce soit les programmes éducatifs, le profil des étudiants, le rôle des enseignants et des surveillants ou encore les relations qui pouvaient s'établir entre confrères dans un monde masculin<sup>14</sup>. Le collège Saint-Charles-Borromée, fréquenté par Robert Michaud, est d'ailleurs l'une des institutions étudiées par les trois auteurs. Ses carnets n'ouvrent donc pas sur une réalité complètement inconnue, mais ils permettent de lui donner vie au quotidien, de l'incarner.

Telle que perçue dans ces cinq cahiers, la vie de collège se caractérise par une routine monotone où s'alternent les cours, les périodes de lecture, les

offices religieux, les récréations et la vie de dortoir surveillée. La semaine est rythmée par deux journées libres, le jeudi et le dimanche. Bien que les périodes à la salle d'étude puissent occuper une partie importante de ces moments, les activités organisées ou libres sont vécues comme de petites éclaircies dans la semaine et font l'objet de descriptions plus détaillées. Tous les événements qui rompent la monotonie sont soulignés : tempêtes, partie de sucres, débats oratoires, concerts et causeries, visites à la ferme ou au chalet, décès de confrères, rendez-vous chez le dentiste ou chez le barbier, etc.

L'un des thèmes récurrents de ces carnets demeure, sans surprise, le sport. Comme spectateur ou comme athlète, Robert Michaud fait preuve d'enthousiasme lorsqu'il est question d'exploits sportifs. Les résultats des parties de hockey du collège, auxquelles il assiste sans jouer, sont transcrits et parfois commentés. Randonnées en raquette ou en ski, après-midi de patin ou de glissade sont fréquents en hiver<sup>15</sup>. La natation lui plaît particulièrement, soit au bain le dimanche soir ou au lac dès que la température de l'eau le permet.

La gymnastique occupe également plusieurs heures durant les mois plus cléments. Le collégien sera ainsi mis à contribution pour la démonstration de gymnastique, aux barres parallèles, qui a lieu au manège militaire en mai de chaque année (entre autres les 2, 17 et 21 mai 1936; puis le 24 mai 1937.) :

Ensuite, le numéro des barres parallèles est très bon. Je n'ai pas de misère à faire mes jeux. Ça demande plus de force que de souplesse, mais ça va bien. Je réussis mon *hand-stand*. Un mouvement que j'ai manqué, c'est le dernier. Il consistait à nous tenir aux quatre coins des barres parallèles les pattes en l'air. C'est bien facile, mais, je n'ai pas pu le réussir ce soir-là. (27 mai 1936.)

La vie scolaire est aussi abondamment commentée par le diariste. Si les cours ne le réjouissent pas particulièrement, à tout le moins est-il impressionné par une tonitruante explosion en classe de chimie qui cause des blessures au professeur (3 février 1937). L'anxiété liée à la lecture des résultats scolaires mensuels est parfois palpable, particulièrement lorsqu'il craint d'avoir « bloqué » (échoué) ses examens et ainsi de décevoir sa mère (26 et 29 mai 1937; 30 octobre 1937). C'est le cas surtout en sciences et en mathématiques, matières qui lui donnent du fil à retordre au cours de ses deux années de philosophie.

Les collègues classiques sont des institutions religieuses dirigées par des prêtres, des religieux ou des religieuses. La vie s'y déroule au rythme des offices religieux, des fêtes religieuses et des retraites. Tous ces événements sont notés dans les carnets de Robert Michaud, parfois de façon télégraphique et sans épanchements (9 janvier 1936). De la part d'un futur prêtre, il est tout de même étonnant de lire dans ces carnets si peu de réflexions religieuses. Même l'ordination de son cousin Henri ou le départ de Roland, un autre cousin, pour l'Afrique comme missionnaire, ne sont évoqués que pour souligner leur impact sur le déroulement normal de son quotidien. Ainsi, il hésitera durant des semaines avant de décider de prolonger son séjour annuel au collège afin d'assister à l'ordination d'Henri et il rendra brièvement compte de la peine provoquée par le départ de Roland en septembre 1936 : « Personne de la famille n'est là pour le départ. Il paraît que c'est trop triste. » (11 septembre 1936.)

Les activités parascolaires occupent également les semaines de Robert Michaud de façon croissante à mesure que les années passent. Avec sa collaboration au journal étudiant du collège, *Le Copain* (20 décembre 1935), à la Jeunesse étudiante catholique (18 et 25 janvier; 6, 15 et 19 février 1936) et au Barreau étudiant, Robert Michaud espère dépasser sa timidité, surtout par l'expérience de la plaidoirie : « J'aime cela parce que ça dégêne. Ça habitue. » (8 octobre 1936.) Cette participation accrue avait pris un tournant imprévu lorsqu'il avait été élu comme conseiller de classe à la fin de l'année scolaire 1935-1936 : « Inutile de dire que cette élection m'a surpris. Je ne m'attendais pas à être élu du tout. Je suis bien content. J'ai failli être trésorier. On avait à voter entre [un collègue] et moi. C'est [lui] qui l'a emporté. J'aime autant. » (2 mai 1936.) À l'hiver 1937, il est élu à l'académie du collège, ce qui implique de prononcer un véritable discours dans une joute oratoire. Pendant tout le mois qui précède la tenue du débat, il est fébrile et travaille intensément durant tous ses temps libres à la préparation de son allocution. Le grand soir fait l'objet d'une longue entrée :

Ça [*sic*] été pour moi une bonne pratique. C'était, à vrai dire, mon premier discours en public. Franchement, j'ai aimé cela. Je voyais que l'auditoire semblait du moins intéressé. C'est plus intéressant. Si j'ai perdu, ce n'est pas de ma faute. J'avais tellement travaillé ce débat-là (18 mars 1936.)

### Camaraderie et transgression

Au delà des cours et des activités parascolaires, le collège demeure un lieu de vie partagé par plusieurs pensionnaires ou demi-pensionnaires, comme Robert Michaud. Durant dix mois, entrecoupés d'une dizaine de jours de vacances à Noël, tous vivent ensemble et partagent un dortoir. Cette socialisation a fait l'objet d'une analyse de Christine Hudon et de Louise Bienvenue, qui s'intéressaient aux pratiques masculines de transgression des règles souvent associées à l'affirmation de la virilité chez les jeunes hommes. Lectures mises à l'index, cigarette ou pipe, alcool, visites interdites aux filles sont autant de « petites désobéissances au code disciplinaire qui forment le quotidien de toutes les maisons d'enseignement » et qui s'inscrivent dans un « travail d'acquisition et de consolidation de l'identité sexuée<sup>16</sup> ». Si les amitiés et le groupe d'appartenance sont des paramètres importants de cette socialisation, ils ne sont pas approfondis dans les carnets de Robert, malgré les mentions fréquentes d'amis et de collègues d'étude.

Le principal groupe d'appartenance demeure la cohorte. On apprend ainsi que de 34 élèves qu'ils étaient en 1935-1936, seuls 24 se sont présentés à la rentrée suivante : « Il y en a qui ont bloqué le bac, d'autres sont entrés dans des communautés [...]. Quelques-uns ont changé de collège. » (6 septembre 1936.) Parmi ceux qui restent, difficile de dégager les grands amis des copains, si ce n'est lors du départ de l'un à qui le statut de demi-pensionnaire est refusé et qui décide de quitter pour le Collège de Montréal : « [Il] était un de ceux avec qui je me tenais tout le temps. » (14 septembre 1936.)

Si une cohorte restreinte à 24 élèves favorise la camaraderie, elle peut aussi être propice à l'émergence de conflits :

La fête de Montjoie a toujours été attendue des Juniors. Mais il vient d'être décidé que nous irions [*sic*] pas. [Certains] ont commencé à dire qu'ils n'y allaient pas. D'autres les ont suivis. Nous avons voté et il a été décidé que nous resterons vendredi. Je n'ai jamais vu une classe pour s'accorder aussi peu que la nôtre. Toujours des clans. J'attendais ce voyage avec impatience. Je suis en m... » (7 juin 1937<sup>17</sup>.)

De façon générale, les incartades relatées par le diariste sont rares et portent assez peu à conséquence. Il y joue d'ailleurs rarement le premier rôle.



On apprend ainsi qu'un coq est introduit dans le dortoir afin d'empêcher tout le monde de dormir (7 mars 1936), qu'une canne de sirop d'érable est dérobée au producteur lors d'une partie de sucre – les élèves considérant ne pas en avoir eu pour leur argent lors du repas... (25 mars 1936.) La dernière année de collège de Robert est toutefois marquée par des transgressions plus fréquentes et ses notes de comportement prennent une sérieuse courbe vers le bas. À l'automne, il s'improvise organisateur de combat de lutte :

[J]'ai organisé un gros combat de lutte pour ce matin entre [d]eux colosses de notre classe. Pour cela nous devons aller à la salle de l'orphéon. Comme c'est difficile d'avoir la salle sous le prétexte d'y tenir une assemblée, nous sommes décidés à y aller sans permission. (4 novembre 1937.)

Mais ce qui occupe le plus le jeune Robert Michaud et qui fait l'objet de très nombreuses entrées dans ses carnets, ce sont les occasions dérobées à l'autorité pour fumer. Lorsqu'ils vont à la ferme du collège durant leurs journées de congé, ils en profitent pour s'accorder ce plaisir (30 avril 1936; 13 septembre 1936.) Durant sa dernière année, cette habitude prend toutefois de plus en plus de place. Dès le début de l'année, on peut lire : « Je vais demander le fumage au directeur après déjeuner. Je l'obtiens. Les élèves sont contents. » (12 septembre 1937.) Confronté à des problèmes financiers familiaux, le collégien doit toutefois limiter sa consommation et emprunter de l'argent à son cousin (7 et 15 novembre 1937).

### Un collégien en exil

Le journal agit également comme un pont entre le diariste et sa famille. Il mentionne et résume une bonne partie des lettres reçues et envoyées. Pourquoi prendre la peine de rendre compte du propos de lettres qu'il a lues si ce n'est pour en garder trace? Le rôle de consignation du journal personnel trouve ici un exemple éloquent.

Sa mère, sa principale correspondante au cours des huit années qu'il a passées au collège, se fait un devoir de lui écrire de façon hebdomadaire. Ces lettres sont attendues : « Je reçois la lettre de maman à midi. » (29 mai 1936.) Et lorsqu'elles n'y sont pas, il s'inquiète presque : « Pas de lettre de maman encore. C'est la première semaine depuis 7 ans que la lettre de maman n'arrive pas le mardi ou le mercredi.

Je l'attends. » (12 novembre 1936.) Ses frères, Jacques et Bertrand, qui poursuivent leurs études au Séminaire de Rimouski, lui écrivent à l'occasion (5 avril 1935, entre autres); sa tante Loulou donne des nouvelles et envoie des cadeaux d'anniversaire (24 mars 1936); sa sœur Thérèse le tient au courant de ses nouvelles fonctions. L'ouverture de la pêche (16 avril 1936), les tempêtes de neige, les accidents, les petits riens du quotidien parsèment les lettres qu'il reçoit. Parfois, peu de choses émanent de ces échanges, mais le fait que les lettres soient si régulièrement commentées prouve l'importance que Robert Michaud leur accorde. Elles permettent de patienter, alors que le prochain séjour à L'Isle-Verte semble bien loin : « Il pleut. Je reçois une lettre de maman. Tout va bien à la maison. » (14 mai 1935.) Les lettres qui suivent ses retours au collège, que ce soit après les vacances de Noël ou d'été, sont souvent source de nostalgie : « Je pense souvent au canot, à la chasse. Je me demande ce qu'ils font à la maison. J'ai reçu ce matin la première lettre de l'année. Elle venait de maman. Il y avait dedans un petit mot de Jacques et Bertrand. » (7 septembre 1935.)

### Le voyage et la distance

De ces échanges épistolaires, on constate que la famille Bertrand-Michaud voyage beaucoup au Québec et aux États-Unis, et que le réseau familial s'étend dans plusieurs villes : Rimouski, L'Isle-Verte, Québec, Sherbrooke, Montréal, Ottawa. Cette mobilité s'inscrit dans une réalité de mieux en mieux connue des familles et des travailleurs du Québec. Les mouvements migratoires entre le Québec et les États-Unis, l'accessibilité accrue aux moyens de transport, particulièrement le train et l'automobile, la hausse de la scolarité, les impératifs liés à la recherche d'emploi, ou encore le tourisme, nombreuses sont les raisons qui incitaient les gens à se déplacer<sup>18</sup>.

Des membres de la famille Bertrand habitent Sherbrooke, deux de ses oncles et tantes notamment. Un de ses oncles est médecin à l'Hôpital Saint-Vincent-de-Paul, et l'autre, chez qui le collégien prend ses repas et ses congés hebdomadaires, occupe un poste de cadre pour la ville. Leur situation financière leur permet de voyager à New York (23 mars 1935) et en Floride pour le premier (9 février 1937). Celui-ci se rend également en Gaspésie à l'occasion d'un voyage de chasse ou de pêche (1<sup>er</sup> juin 1935). Ses cousins et cousines, de jeunes adultes pour la plupart, sont

également très souvent en déplacement. L'un, on l'a vu, s'est rendu en Afrique pour son noviciat chez les Pères blancs.

Ses cousines, jeunes femmes au début de la vingtaine, sont particulièrement mobiles. Robert fait état de leurs fréquents séjours à Québec et à Montréal<sup>19</sup>. Il s'arrête un peu plus longuement sur l'un de leurs voyages, au cours duquel elles lui ont offert de les accompagner. Cette première visite à Montréal impressionne grandement Robert :

Nous sommes arrivés à Montréal à 10.15 hrs [...]. Ensuite je suis allé [...] visiter l'exposition d'art français chez Morgan. Puis avec [ma cousine], nous avons magasiné chez Eaton et Simpson. C'est effrayant de voir ces grands magasins-là. Je ne me faisais pas d'idée de cela. À 3 hrs, nous allons chercher la sœur à mon oncle [...] et nous partons à 3½ hrs. Nous étions de retour à 6¼ hrs. Le pont Jacques Chartier [sic] m'a bien intéressé. Je ne le pensais jamais aussi gros que cela, ni aussi long, ni aussi haut, large, etc. (26 septembre 1937.)

Sa mère et ses sœurs viennent le voir à l'occasion à Sherbrooke. Il faut dire que son oncle médecin semble agir comme intermédiaire pour avoir accès à des soins de santé. Elles savent, en outre, qu'elles peuvent rester quelques jours en convalescence dans la famille. (10 janvier 1935.)

Parfois – et surtout en hiver –, les déplacements prennent des allures d'aventures rocambolesques. Ainsi, à l'hiver 1936, sa tante Loulou, qui habite le plus souvent avec la famille à L'Isle-Verte, part pour Montréal. Son voyage est raconté en détail par le diariste :

La journée du départ de ma tante Loulou pour Montréal, vendredi dernier, le 24, il faisait une tempête épouvantable. Pas de chartiers [sic] à sa disposition. Elle se rend à pied jusque chez McClure. Incapable d'aller plus loin, embarque dans une voiture. Une fois à la Rivière-du-Loup, l'Express ne peut continuer. À Ste-Anne, un train (le local) a frappé une charrue pour la neige. Une femme se fait tuer, elle venait de L'Isle-Verte. Ma tante reste à la Rivière-du-Loup jusqu'au lendemain midi. Ils étaient nourris, durant ce temps, par la Compagnie. Rendus à St-Pacôme, leur train en frappe un autre par derrière. Une quarantaine de blessés. Ma tante Loulou n'a rien. Elle n'est arrivée à Montréal que dans la nuit de samedi à dimanche. (29 janvier 1936.)

Le jeune homme relate ses propres déplacements, notamment lorsqu'il quitte L'Isle-Verte ou qu'il y retourne pour l'été. Ces entrées couvrent les premières et dernières pages de ses carnets annuels puisqu'il cesse d'écrire durant les vacances. Que ce soit au retour des vacances de Noël (voir transcription en annexe) ou après les vacances estivales, il se remémore ses vacances, le temps passé en famille, son apprentissage de la chasse, les dernières randonnées en canot avec son frère (3 septembre 1936). Le fleuve lui manque cruellement lorsqu'il est à Sherbrooke : « J'aimerais à voir ces beaux temps-là sur le fleuve. Ça doit être bien beau. La mer adonne dans l'après-midi de ce temps-ci. Jacques doit certainement aller en canot. » (19 septembre 1936.) Et encore, quelques jours plus tard : « À 1.30 hrs [nous] partons pour le lac. Il vente très fort. C'est sud. Grosses vagues sur le lac. Ça me fait penser au fleuve. [...] [N]ous nous baignons. Eau chaude en comparaison de celle du fleuve. » (21 septembre 1936.)

#### Et le monde dans tout cela?

L'univers du diariste gravite autour de la maison de L'Isle-Verte et du collège de Sherbrooke. Néanmoins, les considérations politiques, qu'elles soient locales, nationales ou internationales, s'invitent parfois dans le paysage, tout en demeurant des éléments accessoires et sans ornement.

Le milieu des années trente est une période trouble de l'histoire occidentale, marquée par la crise économique et une montée en tension en Europe, ce qui laisse craindre le pire. Le collégien semble au fait de certains événements de l'actualité internationale, par la lecture de journaux, l'écoute de la radio et peut-être par les comptes rendus faits par ses professeurs. Si *Le Devoir* et *L'Action catholique* circulaient généralement dans les collèges et que les grands concerts de New York étaient relayés à la radio, il est difficile d'établir clairement les sources d'information régulières de Robert Michaud. Ainsi, au sujet de l'abdication d'Édouard VIII plongé dans le scandale de son mariage annoncé avec Wallis Simpson, il commente : « les journaux ne font que parler de cela. » (4 décembre 1936.) Au printemps suivant, l'actualité s'invite directement à Sherbrooke au moment où une grande parade est organisée à l'occasion du couronnement du nouveau roi, George VI. Les étudiants du collège prennent part à cette démonstration – souvenir que certains ont sûrement voulu oublier par la suite :

« Au retour, nous défilons devant le commandant du 53<sup>ème</sup>, c'est un Juif. Hier, on avait parlé de nous le faire saluer et nous, nous disions que nous ne le saluerions pas parce qu'il était Juif. Je ne sais pas si c'est pour cela, mais ils ne nous l'ont pas fait saluer. » (12 mai 1937.) La radio demeure toutefois le moyen par lequel l'immédiateté de l'actualité s'invite au collège : « À 4 h, je vais à la chambre de [mon directeur de conscience] pour parler encore de vocation. J'arrive à sa chambre au moment où Hitler faisait son entrée à Rome. Le radio donnait tout cela. » (3 mai 1938.)

Souvent, une courte phrase annonce un événement, sans lien direct avec ce qui précède ou ce qui suit, comme si l'actualité internationale et la routine s'em mêlaient sans rupture. Le 2 octobre 1935, « [o]n apprend que Mussolini bombarde les Éthiopiens. Les feuilles sont toutes jaunes. » Quelques jours plus tard, le diariste relate ces faits : « La guerre des Italiens et des Éthiopiens continue toujours. La sœur de mon oncle [...] s'inquiète. Je prends mon bain chez ma tante aujourd'hui. » (5 octobre 1935.)

Par contre, la politique provinciale et fédérale suscite un intérêt plus soutenu. Il faut dire que la famille Michaud-Bertrand a toujours été associée d'assez près à la politique locale. L'aïeul, Louis Bertrand, a ouvert le bal comme député provincial de la région et premier maire de L'Isle-Verte<sup>20</sup>, alors que son fils Charles a siégé par la suite comme député fédéral à la Chambre des Communes<sup>21</sup>. Robert Michaud commente ainsi les élections provinciales et fédérales sans laisser transparaître son propre positionnement politique, bien que les discussions familiales autour de la table l'aient probablement sensibilisé à la dimension partisane de la vie politique. Le soir des élections fédérales de 1935, la fébrilité est palpable :

Après le souper, je vais devant l'édifice de la Tribune écouter les résultats. Il y a plus d'animation que chez nous. Il y a beaucoup de monde sur la rue. Nous n'entendons parler que d'élections. Au dortoir nous entendons passer la parade des libéraux qui triomphent. Ils criaient fort. Howard<sup>22</sup> a une grosse majorité en ville. King est au pouvoir avec une très grosse majorité. (14 octobre 1935.)

On comprend quelques jours plus tard que la famille Bertrand-Michaud est encore associée à la politique puisque le père du diariste a organisé le

banquet de victoire du député libéral, Jean-François Pouliot, dans Témiscouata (29 octobre 1935).

Somme toute, les lignes qui témoignent d'une ouverture à la réalité politique ou sociale de ces années sont rares. Deux hypothèses s'offrent à nous pour expliquer cette quasi-absence. La première est plutôt simple : cet adolescent un peu insouciant appréhende encore le monde à partir du cercle familial assez restreint. La seconde tient plutôt de son environnement : il se trouve dans un monde protégé où, pourrions-nous penser, les échos en provenance de l'extérieur sont feutrés par les murs d'un collège qui voit à ce que ses élèves ne soient pas « contaminés ». La réalité se trouve probablement à l'intersection de ces deux hypothèses...

### Un choix déchirant

Une véritable introspection, bel et bien déchirante et angoissante celle-là, pointe au cours de la dernière année de collège de Robert Michaud. Elle porte sur la décision de la voie à suivre pour l'avenir. La retraite d'avril, à la fin de laquelle tous les finissants doivent déclarer publiquement leur choix de vie future, est une source d'anxiété importante pour le jeune homme. Grand indécis, de son propre aveu, le choix d'une carrière le terrorise. Toute l'année scolaire 1937-1938 est ainsi marquée par ses hésitations, celles-ci étant renforcées par le désarroi de savoir son père condamné par la maladie et sa famille aux prises avec de graves problèmes financiers. Tout au long de l'année, le diariste broie du noir. Dès le mois de septembre, il se confie : « Il me semble que c'est la première année que je trouve aussi plate. Je n'ai aucun goût pour l'étude. » (30 septembre 1937.) Le mois suivant, la situation persiste. Le soir de ses 21 ans, il écrit : « Ça ne va pas de ce temps-ci. Tout me dégoûte. Je ne fais que m'endormir en classe. » (29 octobre 1937.)

L'état de santé de son père le préoccupait déjà en 1936. « Depuis 2 semaines, il garde le lit. Il dit qu'il se prépare à bien mourir et prie pour que nous réussissions dans la vie. Pauvre papa. Les journées doivent lui paraître bien longues. » (28 octobre 1936.) Mais à l'hiver 1938, les choses se précipitent alors que son père doit être transféré à l'hôpital de Québec pour y recevoir un traitement à l'air frais, encore en vigueur dans certains établissements de santé pour traiter la tuberculose à l'époque. « Pauvre papa! Cela va changer

bien des choses pour lui et pour nous. C'est un tournant dans notre vie. » (18 février 1938.) C'est toutefois le compte rendu que lui envoie son frère de l'arrivée de son père à Québec qui l'atteint le plus durement :

Papa s'ennuie à l'hôpital. Les autres ne sont pas de sa condition. Quand Jacques et Thérèse l'ont laissé pour la première fois à l'Hôpital, il paraît que papa a pleuré. Ça se comprend. La lettre de Jacques m'a bouleversé. J'ai été, sur les entrefaites à la chambre de [mon directeur de conscience] et lui ai parlé de nos malheurs. Je n'ai pas trouvé auprès de lui la consolation recherchée. (3 mars 1938.)

Une des conséquences de la maladie et du décès anticipé du père est l'incertitude financière dans laquelle se trouve plongée la famille, déjà affectée par la crise économique. Les problèmes financiers familiaux se traduisent par toutes sortes de petites solutions pour renflouer les coffres : « Maman a vendu des antiquités du grenier. » (12 octobre 1937.) Il faut également jouer de ses contacts afin de « placer » quelques enfants en emploi : « Maman me dit que Thérèse pense avoir une position. Elle est allée avec Dionne, le candidat de l'Action Libérale Nationale cet été. Papa a beaucoup travaillé pour lui. C'est Rioux, le sous-ministre de l'Agriculture qui a promis de placer Thérèse. » (1<sup>er</sup> décembre 1936.) Jacques a moins de chance que sa sœur et, après plusieurs démarches infructueuses au sortir du collège de Rimouski à partir de l'été 1936, il travaillera comme journalier au quai de L'Isle-Verte à l'automne. En octobre, le désœuvrement des hommes se fait sentir : « Pauvre Jacques, il n'a pas grand chose à faire. Les travaux du quai sont suspendus pour quelques jours faute de bois. [Les gars du village] ne font rien... ils jouent de la musique à bouche. » (28 octobre 1936.)

Confronté à cette incertitude, Robert Michaud doit prendre une décision pour son avenir. Ses résultats en sciences et en mathématiques, en chute libre depuis le début de l'année, le poussent à délaisser son projet d'étudier en génie forestier (12 janvier 1938). Pour un collégien somme toute assez conformiste, il reste le droit ou le sacerdoce. À ce moment, la soutane ne l'attire pas particulièrement. Le résumé de ses vacances de 1937, à l'orée de sa dernière année de collège, laissait en effet entrevoir autre chose : « J'ai passé les plus belles vacances qu'on puisse passer. J'ai nagé beaucoup. Je ne suis pas beaucoup resté chez nous, j'ai eu des attrait ailleurs. » (3 septembre 1937.) Sa mère soupçonne d'ailleurs que

ces « attrait » – sa mère fait référence à une « connaissance » – le troublent et soient une cause de sa déprime de l'automne. Ce à quoi le jeune homme réplique : « Dire que je n'y pense même jamais. C'est dommage que maman pense cela. » (23 novembre 1937.)

Robert Michaud penche pour le droit. Rapidement se dessinent des pressions familiales contraires : « D'après ce que papa m'a dit, il n'haïrait pas cela que je prenne le génie forestier si je ne prends pas la soutane. » (12 janvier 1938.) Indécis de nature, il hésite entre le droit, qui l'interpelle, et le sacerdoce, où il sent que sa famille l'espère. Un document daté du 12 avril 1938 et inséré dans ses carnets fait le point : « Durant ces trois jours, j'ai beaucoup souffert. Tantôt j'étais pour le sacerdoce, tantôt pour le droit. Le plaisir à faire à papa et à maman plus que la conquête des âmes me poussait au sacerdoce. C'est pourquoi je décide en faveur du droit. »

Le barrage de la famille s'érige sans attendre et ébranle sa décision, qui n'est déjà pas complètement assumée : « Je continue à prier pour savoir si le droit est bien ma place. » (14 avril 1938.) Pâques approchant, il rend visite à son père alité à l'Hôpital Laval. Cette visite le laisse songeur et, au retour, il envisage d'entrer chez les Oblats (20 avril 1938). Sa sœur contribue au siège : « Hier j'ai reçu une lettre de Thérèse qui me dit que Alexandre Taché, député de Hull, lui a dit que, en prenant le droit, je faisais la plus grande bêtise de ma vie. » (6 mai 1938.) C'est toutefois sa mère, dans une longue lettre commentée le 4 mai (annexe 3) et insérée à la fin du cinquième carnet, qui porte le coup de grâce et convainc le jeune homme de choisir le sacerdoce : « Solennité de la fête de St-Joseph. Après la communion, je me donne à Dieu dans le sacerdoce. Je fais mon sacrifice. » (4 mai 1938.)

Les semaines suivantes, durant lesquelles une sérénité s'installe enfin chez le diariste, sont consacrées à l'étude pour ses examens de fin d'année. Mais l'ombre qui plane au-dessus de son père est omniprésente : « Lettre de maman qui me demande si je descendrais si papa mourait avant le bac. C'est bien pour dire que nous autres, nous sommes toujours dans des situations plus compliquées que d'autres. » (8 juin 1938.) Deux jours plus tard, il reçoit un télégramme lui annonçant le décès de son père. À une





Figure 2. Robert à Rome, 1947

semaine de ses examens, il note : « Je descends demain matin en auto avec Henri. Le bac est mercredi. Je remonterai pour cela. » Ce sont les derniers mots du journal.

\* \* \*

À l'automne suivant, Robert Michaud entre au séminaire de Rimouski pour y faire ses études de théologie, études qu'il poursuivra aux États-Unis et à Rome après la guerre. Sa vie professionnelle sera par la suite consacrée à la recherche, à l'enseignement,

ainsi qu'à la perpétuation de la mémoire de cette famille Bertrand-Michaud si importante à ses yeux. Le journal personnel de ses années de collègue, qu'il a laissé – par oubli ou dans l'espoir que quelqu'un le découvre plus tard, nous ne le saurons jamais – dans le placard de la petite chambre du deuxième étage de la maison familiale, vient redonner à l'adolescent et au jeune homme qu'il a déjà été toute sa naïveté juvénile. La chute des carnets montre la fin de cette innocence pour un jeune homme qui, à la mort de son père, bascule brutalement et irrémédiablement dans la vie adulte.

### Annexe 1. Description des cahiers

Premier cahier.	Belles-lettres et rhétorique 1935.	Du 8 janvier au 10 décembre 1935.
Deuxième cahier.	Rhétorique 1935-1936.	Du 12 décembre 1935 au 18 juin 1936.
Troisième cahier.	Philosophie junior 1936-1937.	Du 3 septembre 1936 au 19 avril 1937.
Quatrième cahier.	Philosophie junior 1937.	Du 20 avril 1937 au 13 juin 1937.
Cinquième cahier.	Philosophie II 1937-1938.	Du 3 septembre 1937 au 10 juin 1938.

### Annexe 2. Les vacances de Noël de 1935 – L'Isle-Verte

« Je vais souvent en raquettes avec Jacques. Je vais à la chasse à la perdrix. Je n'en tue aucune.

Beau temps. Assez de neige pour la raquette. Quand nous allons voir M. le Curé, il nous fait encore fumer de gros cigares forts... Il nous raconte toute sa vie de prêtre.

Papa est mieux à la fin des vacances qu'au commencement. Papa aime à parler avec nous autres. Il parle beaucoup plus que d'habitude.

Les petits jouent au hockey. Ils entretiennent leur patinoire.

Je manque marcher sur une perdrix le long de la rivière du « Deuxième ».

La chambre où Jacques et moi couchons est confortable.

Comme les autres, ces vacances-là passent rapidement. Nous mangeons toute sorte de bonnes choses. Il me semble que le mois de juin est encore bien loin. Et cependant, il va arriver plus vite qu'on ne pense. Surtout avec le baccalauréat à la fin de l'année. »

### Annexe 3. Lettre d'Aimée Michaud, née Bertrand, mère de Robert Michaud, 2 mai 1938

Mon cher Robert,

Je t'avoue que c'est une lettre pas du tout comme les autres que je t'écris ce soir mon Robert. Depuis longtemps je pensais à te dire toutes ces choses, mais j'hésitais toujours. Enfin après avoir bien réfléchi à mon affaire, je trouve qu'il est de mon devoir de te parler comme je vais le faire.

Comme tu le devines, il s'agit de ta vocation.

Quand un garçon finit son cours il faut qu'il choisisse entre la vie religieuse et le monde. S'il veut se consacrer à Dieu alors les parents n'ont pas un mot à dire, pas un conseil à donner. Nos enfants sont à Dieu avant d'être à nous. Aucune considération du côté de la famille ne doit compter pour un garçon qui a la vocation religieuse et si tel était ton cas, mon Robert, je ne te dirais pas ce que je veux te dire ce soir. Mais tu me parais à peu près certain de rester dans le monde et à peu près décidé d'étudier le droit... Voilà le point sensible!! Je me demande comment tu as jamais pu penser au Droit qui est une des professions des plus encombrées et qui laisse crever de faim bien des jeunes avocats. Tu as consulté mon oncle [...], il m'écrivit spécialement pour me dire qu'il n'a pas pu t'encourager ayant lui-même végéter plusieurs années (chanceux d'avoir eu son père pour le faire vivre durant ce temps là). Et afin que nous soyons bien sûrs qu'il ne pourrait pas t'aider, il m'a dit que son petit-fils avait l'intention d'étudier le droit. Tu sais que [ton cousin] a aussi été loin de t'encourager. Je sais que toi,

mon Robert, en pensant à étudier le droit, tu poursuis un idéal en effet – faire triompher la justice. S'il y avait de la justice sur la terre, ce serait une belle chose, malheureusement il n'y a qu'à ouvrir les yeux pour constater que c'est au plus fort la poche! Si tu regardes un peu autour de toi tu vois que les avocats qui réussissent sont ceux qui s'occupent de politique. C'est peut-être là ton intention. Je t'avoue que je ne puis pas m'expliquer comment tu as pu changer autant d'opinion depuis l'été dernier quand tu as dit – « N'essayez pas à me faire passer ma vie dans un bureau, vous ne réussirez pas! »

Et ce sont bien les avocats qui restent le plus enfermés dans le bureau à attendre les clients – qui se font attendre bien longtemps parfois. Je t'avoue que je ne peux pas me figurer te voir avec un col blanc dans le cou 365 jours par année. Tes goûts ont-ils réellement autant changés? ou n'est-ce pas tout simplement un goût passer? Puisque tu es à peu près bien décidé à rester dans le monde pourquoi ne pas baser ta décision sur l'état financier de ta famille. Pourquoi ne pas choisir une profession nouvelle pour laquelle le Gouvernement accorde des bourses d'études comme tu peux le voir dans l'article que je t'envoie et où une fois reçu tu trouveras de suite à te placer et à recevoir un bon salaire. Ton Directeur spirituel est-il bien au courant de tes moyens? Mon Robert ce n'est qu'en lui disant tout qu'il pourra te donner une ligne de conduite. Je sais très bien que tu peux comme bien d'autres gagner tes cours, mais pourrais-tu gagner assez pour te pensionner, t'habiller et te mettre de l'argent de côté pour te permettre de monter un bureau, t'installer et attendre la clientèle. Il faut bien que je te l'avoue, mon pauvre petit garçon, je suis rendue à bout de ressources. Je paie avec misère les primes sur les \$ 2000 d'assurance que Papa a encore. S'il vient à mourir j'aurai ce montant pour me permettre de rendre Marcel et Pierre en état de gagner leur vie. T[ante] Loulou ne peut plus m'aider. Ça me coûte, je t'assure, de te dévoiler ces tristes choses, mais c'est la réalité!! Pour le temps des vacances j'espère avoir une couple de pensionnaires. C. B. viendra certain pour un mois, et à l'automne s'il n'y a pas de changement, j'irai à Québec où je pourrai avoir des pensionnaires et louer des chambres. Tu vois qu'il m'est tout à fait impossible de t'aider et c'est à mon grand regret je t'assure. Quand vous étiez tous jeunes ce n'était pas comme ça que je rêvais l'avenir. Que veux-tu? Tout ce qui est arrivé a été permis par Dieu, il faut bien s'y soumettre sans rien dire!

Maintenant tu sais Robert, je ne veux pas que tu penses que je te blâmerai si tu étudies le Droit – [...] mais j'ai voulu te montrer le revers de la médaille. Toutes mes prières du mois de mai seront à ton intention. La Ste Vierge saura bien te guider dans le bon chemin.

*Dimanche* Quelle triste température depuis 15 jours! De la pluie, du vent de nord-est. Nous avons commencé notre grand ménage. C'est une fameuse *job*. Jacques m'écrit hier. Papa ne va pas mieux. Il ne se lève plus même pour faire sa toilette et il se fait conduire à la chambre de bain en chaise roulante. Je ne sais pas quand je pourrai reprendre mon voyage manqué. [...] Par ici tout le monde aime ton portrait. T. Aug. dit qu'elle l'aime maintenant.

Je t'assure que j'ai hésité avant de t'écrire et de t'envoyer cette lettre mon cher Robert. C'est si difficile de donner des conseils sans blesser. Ne regarde que la bonne intention et l'intérêt que je te porte.

Ta maman qui t'aime beaucoup.

Jeudi soir

Mon cher Robert,

Je t'annonce que c'est une lettre pas du tout comme les autres que je t'écris ce soir mon Robert. Depuis longtemps je pensais à te dire toutes ces choses mais j'hésitais toujours. Enfin après avoir bien réfléchi à mon affaire je trouve qu'il est de mon devoir de te parler comme je vais le faire.

Comme tu le devines il s'agit de ta vocation!

Quand un garçon finit son cours il faut qu'il choisisse entre la vie religieuse et le monde. S'il veut se consacrer à Dieu alors les parents n'ont pas un mot à dire, pas un conseil à donner. Les enfants sont à Dieu avant d'être à nous. Aucune considération de côté de la famille ne doit compter pour un garçon qui a la vocation religieuse et si tel était ton cas mon Robert, je ne te dirais pas ce que je vais te dire ce soir.

Figure 3. Lettre d'Aimée Michaud, née Bertrand, mère de Robert Michaud, 2 mai 1938

UQAR, Archives régionales, Fonds Maison Louis-Bertrand.



## Notes

- 1 Robert Michaud, *Journaux (5 carnets)*, UQAR, Archives régionales, Fonds Maison Louis-Bertrand.
- 2 Karine Hébert est historienne et professeure au Département des lettres et humanités de l'UQAR, spécialiste en histoire des femmes, de la jeunesse et du patrimoine. Elle est vice-présidente de l'Institut d'histoire de l'Amérique française depuis 2015.
- 3 UQAR, Bureau du secrétaire général et vice-recteur à la vie étudiante, Centre de documentation administrative, Dossier « Robert Michaud ».
- 4 Pierre et Robert Michaud ont légué la maison Louis-Bertrand à l'UQAR en 2005, tout en conservant un droit de séjour de leur vivant. De nombreux documents familiaux s'y trouvent, parmi lesquels ces journaux personnels de collégien.
- 5 Sur L'Isle-Verte et sa région, son histoire et son patrimoine, il a publié : *La mousse de mer, de L'Isle-Verte à la Baie des Chaleurs*, Trois-Pistoles, 1985; *L'Isle-Verte vue du large*, s.l., Robert Michaud, 1995; *Guide patrimonial de L'Isle-Verte*, Trois-Pistoles, Centre d'édition des Basques, 1998. Sur des questions de théologie, il a publié une dizaine d'ouvrages, dont *L'histoire de Joseph, le makirite*, Paris, Éditions du Cerf, 1976; *Débat actuel sur les sources et l'âge du Pentateuque*, Montréal, Mediaspaul, 1994; *Les Psaumes. Adaptation de l'œuvre en trois volumes de Gianfranco Ravasi*, Montréal, Éditions Paulines, 1993.
- 6 À la première page de son premier carnet, il dit être étudiant au collège Saint-Charles-Borromée depuis septembre 1930 alors qu'il était inscrit en 8<sup>e</sup> année du cours commercial. Il a commencé son parcours classique en 1931 (Éléments latins). Il est à souligner qu'il n'a pas fait son année de Méthode, passant directement de la Syntaxe à la Versification.
- 7 Pierre Hébert, avec la collaboration de Marilyn Baszczynski, *Le journal intime au Québec. Structure. Évolution. Réception*, Montréal, Fides, 1988.
- 8 Henriette Dessaulles, *Journal*, édition critique préparée par Jean-Louis Major, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, coll. « Bibliothèque du Nouveau Monde », 1989; Hector de Saint-Denys Garneau, *Journal*, édition intégrale préparée par François Dumont, Montréal, Éditions Nota Bene, 2012; Lionel Groulx, *Journal. 1895-1911*, 2 vol., édition critique préparée par Giselle Huot et Réjean Bergeron, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1984; Frère Marie-Victorin, *Mon miroir. Journaux intimes, 1903-1920*, édition établie et annotée par Gilles Beaudet et Lucie Jasmin, Montréal, Fides, 2004.
- 9 Les débuts de journaux édités ont fait l'objet de réflexions de la part de Françoise Simonet-Tenant : *Le journal intime. Genre littéraire et écriture ordinaire*, Paris, Téraèdre, 2004, p. 97-103.
- 10 Hébert, *Le journal intime au Québec*, ouvr. cité, p. 90.
- 11 Philippe Lejeune identifie quelques raisons d'être du journal : garder mémoire, survivre, s'épancher, se connaître, délibérer, résister, penser, écrire. Si toutes ces raisons relèvent de l'individualité, certaines sont plus introspectives que d'autres. Voir Philippe Lejeune, *Le journal intime. Histoire et anthologie*, Paris, Textuel, 2006, p. 25-34.
- 12 Pierre Hébert souligne à cet égard que « [d]ans son texte auto-destiné, le diariste écrit pour lui-même d'abord, parfois pour quelques rares élus, et la présence d'un curieux indésirable représente toujours une menace, voire un frein à la sincérité totale » (Hébert, *Le journal intime au Québec*, ouvr. cité, p. 119).
- 13 Lionel Groulx, *Journal. 1895-1911*, ouvr. cité, p. 3 et 700.
- 14 Louise Bienvenue, Ollivier Hubert et Christine Hudon, *Le collège classique pour garçons. Études historiques sur une institution québécoise disparue*, Montréal, Fides, 2014.
- 15 À cet égard, on peut consulter les entrées des 28 et 30 janvier 1936 et celles des 11 et 23 février 1936.
- 16 Louise Bienvenue et Christine Hudon, « "Pour devenir homme, tu transgresseras..." Quelques enjeux de la socialisation masculine dans les collèges », dans Louise Bienvenue, Ollivier Hubert et Christine Hudon, *Le collège classique pour garçon*, ouvr. cité, p. 237-238.
- 17 Un deuxième vote, tenu le lendemain, renversera cette première décision, au grand plaisir de plusieurs (8 juin 1937).
- 18 Maude-Emmanuelle Lambert, « Un ménage petit bourgeois du Québec de la Belle Époque. Valeurs, pratiques culturelles et consommation d'une famille francophone », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 61, n° 1, été 2007, p. 37-65; « Québécoises et Ontariennes en voiture! L'expérience culturelle et spatiale de l'automobile au féminin (1910-1945) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 63, n°s 2-3, automne-hiver 2009-2010, p. 305-330; Mario Mimeault, *L'exode québécois. 1852-1925. Correspondance d'une famille dispersée en Amérique*, Québec, Septentrion, 2013; Jacinthe Archambault, "Near enough to be neighbours yet strange enough to the goal of our pilgrimage" : *tourisme, consommation et représentations identitaires dans la péninsule gaspésienne (1929-1966)*, thèse de doctorat (histoire), Université du Québec à Montréal, 2016; Magda Fahrni et Yves Frenette, « "Don't I long for Montreal". L'identité hybride d'une jeune migrante franco-américaine pendant la Première Guerre mondiale », *Histoire sociale / Social History*, vol. 41, n° 81, mai 2008, p. 75-98.
- 19 Pour les déplacements à Québec, voir entre autres les entrées des 19 septembre, 21 octobre et 23 novembre 1935, ainsi que celles des 25 janvier et 22 mai 1936. Pour ceux de Montréal, voir les entrées des 27 avril et 31 octobre 1935, des 15 février, 15 avril, 25 avril et 15 novembre 1936, ainsi que du 25 octobre 1937.

- 20 Louis Bertrand a siégé comme député de Rimouski de 1832 à 1838, période trouble durant laquelle il a appuyé le Parti Patriote et a voté pour les 92 Résolutions. Au moment où la chambre est appelée à siéger à nouveau, il sera réélu en 1848 pour le Groupe canadien-français. Voir la biographie qu'en donne l'Assemblée nationale : <http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/bertrand-louis-2057/biographie.html> (page consultée le 14 mars 2018).
- 21 Charles, homme d'affaires très en vue de la région, a aussi été maire de L'Isle-Verte en 1851 et de 1881 à 1885. Il a été élu député conservateur à la Chambre des Communes en 1867, mais défait en 1872. Au moment de

sa mort en 1896, la situation financière de la famille périclita jusqu'à la faillite, quelques mois plus tard. Voir Antonio Lechasseur, « Bertrand, Charles », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, [http://www.biographi.ca/fr/bio/bertrand\\_charles\\_12F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/bertrand_charles_12F.html) (page consultée le 14 mars 2018).

- 22 Il s'agit de Charles Benjamin Howard (1885-1964), député libéral fédéral de Sherbrooke de 1925 à 1940. Homme d'affaires et sénateur à compter de 1940, il a également été élu à la mairie de Sherbrooke en 1950. C'est un ancien du Collège Saint-Charles-Borromée.




Photo : Elio Hobdari

**PORTES OUVERTES**  
VENDREDI 24 JANVIER 2020

**UQAR**  
Université du Québec  
à Rimouski

**LA GRANDE  
UNIVERSITÉ  
DE PETITE  
TAILLE.**

**SUIVRE SA  
PASSION  
POUR  
L'HISTOIRE.**

L'Université du Québec à Rimouski offre un baccalauréat en histoire unique au Québec, axé sur le terrain, avec des activités comme l'Université d'été en patrimoine et l'École de fouilles archéologiques.

**UQAR.CA/VISITEZ**

# La guerre des moulins de Saint-Simon (1836-1870)

*Jean-Pierre Proulx et Lucie Plante<sup>1</sup>*

*Guerre : Action entreprise pour éliminer, détruire une chose.*

*Antidote*

Le 21 janvier 1842, par un avis public à la porte de l'église de Saint-Simon, un certain Joseph Migné, dit Lagacé, cultivateur à Saint-Louis-de-Kamouraska, intimait les seigneuses Drapeau de construire un moulin à farine au cours de l'année qui allait suivre dans leur seigneurie de Nicolas-Rioux, à défaut de quoi il le construirait lui-même. Quatorze mois plus tard, Lagacé mettait sa « menace » à exécution et entreprenait la construction d'un moulin privé sur la rivière Neigette, à Saint-Simon<sup>2</sup>.

Joseph Lagacé venait de déclencher une « guerre » avec la seigneuse Luce-Gertrude Drapeau et ses sœurs. Commencé avec la construction du moulin, le litige fut ravivé, sur le plan judiciaire, au moment de l'abolition du régime seigneurial en 1854. Enfin, il fut conclu en 1870 par l'intervention du parlement de Québec.

L'objectif du présent article est triple. Il veut rendre compte, sur le plan patrimonial, de l'histoire des deux moulins à farine de Saint-Simon, celui de Joseph Lagacé et celui des seigneuses Drapeau; illustrer les relations conflictuelles entre un censitaire et une seigneuse dans le cadre du régime seigneurial; mettre en lumière les enjeux économiques relatifs au droit de banalité et, accessoirement, au droit de corvée avant et après l'abolition du régime seigneurial en 1854<sup>3</sup>. Il convient avant toute chose de jeter un regard sur l'historiographie des conflits entre seigneurs et censitaires, puis de décrire les lieux et le milieu où s'est déroulé ce conflit. Cette mise en situation veut favoriser la compréhension des événements et fournir en conclusion quelques pistes pour leur interprétation<sup>4</sup>.

## MISE EN SITUATION

### Repères historiographiques

Il s'est vécu bien d'autres conflits que celui de Saint-Simon durant le régime seigneurial. De fait, quelques-uns seront d'ailleurs invoqués par les protagonistes du conflit de Saint-Simon quand, après 1858, leur conflit se judiciarisera. Plus largement, des historiens se sont intéressés à ces différends. Leurs travaux permettent de mettre en perspective celui de la seigneurie Nicolas-Rioux.

Dans *Seigneurs campagnards de la Nouvelle France*, le spécialiste du régime seigneurial Benoît Grenier consacre un chapitre complet à l'étude de 220 conflits survenus dans une dizaine de seigneuries<sup>5</sup>. Parmi ceux-ci, un cas présente une analogie toute particulière avec le conflit de Saint-Simon. Il s'agit d'un conflit survenu en 1770, dans la seigneurie de la Rivière-du-Sud, où des censitaires du village de Saint-Pierre avaient pris l'habitude d'aller faire moudre leur grain dans la seigneurie de Bellechasse, à trois quarts de lieue de chez eux, parce que les moulins de leur seigneur étaient installés beaucoup plus loin, sur le bord du fleuve, près de Montmagny. Un certain Michel Blais fit donc ériger un moulin à Saint-Pierre et fut poursuivi en justice par la seigneuse, qui exigea sa démolition<sup>6</sup>.

Benoît Grenier soulève par ailleurs une question particulièrement pertinente pour l'épisode de Saint-Simon. Une fois passé le temps des défrichements, écrit-il, « les habitants n'attendent pas la création

d'infrastructures communautaires formelles pour se rassembler et agir solidairement lorsqu'ils rencontrent des situations qu'ils jugent intolérables<sup>7</sup> ». Mais sur quelle légitimité reposent leurs actions de contestation? L'ancienneté d'un individu dans sa communauté ou sa qualité de chef de famille constituent selon lui des sources de légitimité. Retenons sa conclusion : « De toute évidence, il y eut, un peu partout dans les seigneuries étudiées, une série de conflits mettant tout particulièrement de l'avant la strate supérieure de la paysannerie locale<sup>8</sup>. » Nous y reviendrons.

### Les lieux et le milieu

Saint-Simon occupe la partie ouest de la seigneurie Nicolas-Rioux, alors que Saint-Fabien se trouve dans la partie est. Cette seigneurie se situe entre la seigneurie de Trois-Pistoles au sud-ouest (conçédée en 1687) et celle de Bic au nord-est (conçédée en 1675). En 1851, le recenseur décrivait ainsi la topographie des lieux :

Le sol et le sous-sol de Saint-Simon et de Saint-Fabien sont très fertiles; mais les terres sont tellement entrecoupées de montagnes et de vallons que la culture en est très difficile et les chemins de communication extrêmement pénibles. Les deux paroisses sont les seules dans le comté de Rimouski qui soient privées d'un accès facile au fleuve, une chaîne de montagne [*sic*] d'une largeur moyenne d'un mille et demi en rend l'approche difficile<sup>9</sup>.

Plusieurs cours d'eau coulent dans Saint-Simon. Deux d'entre eux nous intéressent : le premier, la rivière Neigette<sup>10</sup>, descend de la montagne qui s'étend au sud du troisième rang pour rejoindre la décharge du petit lac Saint-Mathieu; le second, la rivière du Porc-Pic, prend sa source à Saint-Fabien et se jette dans le fleuve dans l'axe de la limite entre Saint-Fabien et Saint-Simon.

En 1751, Nicolas Rioux, fils, époux de Marie-Catherine Gerbert, se voit concéder la seigneurie qui prendra son nom<sup>11</sup>. Après sa mort, une partie en est vendue à Joseph Drapeau<sup>12</sup>, un marchand de Québec. Il finit par acquérir le tout en 1803<sup>13</sup>.

Après un démarrage très lent, le développement de la seigneurie s'accélère. Au recensement de 1831, elle compte 719 habitants. Bien que 18 % seulement de sa superficie soit en culture, on y a tout de même

récolté 5 739 minots de blé<sup>14</sup>. En cette même année 1831, l'architecte Thomas Baillargé trace les plans de l'église paroissiale, dont la construction sera complétée en 1836<sup>15</sup>.

Enfin, au recensement de 1851, au moment où se termine la première phase du conflit, 1 665 personnes vivent dans la paroisse. Sauf le premier rang, les trois autres sont encore très peu peuplés et les terres y sont à peu près toutes en bois debout. Bilan : en 20 ans, la population a plus que doublé. Et deux moulins à farine tournent maintenant à Saint-Simon<sup>16</sup>.

## LE CONFLIT

### Les protagonistes

Deux personnages sont les protagonistes principaux du conflit des moulins de Saint-Simon : Joseph Lagacé et Luce-Gertrude Drapeau. Pourtant, ni l'un ni l'autre n'habitent sur place.

Né à Rivière-Ouelle, Lagacé est cultivateur à Kamouraska<sup>17</sup>, mais il bénéficie de relations privilégiées à Trois-Pistoles et à Saint-Simon. En effet, en 1810, sa sœur Marie-Archange a épousé Paul Rioux, coseigneur de Trois-Pistoles, qui est l'arrière-petit-fils de Jean Rioux, ancien seigneur de Nicolas-Rioux<sup>18</sup>. De plus, en 1831, un certain Vincent Rioux habite à Saint-Simon et est lui aussi un arrière-petit-fils de Jean Rioux<sup>19</sup>.

Par ailleurs, Lagacé va entrer en conflit avec une femme, Luce-Gertrude Drapeau, l'une des six filles de Joseph Drapeau, décédé en 1810. Cet habile marchand de Québec est progressivement devenu propriétaire de nombreuses seigneuries du Bas-Saint-Laurent<sup>20</sup>. Luce-Gertrude a épousé en 1835 le notaire Thomas Casault, de Kamouraska, où elle s'établit. Joseph Lagacé vivait encore à cet endroit à l'époque et il est donc probable qu'il ait connu personnellement la seigneuresse de Nicolas-Rioux.

Après le décès de son mari en 1837, Luce-Gertrude retourne vivre à Québec. Au décès de sa mère, en 1839, elle hérite en indivis avec ses sœurs de tous les biens familiaux. Elle devient alors l'administratrice des seigneuries du district de Rimouski, dont celle de Nicolas-Rioux<sup>21</sup>. Un lien familial lui permet en outre de bénéficier d'un conseiller juridique prometteur. En effet, sa nièce, Marguerite-Adèle Kelly,



fille d'Adélaïde Drapeau et donc petite-fille de Joseph Drapeau, épouse en 1847 Ulric-Joseph Tessier, un jeune avocat de 30 ans qui deviendra l'un des notables les plus prestigieux de la région. « [A]vocat, homme politique, professeur, homme d'affaires, seigneur et juge<sup>22</sup> », on le trouvera aux côtés de Luce-Gertrude et de ses sœurs tout au long du conflit sur les moulins de Saint-Simon.

Enfin, un troisième acteur d'importance est mêlé à notre histoire : William Price, homme d'affaires et entrepreneur forestier de Québec. Il est le fondateur de la Price and Sons devenue la Price Brothers<sup>23</sup>. Il possède des droits de coupe de bois dans les seigneuries de la région, y compris dans la seigneurie Nicolas-Rioux, de même que des censives dans le troisième rang de Saint-Simon. Madame Drapeau le soupçonnera d'ailleurs de collusion avec Lagacé. Et même si la seigneuresse doit traiter William Price avec les égards requis, statut oblige, elle veillera rigoureusement à la sauvegarde de ses intérêts.

### Le moulin de la rivière Neigette

Au vu du développement qu'a atteint Saint-Simon en 1842, la construction d'un moulin paraît justifiée. Selon Benoît Grenier, « [e]nviron une trentaine de familles sont nécessaires pour rentabiliser l'investissement que représentent le salaire du meunier et l'entretien du moulin », des frais qu'il évalue à environ 500 livres. « On comprend donc, ajoute-t-il, le peu d'empressement des seigneurs à construire un moulin surtout au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>24</sup>. » Mais la seigneuresse Drapeau, qui réside à Québec, n'a manifestement pas pris la juste mesure de la situation de ses censitaires de Saint-Simon. Ils dépassent de

près de six fois le seuil minimum de 30 familles. Lagacé, au contraire, paraît plus au fait de la réalité lorsqu'en janvier 1842, il met en demeure la seigneuresse de bâtir un moulin. On l'a vu, celle-ci ne réagit pas et Lagacé entame la construction du moulin l'année suivante.

Même s'il n'habite pas sur place, Lagacé a déjà des intérêts à Saint-Simon. En 1836, il a acheté d'Antoine Ouellet une terre située dans le troisième rang de Saint-Simon, rang alors à peu près inhabité, encore en bois debout et situé à plus de 100 km de Kamouraska, où il réside<sup>25</sup>! Pourquoi avoir acheté cette terre en particulier? Si les documents de l'époque sont muets sur cette question, la localisation de la terre permet d'émettre une hypothèse. En effet, à cet endroit précis, la petite rivière Neigette, à vrai dire un gros ruisseau, dévale la haute colline qui longe la plaine. Lagacé a peut-être été informé de cette situation stratégique par ses relations à Trois-Pistoles et Saint-Simon. Il aurait alors pressenti l'intérêt que présentait ce cours d'eau : c'était là en effet une force hydraulique essentielle pour faire tourner un éventuel moulin à farine.

En mai 1843, Lagacé achète deux « moulanges » destinées à son futur moulin de Joseph Nadeau, marchand à Saint-Pascal de Kamouraska<sup>26</sup>. Le même jour, il emprunte 100 livres pour financer l'entreprise, en hypothéquant la terre qu'il occupe à Kamouraska. Le contrat précise que lui et son épouse sont sur le point d'ériger et construire pour leur propre usage et avantage un moulin à farine dans la paroisse de Saint-Simon sur une terre leur appartenant de la contenance de deux arpents de front sur trente arpents

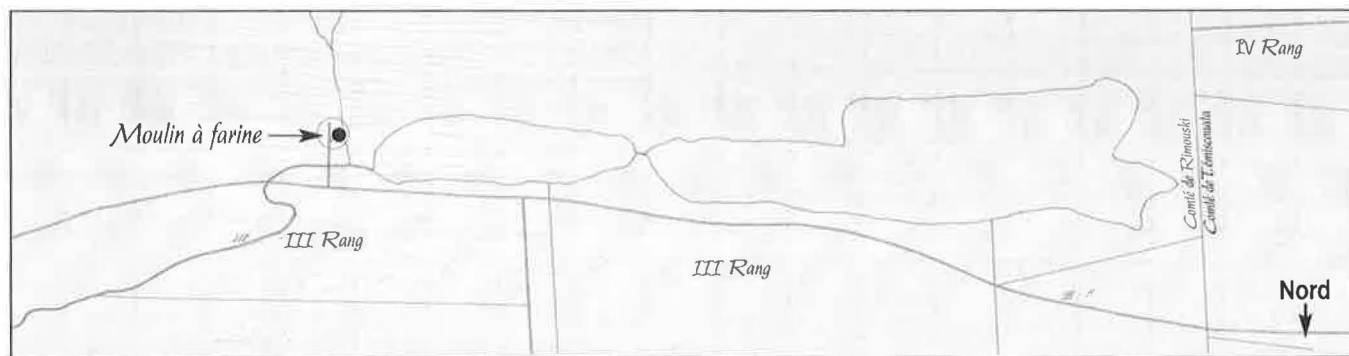


Figure 1. Moulin de la rivière Neigette de Joseph Lagacé

Extrait de BAnQ-Québec, E21,S555,SS3,SSS4,P86, Fonds Ministère des Terres et Forêts, auteur non identifié, Plan de la seigneurie Nicolas-Rioux, [s.d.] 19<sup>e</sup> siècle (image retouchée par Geneviève Thibault).

de profondeur située sur le troisième rang des concessions en la paroisse de Saint-Simon borné au nord au second rang au sud au quatrième entre Louis Bertrand ou son représentant au sud-ouest et Antoine Ouellet au nord-est<sup>27</sup>.

Les choses avancent rapidement, car, en janvier 1844, Lagacé engage le meunier Jean Bouchard pour faire fonctionner son moulin pendant une période de neuf ans, « qui commenceront dans le cours de l'automne c'est-à-dire aussitôt [que le moulin] sera fini ». Selon l'entente, le moulin doit être « garni de ses meubles, ustensiles, tournan et travaillans équipé de deux moulanges l'une devant être prête a travailler l'automne prochain et l'autre dans le cours de l'été suivant ». Bouchard s'oblige aussi à prévoir une chambre pour Lagacé et pour sa femme quand ceux-ci viendront « s'y promener ou pour y travailler<sup>28</sup> ». Le bail stipule aussi que Lagacé touchera les deux tiers des revenus, mais que, si ceux-ci sont insuffisants, Bouchard pourra mettre fin au contrat<sup>29</sup>.

Luce-Gertrude Drapeau réagit rapidement à ces développements. Dès avril 1844, elle fait signifier à Lagacé, dans sa demeure de Saint-Louis-de-Kamouraska, un protêt<sup>30</sup> notarié par lequel elle lui défend de « batir construire et ériger ou faire batir construire et ériger aucun moulin à farine ni aucun autre batiment de quelque nature qui se puisse être sur sa terre du troisième rang<sup>31</sup> » de Saint-Simon. Elle invoque notamment le contrat original de la concession de la terre que Lagacé a acquise d'Antoine Ouellet père, qui stipule que l'exploitation des cours d'eau est du ressort des seigneurs.

Lagacé n'en a cure. L'automne suivant, il achète de François Fontaine, maître ouvrier de Saint-Pascal, les « gréments complets » destinés à son moulin. « Les mouvements en fonte » seront fournis par Lagacé « pour faire marcher la moulange ». Fontaine devra faire « une vis et une potence pour lever la moulange ». Lagacé devra fournir le bois pour la charpente et pour les mouvements. Il devra aussi débiter le bois pour la grande roue. Fontaine s'engage à commencer les travaux huit jours après avoir été convoqué par Lagacé et ce dernier s'oblige à verser 108 livres à son entrepreneur comme rémunération. À cette fin, Lagacé hypothèque la terre sur laquelle sera construit le moulin<sup>32</sup>.

Excédée, madame Drapeau lui fait remettre un nouveau protêt par le notaire Joseph Ouellet. Puisque Lagacé « s'obstine », affirme le document, « nous lui faisons rédhhibition et défense expresse de continuer à bâtir ledit moulin et à le mettre à faire de blé farine ». À défaut de se conformer, on le menace de poursuite en justice et de faire démolir le moulin à ses dépens<sup>33</sup>. Lagacé ne bronche pas. Le 24 juin suivant, le moulin commence ses activités<sup>34</sup>.

L'enjeu, les sœurs Drapeau et leur avocat Ulric-Joseph Tessier le connaissent très bien : c'est la perte éventuelle de leur droit de banalité. Ce droit seigneurial oblige en effet les censitaires à faire moudre leur grain au seul moulin « banal », c'est-à-dire celui que le seigneur a le privilège de faire construire et d'exploiter sur sa seigneurie, moyennant le paiement d'un quatorzième minot de tous les grains moulus<sup>35</sup>. Ce privilège assure aux seigneurs les revenus qui se rattachent à la mouture des grains. Dès 1837, Tessier avait mis sa cliente en garde contre la perte éventuelle de ce privilège. Comme elle avait concédé à l'important entrepreneur forestier William Price un droit de coupe de bois dans sa seigneurie Nicolas-Rioux, Tessier lui recommandait d'écrire à Price pour l'informer que ce contrat ne lui conférerait pas le droit d'y ériger un moulin à farine. « Il serait bon, concluait-il, d'avoir le contrat originaire de concession afin de prendre des mesures pour conserver votre droit de banalité<sup>36</sup> ».

Malgré les mises en garde de la seigneuresse, Lagacé continue de faire tourner son moulin de la rivière Neigette. Madame Drapeau croit que le moulin qu'a construit Lagacé est situé sur une terre appartenant à Price. En avril 1847, Sylvain, l'agent de la seigneuresse, lui écrit. Il a vu Lagacé. Celui-ci a fait arpenter sa terre et lui a confirmé que le moulin est bien chez lui et non sur une terre appartenant à William Price. La suite n'est pas pour plaire à la seigneuresse :  
Il m'a dit aussi qu'il n'avait rien à faire avec vous, que vous avez perdu votre droit [de banalité] en refusant de [...] faire construire [le moulin] à vos propres frais.

Il est décidé à vendre, si vous voulez acheter, d'après ce qu'il m'a dit je pense qu'il demande soit £300 ce qui est beaucoup plus que je voudrais donner, car le chemin pour y monter est si désavantageux par les côtes qu'il y a que tous les gens du 1<sup>er</sup> rang de Saint-Simon préfèrent aller aux 3 Pistoles que de monter chez Lagacé<sup>37</sup>.

Les choses vont donc demeurer en l'état.

### Le moulin de Porc-Pic<sup>38</sup>

Faute de venir à bout de leur concurrent, les seigneuses Drapeau ont entretemps adopté une nouvelle stratégie. En effet, le 27 octobre 1845, Luce-Getrude a passé un contrat avec l'ingénieur Édouard Ennis, de Kamouraska, un constructeur de moulins déjà bien connu sur la Côte-du-Sud<sup>39</sup>, en son propre nom et au nom de ses sœurs. Selon l'entente, Ennis doit ériger à la rivière Porc-Pic un moulin à farine « pour servir de moulin banal de même qu'un moulin à carder et à fouler<sup>40</sup> ». Il doit aussi ouvrir une route à partir du premier rang jusqu'au moulin, construire les ponts nécessaires et faire un abattis autour des bâtisses. Il doit enfin construire une écluse dans la rivière, près du moulin, de même qu'une étable de vingt pieds carrés.

La bâtisse abritant le moulin mesurera trente pieds sur cinquante, sera érigée sur des fondations en cèdre et sera recouverte en bois, « calfetée et lambrissée ». Le moulin aura un étage, avec mansardes et lucarnes, et le meunier y aura ses appartements. Des cloisons sépareront le moulin à farine des moulins à carder et à fouler. Ennis devra fournir et installer toute la machinerie nécessaire pour faire tourner trois moulanges et les autres moulins. Le tout livrable en 18 mois, soit en avril 1846, sous peine de payer les dommages et intérêts.

En contrepartie, la seigneuse Drapeau s'engage à payer Ennis, mais de façon différente selon les éléments du contrat. Ainsi, pour ce qui est de la route, Ennis s'oblige à employer des censitaires « qui doivent des journées de corvées », lesquelles sont estimées à

deux schellings et demi chacune. Ennis touchera 12 % de la valeur totale des journées de corvées, jusqu'à concurrence de cinquante livres. Pour la construction de l'écluse avec les dalles et autres ouvrages nécessaires, ainsi que de l'étable joutant le moulin, le même système de corvées s'appliquera, mais ces corvées seront « retirées sur les arrrages de Cens et Rentes » dus par les censitaires. Ennis conservera encore 12 % de la somme ainsi recueillie. Pour ce qui est du moulin proprement dit, la seigneuse versera 150 livres, toujours payables en jours de corvée et en arrrages de rentes. Quant au mécanisme que doit fournir Ennis, il lui sera octroyé 450 livres pour le moulin à farine et 150 livres pour le moulin à carder et à fouler, le tout en douze versements égaux de 50 livres chaque année, sans intérêt, après la livraison du moulin. Les moulanges seront payées directement par la seigneuse. Elles seront transportées par bateau jusqu'à Saint-Simon, mais déplacées depuis cet endroit jusqu'au moulin aux frais d'Ennis. La seigneuse achètera et transportera aussi la ferronnerie nécessaire (fer, fonte, vitres, clous et autres articles) dont Ennis tirera tout de même une commission de 10 livres pour « les troubles, transports et voyages faits et à faire pour cet objet ».

La seigneuse s'oblige enfin à donner « une procuration et pouvoir au dit Ennis de réclamer des dits censitaires les dites journées de corvée et arrrages comme susdit et pouvoir à cet effet au dit Sr Ennis une liste des arrrages à retirer ». Les éventuelles poursuites en cour se feront au nom de la seigneuse<sup>41</sup>.

Le contrat signé, les choses ne se passent pas

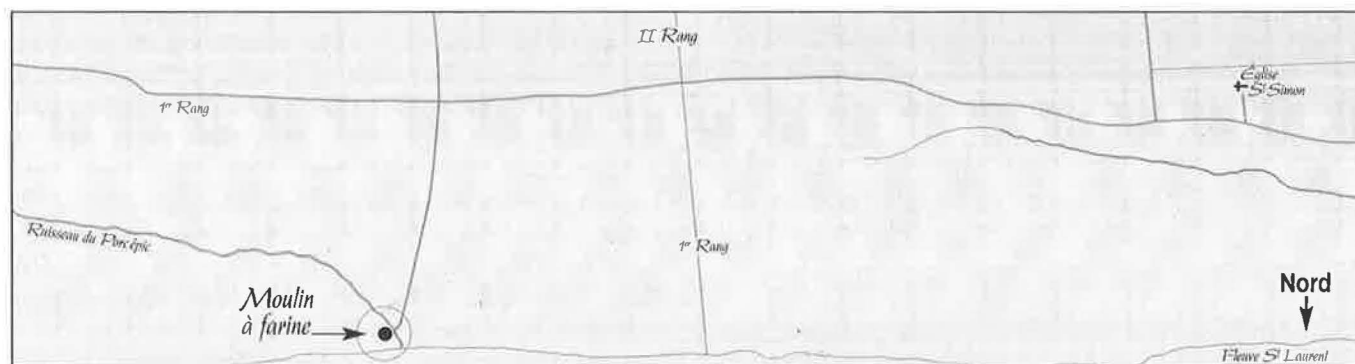


Figure 2. Moulin de la rivière Porc-Pic des seigneuses Drapeau

Extrait de BANQ-Québec, E21,S555,SS3,SSS4,P86, Fonds Ministère des Terres et Forêts, auteur non identifié, Plan de la seigneurie Nicolas-Rioux, [s.d.] 19<sup>e</sup> siècle (image retouchée par Geneviève Thibault).

exactement comme prévu. D'abord, Ennis n'est pas un entrepreneur en construction, mais bien un ingénieur en moulins. Aussi, le 1<sup>er</sup> avril 1846, il signe un contrat sous seing privé avec le constructeur Pierre Bélanger, fils<sup>42</sup>. On ne connaît pas la teneur exacte de ce contrat, mais on peut présumer qu'il confiait à Bélanger la construction de la bâtisse et des autres dépendances. Ennis devait d'ailleurs lui fournir les matériaux. Or, fin juin, son entrepreneur attend toujours. Bélanger lui intime alors par protêt de lui fournir les matériaux promis dans le contrat du 1<sup>er</sup> avril<sup>43</sup>. Malheureusement, on ignore la suite de cette procédure.

Un an et demi plus tard, à l'automne 1846, c'est au tour d'Ennis d'attendre : il n'a toujours pas reçu la procuration promise par la seigneuresse lui permettant de convoquer légalement les censitaires aux corvées et de percevoir les arrérages dus sur les cens et rentes. Son avocat, Jean-Thomas Taschereau, délivre donc à madame Drapeau, à son domicile de la rue Sainte-Famille à Québec, une sommation lui enjoignant de fournir cette procuration avec la liste des arrérages de cens et rentes.

Il était en outre convenu par le contrat initial (et répété dans la sommation), qu'Ennis « tiendrait un compte détaillé exact & fidel des journées de corvée & de dépenses & recettes qu'il fera [...] et communiquera le dit compte à la dite Dame Luce Gertrude Drapeaux, es-qualité, tous les six mois ». L'annexe de la mise en demeure nous apprend qu'Ennis, même en l'absence de la procuration promise, avait réussi à mobiliser un certain nombre de censitaires. Ainsi, entre janvier et juillet 1846, 22 censitaires lui ont versé, généralement en nature, essentiellement des céréales, des sommes plutôt modestes variant d'une à trois livres. En outre, 83 censitaires ont déjà fourni au total 178,75 journées de corvée, soit un peu plus de deux journées par censitaire. De ces journées, 13,5 ont servi à la construction du moulin, 67,25 à celle de la route et 87 à faire l'abattis<sup>44</sup>. Cette répartition n'étonne pas : le site du moulin était et est encore en pleine forêt, à 2,6 km du premier rang qui longe aujourd'hui la route 132.

Ennis n'avait pas pour autant terminé son travail. D'autres journées de corvée ont certainement été nécessaires, sans que l'on sache combien. En effet, en septembre 1847, le moulin est encore « en construction » selon ce qu'on apprend dans un

contrat qu'Ennis signe cette fois avec l'entrepreneur Louis Dandurand, pour faire construire un second pont sur la rivière Porc-Pic<sup>45</sup>.

En 1850, le moulin est terminé, car madame Drapeau signe un bail d'un an pour son exploitation par le meunier François-Xavier Bernard<sup>46</sup>. Elle en paraphe un autre de même type en 1851 avec François-Xavier Rioux, meunier à L'Isle-Verte, qu'elle renouvellera en 1852<sup>47</sup>.

Par ailleurs, en octobre 1851, un moulin à scie est en construction à Porc-Pic, à proximité du moulin à farine. Son propriétaire, François-Xavier Bernard – qui est aussi son meunier – en vend la charpente aux seigneuresse avec ses équipements. Il est situé près du moulin à farine sur un terrain appartenant aux seigneuresse<sup>48</sup>.

Dans le même temps, les choses évoluent chez Lagacé à la rivière Neigette. D'abord, en mars 1850, le père a donné sa terre à son fils Édouard venu s'installer à Saint-Simon, « ainsi que le tiers [des parts] dans le moulin à farine et dans les tournants et travaillants<sup>49</sup> ». Un an plus tard, Édouard rétrocède le tout à son père<sup>50</sup>, qui l'échange le même jour avec William Price contre une terre de quatre arpents par trente dans le quatrième rang, ainsi qu'un lopin de terre contigu<sup>51</sup>.

Si cet échange met un terme à la « guerre » que la seigneuresse Drapeau avait livrée à son censitaire Lagacé pendant plus de huit ans, la querelle se poursuit néanmoins pendant quelque temps avec William Price. La rumeur s'est rendue à Québec qu'un certain Larrivée – plus précisément Michel Larrivée, un marchand de Sainte-Luce – était à construire un moulin à Saint-Simon au lieu nommé « le lac ». Price écrit à madame Drapeau pour s'expliquer et l'informe qu'il y a eu erreur sur la personne. Dans sa réponse, la seigneuresse affirme : « Vous me dites que vous avez reçu une lettre de M. Sylvain et qu'il vous dit que ce n'est pas un moulin neuf qu'il a érigé chez nous; mais qu'il n'a fait que rétablir le vieux moulin Lagacé placé chez nous. » Sur ce constat, madame Drapeau proteste de ce que Lagacé n'a jamais obtenu quelque autorisation de bâtir son moulin. Deux protêts lui ont même été signifiés à ce sujet. Et bien que le moulin soit sur une terre de Price, de toute façon, personne sauf le seigneur n'a le droit de bâtir un moulin banal.



La seigneuresse termine sa lettre en rejetant une entente à l'amiable que Price lui aurait proposée, sans toutefois préciser la teneur exacte de cette entente. Elle propose plutôt un arrangement en vertu duquel elle lui rembourserait les frais encourus pour l'acquisition du moulin, ses droits seigneuriaux de banalité et possiblement de corvée étant épargnés. Elle lui propose à cette fin une rencontre avec Ulric-Joseph Tessier, l'avocat de la famille<sup>52</sup>.

L'affaire ne se règle pas pour autant, car, fin décembre 1852, madame Drapeau fait signifier à Price un protêt notarié accompagné d'une lettre. Elle y exprime ses regrets d'avoir eu à se rendre à cette extrémité, mais, écrit-elle, c'est pour protéger « son droit sacré » qu'elle tient de ses ancêtres<sup>53</sup>! On apprendra plus tard que la seigneuresse avait finalement conclu une entente avec Price, par laquelle ce dernier avait accepté de lui verser une partie des revenus du moulin, en plus de reconnaître son droit de banalité<sup>54</sup>.

Madame Drapeau n'était pas au bout de ses peines : son moulin de Porc-Pic brûle après 1852. En août 1855, elle engage en effet un certain Rémi Raymond, ingénieur de L'Isle-Verte, pour remettre le moulin en état « sur le même plan de l'ancien détruit par le feu ». Il s'engage notamment à y construire une roue à aubes de 22 à 24 pieds et à fournir tous les « grémens<sup>55</sup> ». Il se peut aussi que ce soit Raymond lui-même qui ait reconstruit la bâtisse, car on le dit menuisier au recensement de 1861<sup>56</sup>. En novembre, les seigneuresse afferment pour neuf ans le moulin enfin reconstruit au meunier Isaac Roy dit Lauzon, fils<sup>57</sup>.

### La bataille judiciaire

Entretemps, un changement majeur s'est produit en 1854 avec l'abolition du régime seigneurial par le parlement du Canada-Uni. L'Acte seigneurial prévoit néanmoins des compensations fondées sur la valeur des cens et rentes et d'autres droits et privilèges dont jouissaient les seigneurs, dont le droit de banalité<sup>58</sup>. Les commissaires chargés d'évaluer et de fixer ces compensations vont donc se mettre à l'œuvre pour établir puis inscrire dans un « cadastre abrégé » la valeur de chacune des parcelles que possèdent les censitaires, ce qui permettra de fixer le montant de la « rente constituée » que chaque ex-censitaire devra désormais payer annuellement à son ex-seigneur, ainsi que la valeur de tous les autres droits et privilèges

perdus par le seigneur et pour lesquels l'État doit verser des indemnités<sup>59</sup>.

Dans la seigneurie Nicolas-Rioux, le mandat de constituer le cadastre est confié à Siméon Lelièvre, qui « clôt » son ouvrage le 17 septembre 1858. Mauvaise surprise pour les héritières Drapeau : le commissaire ne leur a pas reconnu le droit de banalité. Le cadastre ne mentionne du reste aucun moulin dans la seigneurie Nicolas-Rioux<sup>60</sup>. Les deux moulins à farine existants, celui des seigneuresse et celui appartenant maintenant à Price, ne sont donc pas, aux yeux du commissaire, des moulins banaux au sens de la loi.

À la suite de la décision de Siméon Lelièvre, les héritières Drapeau s'empressent de loger, comme le permet la loi, une requête en révision de cette décision devant trois commissaires. L'enjeu, avant tout économique, est considérable : les seigneuresse estiment leur perte à 3 750 livres<sup>61</sup>. Pour récupérer leur droit de banalité, elles doivent convaincre les commissaires qu'elles ont été les premières à construire un moulin sur leur seigneurie. Elles confient à Ulric-Joseph Tessier le mandat de les représenter dans cette affaire, qui doit être entendue à Kamouraska en juillet 1860.

Avec leur avocat, les seigneuresse élaborent un plaidoyer qui tend à brouiller la chronologie relative à la construction tant du moulin de la rivière Neigette construit par Lagacé que de celui de la rivière Porc-Pic qu'elles ont elles-mêmes fait ériger. Dans le plaidoyer que prépare Tessier, il affirme (tout en demeurant vague sur la date de construction) « qu'elles ont bâti un moulin aussitôt qu'elles en ont été requis<sup>62</sup> [*sic*], lequel moulin existe depuis plus de dix années et existe encore ». Du même souffle, l'avocat s'emploie à délégitimer le moulin Lagacé en affirmant

que le moulin bâti par le nommé Migné Lagacé n'a été érigé non pas comme un moulin à farine véritable, mais que ce n'était qu'une petite batisse construite par un pauvre homme sur un terrain qui ne lui appartenait pas, mais appartenait à William Price Ecuyer, locataire<sup>63</sup> de la Seigneurie qui s'est chargé de ce moulin d'accord avec les Dames Seigneuresse parce qu'il ne ferait aucun dommage<sup>64</sup>.

L'avocat feint ainsi d'ignorer, parce que la chose avait été établie depuis 14 ans, que Lagacé avait bien construit son moulin sur sa terre et non sur une

terre de Price. Il évite par ailleurs de mentionner que ce n'est qu'en 1851 que Price en est devenu le propriétaire.

Tessier soutient surtout que les seigneuses n'ont jamais été déchuës de leur droit de banalité. Au contraire, elles ont bâti leur moulin de Porc-Pic « aussitôt qu'elles en ont été requis [sic] ». Du reste, ajoute-t-il, il aurait fallu une décision d'un tribunal compétent pour constater la déchéance de leur droit. Quant à Price, il a pour sa part reconnu aux seigneuses leur droit de banalité dans un accord convenu avec elles. Enfin, depuis la construction du moulin de Porc-Pic, les seigneuses ont concédé bien des terres. Les nouveaux censitaires sont venus nombreux pour y faire moudre leurs grains et l'ont reconnu « comme leur moulin banal<sup>65</sup> ».

La question de la date de construction du moulin est clairement la pierre d'achoppement de la cause des seigneuses. Tessier est bien conscient de la délicatesse de cet enjeu : dans ses notes, l'avocat a même raturé l'allégué concernant cette date<sup>66</sup> (voir figure 3).

Les seigneuses n'ignorent évidemment pas que Lagacé a commencé ses travaux en 1843 et les a poursuivis jusqu'en juin 1845, date à laquelle le moulin est entré en activité. Tessier argumente ensuite que les revenus du moulin de Porc-Pic n'ont pas été considérables vu le mauvais état des communications pour s'y rendre. Si bien que les seigneuses « n'ont pas voulu insister sur l'exécution à la rigueur de leur droit d'amener les censitaires au moulin, et dans cette seigneurie pas un seul censitaire n'a jamais été poursuivi à cet effet, quoiqu'à une extrémité les censitaires allaient au moulin du Bic et à l'autre extrémité aux

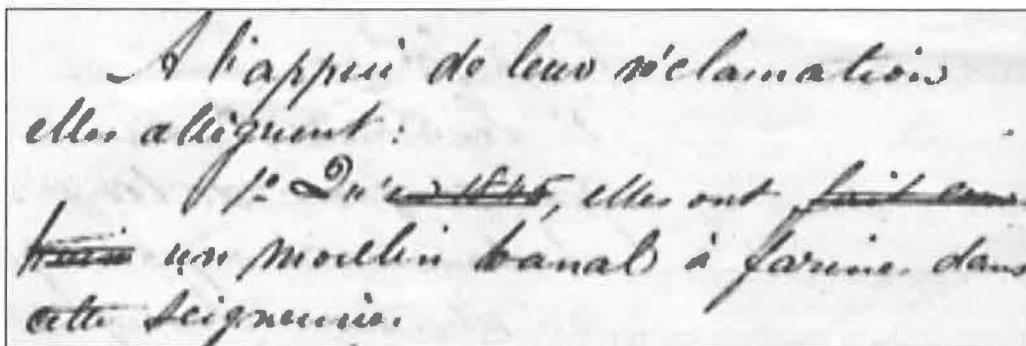
nombreux moulins de Trois-Pistoles ». Elles ont de plus « toléré » la construction du moulin du 3<sup>e</sup> rang par monsieur Price, « qui leur payait une rente annuelle de 200£ terminée cette année<sup>67</sup> ».

Par conséquent, ses clientes ne devraient pas souffrir de leur indulgence, d'autant qu'elles auraient exigé tôt ou tard que les censitaires viennent à leur moulin avec l'amélioration des communications. Après avoir évalué leur perte à 3 750 livres, Tessier conclut son plaidoyer de façon étonnante :

Il est évident, affirme-t-il, que vue la position écartée du moulin banal, c'est une perte totale, et si nous ajoutons qu'il se bâtit déjà d'autres moulins, et qu'il y en a plusieurs de projetés dans cette seigneurie dont l'un marche depuis quelques jours à Saint-Fabien, il est clair que les Dames Drapeau peuvent fermer leur moulin, et cette bâtisse sur un terrain inculte ne leur servira même de rien<sup>68</sup>.

En clair, plaide Tessier, si l'on ne reconnaît pas aux seigneuses leur droit de banalité, elles auront tout perdu, victimes au surplus de leur indulgence envers leurs censitaires.

Tessier a confié à l'avocat Z. Perrault de Kamouraska le mandat de défendre les intérêts des seigneuses devant la Commission de révision. Le 24 juillet 1860, Perrault lui rend compte des procédures par un commentaire laconique : « Les actions sont rejetées. » Il ajoute : « N'ayant pu voir les records, ni leur jugement qui ont seulement été lus<sup>69</sup>. » Les motifs de la décision nous sont tout de même connus, grâce à une transcription manuscrite, mais anonyme, du jugement, contenue dans les archives d'Ulric-Joseph Tessier. D'abord sur le plan des faits, on affirme que Lagacé a construit son moulin en 1845.



*A l'appui de leur réclamation  
elles allèguent :  
1<sup>o</sup> Qu'en 1845, elles ont fait construire  
un moulin banal à farine dans  
cette seigneurie.*

Figure 3. Droit de banalité de la seigneurie du Ha! Ha! ou Nicolas Rioux, BAnQ-Rimouski, P1,S1,SS2,P43, [s.d.], p. 9.

Dès lors, aux termes de l'arrêt du Conseil d'État du 4 juin 1686<sup>70</sup>, les seigneuses sont de fait privées de leur droit de banalité. Enfin, Lagacé avait publiquement intimé les seigneuses de bâtir un moulin dans l'année, sans quoi il le bâtirait lui-même « et en conséquence il y acquerrait le droit de banalité tel que voulu par led[it] arrêt<sup>71</sup> ».

### La bataille politique

La bataille rebondit à l'Assemblée législative du Québec, quelque 10 ans plus tard, là où les seigneuses devaient s'y attendre le moins. En effet, le 4 mars 1869, le député Joseph-Thomas Chapleau dépose le « *bill 87* », intitulé Acte pour amender l'Acte seigneurial Refondu, et pour réparer certaines erreurs commises dans la confection des cadastres de quelques seigneuries, et notamment de la seigneurie Nicolas Rioux<sup>72</sup>. Il se fait le porte-parole de quelque 25 ex-censitaires des seigneurs Drapeau de la région de Rimouski. Leur nom apparaît en effet sur des « notes privées » relatives au projet de loi 87 et rédigées sans doute par Ulric-Joseph Tessier.

Expliquons d'abord que Simon Lelièvre, commissaire au cadastre, avait reconnu aux seigneuses Drapeau le « droit de corvée ». Ce droit s'appliquait annuellement et était monnayable. Les requérants reconnaissaient ce droit, mais soutenaient que, conformément aux contrats de concession de leurs terres, il était « spécialement stipulé pour la construction de moulins ou maisons dans et concernant la dite seigneurie ». Or, plaident-ils, les seigneuses n'ont pas rempli ces conditions et certains censitaires<sup>73</sup> ont dû faire bâtir un moulin à leurs propres frais. Autrement dit, en perdant le droit de banalité, les seigneuses avaient perdu leur droit de corvée. Ils demandaient donc à l'Assemblée législative « de déclarer que la dite rente constituée a été portée par erreur au cadastre de la dite seigneurie Nicolas Rioux ». En conséquence, le projet de loi 87 devait corriger et réformer le cadastre, en plus de déclarer la « prétendue redevance en corvée [...] illégale, nulle, non-avenue et considérée comme rayée du dit cadastre<sup>74</sup> ».

L'avocat Tessier réagit immédiatement : « Si, écrit-il, la Législature veut donner un droit d'appel aux tribunaux ordinaires de la décision des commissaires, tant pour le seigneur que pour les censitaires y compris l'indemnité pour la banalité, pas d'objection. » D'autant que plusieurs seigneurs du district de Québec ont aussi perdu ce droit. « D'une législation générale

personne ne peut se plaindre, mais il en est autrement d'une législation spéciale touchant le droit privé de propriété. » Du reste, rappelle-t-il, en mai 1861, le Parlement (du Canada-Uni) avait déjà été saisi d'un projet de loi à caractère général, mais celui-ci avait été retiré en raison des dépenses qu'il aurait pu engendrer. Tessier rédige deux autres mémorandums destinés manifestement à contrer l'initiative des censitaires<sup>75</sup>.

L'essentiel de ces mémorandums est bientôt réuni en un « mémoire » imprimé et destiné sans doute à un public assez large. Peut-être a-t-on voulu alerter les autres seigneurs québécois, dans la mesure où l'affaire pouvait les intéresser<sup>76</sup>. Dans l'immédiat, toutefois, le document a pour but manifeste de réfuter les prétentions des ex-censitaires des Drapeau : « Les seigneurs, y lit-on, commencèrent en 1844 la construction d'un moulin à farine qui fut continué en 1845 et qui fit farine en 1846, ce moulin a subsisté depuis et subsiste encore dans la seigneurie. C'est le moulin banal bâti sur la rivière Porc-Epic. Cependant un individu du nom de \_\_\_\_\_ [sic] Lagacé avait commencé la construction d'un petit moulin à farine dans la dite seigneurie, et il le fit marcher vers l'année 1845<sup>77</sup>. »

L'enjeu est connu : les seigneuses doivent démontrer que leur moulin est antérieur à celui de Lagacé et que ce dernier est de moindre importance que le leur. D'où le flou touchant les dates. Dans les faits, on l'a vu, leur moulin ne commença à faire farine qu'en 1850. Du même souffle, elles s'emploient à diminuer l'importance du moulin Lagacé en le qualifiant encore une fois de « petit moulin ». On l'a vu, il était pourvu de deux moulages, contre trois pour celui de Porc-Pic.

Surtout, « les propriétaires de cette seigneurie osent présumer que si la Législature intervient pour remédier à une plainte des Censitaires, elle voudra bien aussi remédier à une plainte des Seigneurs qui se trouvent lésés par la décision des mêmes commissaires » relative au droit de banalité.

Elles consacrent donc le reste du mémoire à démontrer que la décision des commissaires réviseurs leur a causé « une véritable injustice ». Elles avaient, conviennent-elles, l'obligation de construire un moulin dans un temps raisonnable, d'autant qu'à l'époque la seigneurie était encore peu peuplée. Mais

c'eut été, le cas échéant, à un tribunal compétent d'en décider. « Autrement s'il est laissé à un individu, censitaire ou non, de se créer juge des faits et des circonstances, et de se mettre à construire un moulin et un peu plus vite que le Seigneur, ou de faire un petit moulin en moins de temps, le Seigneur perdrait-il son droit de banalité? » Certes, les commissaires réviseurs se sont appuyés sur l'édit du Conseil d'État de 1686 pour donner raison à Joseph Lagacé, qui avait lui-même invoqué ce document. Mais, plaident-elles, citations à l'appui,

dans chaque cas il est intervenu un jugement, un arrêt ou ordonnance de l'autorité compétente, pour faire déchoir le Seigneur de son droit de banalité, ou pour permettre à un Censitaire de bâtir un moulin à farine, et dans tous les cas en accordant un délai raisonnable d'un an, le plus souvent de deux ans, quelquefois de trois ans au Seigneur pour bâtir un moulin à farine.

Elles ajoutent : « La décision des Commissaires sur ce point est d'autant plus étrange que Lagacé n'a pas lui-même réclamé à l'encontre de la banalité, et que si les Dames Drapeau voulaient bien tolérer l'usage d'un petit moulin dans leur seigneurie, cela ne constituait point une renonciation à leur droit de banalité ». Et de conclure : « [Si] la Législature sanctionne cette modification au cadastre [sur le droit de corvée], elle permettra aux propriétaires de cette seigneurie un appel aux tribunaux ordinaires sur la perte du droit de banalité<sup>78</sup>. »

L'initiative des ex-censitaires fait long feu. En seconde lecture, quelques semaines plus tard, un député objecte qu'il s'agit d'un *bill* privé. En conséquence, l'Orateur décrète qu'il aurait dû être présenté à la suite d'une pétition. Il est retiré<sup>79</sup>.

Les ex-censitaires ne désarment toutefois pas, pilotés cette fois par Georges Sylvain qui, dans les années 1840, était l'agent de William Price. En effet, le 10 décembre 1869, le député Chapleau dépose en son nom à l'Assemblée législative un « *bill* privé » intitulé : « Acte demandant le redressement de certaines erreurs commises dans la confection du cadastre de la seigneurie Nicolas Rioux<sup>80</sup> ». Luce-Gertrude Drapeau réagit rapidement. Une semaine plus tard, elle dépose à son tour une pétition pour que le *bill* « ne devienne pas loi<sup>81</sup> ». Le 17 janvier suivant, le comité permanent des *bills* privés fait rapport à l'Assemblée législative. « Ce jourd'hui, M. Chapleau, le

promoteur du dit bill, a comparu devant ce comité et a demandé la permission de retirer le dit bill, ce qui lui a été octroyé »<sup>82</sup>.

Cette fois, la guerre est bien finie et n'a laissé que des vaincus : les seigneuses n'ont pas pu faire reconnaître leur droit de banalité. Pour leur part, les censitaires n'ont pas réussi à faire lever leurs obligations financières quant au droit de corvée.

Mais ô surprise! Les héritières Drapeau n'avaient pas dit leur dernier mot à propos du droit de corvée. En 1873, elles soutiennent, dans un nouveau mémoire à l'Assemblée législative, que ces droits auraient dû et devraient être payés par le gouvernement et non par les « pauvres censitaires ». Sans doute éprouvaient-elles des difficultés à se faire payer! « C'est le but pour lequel ce mémoire est rédigé et humblement présenté aux autorités compétentes avec l'espoir que le Gouvernement voudra bien examiner les questions qui lui sont soumises et faire justice aux parties intéressées<sup>83</sup>. » On ignore si ce mémoire eut quelque suite.

### Le déclin

Après ces débats politiques, le sort du moulin de Porc-Pic demeure mal connu. Dans leur requête de 1868 pour faire reconnaître leur droit de banalité par la Commission de révision du cadastre abrégé<sup>84</sup>, les héritières Drapeau écrivaient qu'elles considéraient ce moulin de peu de valeur, parce que peu fréquenté. Elles affirmaient même pouvoir « fermer leur moulin et cette bâtisse sur un terrain qui ne leur servira de rien ». Toutefois, elles ne l'ont pas fait. On dispose en effet d'un livre de comptes pour les années 1879 à 1881<sup>85</sup>. Après cette date, les sources d'information se tarissent et on ignore si le moulin à farine demeure en activité.

Le registre foncier, inauguré en 1881 avec le cadastre paroissial officiel, permet néanmoins de suivre les mutations survenues sur le lot n° 1 de Saint-Simon, où s'élèvent les deux moulins (à farine et à scie) de la rivière Porc-Pic. En effet, dès le 1<sup>er</sup> mars, la succession Drapeau, représentée par Ulric-Joseph Tessier, fils, vend à François Caron et Siméon Gagné de Sainte-Anne-de-La-Pocatière la partie nord-ouest du lot sur lequel s'élèvent les deux moulins<sup>86</sup>.



En février de l'année suivante, Caron revend à son partenaire sa moitié indivise<sup>87</sup>. Visiblement, les affaires tournent mal, car en 1895, le shérif vend aux enchères le moulin à farine et le moulin à scie. Sans doute la propriété a-t-elle été saisie pour taxes impayées. Quoi qu'il en soit, Tessier rachète le tout<sup>88</sup>. Or, le mois suivant, Tessier revend la terre et les deux moulins à Napoléon Caron, meunier de Trois-Pistoles<sup>89</sup>. Ce dernier peine lui aussi à payer ses taxes et, fin 1899, la municipalité de Saint-Simon le menace de saisie<sup>90</sup>. Il évite apparemment celle-ci, car en juillet 1902, il vend la partie nord-est du lot n° 1 à un certain Gaumont<sup>91</sup>.

Une nouvelle vente aux enchères survient en octobre 1902. William Tobin<sup>92</sup>, un homme d'affaires de Bromptonville (près de Sherbrooke), achète alors la terre<sup>93</sup>. Mais c'est avant tout pour le bois, car il la revend rapidement à la société Trois-Pistoles Pulp and Lumber. Ce contrat ne fait aucunement état des moulins à farine et à scie. Ils ont sans doute été abandonnés. N'empêche : en 1903, Tessier réclame tout de même 71,50 \$ à François Caron pour le paiement du moulin qu'il lui a vendu en 1895<sup>94</sup>. Les affaires sont les affaires! En 1917, la Trois-Pistoles Pulp and Lumber loue la propriété à ses actionnaires regroupés dans le Maple Leaf & Game Club<sup>95</sup>. Ici encore, aucune trace des moulins.

De son côté, le moulin de la rivière Neigette à Saint-Mathieu a connu une vie plus longue. En 1890, Ernest Dionne achète le moulin des Price, qui l'avaient acquis par échange de Joseph Lagacé en 1851. Dans les années 1930, il est exploité par Alfred Bernier et ferme finalement dans les années 1940<sup>96</sup>.

## CONCLUSION

Résumons d'abord les faits. Amorcé officiellement fin 1845, le projet de construction du moulin de Porc-Pic a connu à l'évidence un début difficile. Il aura fallu cinq ans avant qu'il ne commence ses activités. Le moulin a brûlé après 1850 et fut reconstruit en 1855. Il a probablement cessé ou réduit ses activités après 1881. Il fut définitivement abandonné après 1902, quand un industriel a finalement acheté la terre pour le bois qui l'entourait et les ressources halieutiques qu'on y trouvait.

Le moulin de Porc-Pic fut surtout la réponse au défi que fut la construction par Joseph Lagacé d'un

« petit moulin » dans le 3<sup>e</sup> rang de la seigneurie. Comment expliquer la démarche de ce cultivateur de Kamouraska, venu défier les sœurs Drapeau dans leur fief qu'elles-mêmes n'habitaient pas? C'est là une situation particulière qui s'éloigne des observations de Benoît Grenier dans les seigneuries habitées par leurs seigneurs. Des conflits ont souvent surgi entre des seigneurs qui habitaient hors de leur seigneurie et des habitants qui, eux, y résidaient. L'inverse, comme ce qui survient à Saint-Simon, apparaît comme un cas singulier.

Un censitaire qui contestait son seigneur, a montré Grenier, s'appuyait sur une certaine légitimité, soit en raison de l'appui de sa communauté, soit en raison de son prestige personnel reposant en particulier sur son ancienneté. À Saint-Simon, les habitants demeurent, du moins pendant la phase initiale du conflit, totalement silencieux. Les archives consultées sont muettes à cet égard. Au surplus, Lagacé n'appartient pas à la communauté de Saint-Simon, bien que celle-ci se soit formée, pour une bonne part, à partir d'habitants venus, comme lui, de la Côte-du-Sud. Néanmoins, il est proche, par sa sœur, de la famille seigneuriale de Trois-Pistoles, la même qui a fondé la seigneurie Nicolas-Rioux et où vit une famille Rioux elle aussi parente. S'il faut trouver une certaine légitimité à son initiative, c'est du côté de ces relations privilégiées qu'il faut la chercher. L'hypothèse est hélas invérifiable. Une chose est sûre cependant : dans les années 1840, Saint-Simon avait atteint un état de développement qui justifiait la construction d'un moulin à farine. Ce faisant, Lagacé répondait à un besoin dont il a pu se faire l'interprète tout en servant ses intérêts.

Tout compte fait, l'entreprise de Lagacé ne fut guère un succès. Il subit d'abord les pressions de Mme Drapeau. Surtout, l'éloignement des habitants du premier rang avait sans aucun doute rendu son moulin peu rentable, d'autant que plusieurs fréquentaient les moulins des seigneuries voisines. Aussi, dès 1847, il est disposé à vendre son moulin pour 300 livres, ce qui lui aurait permis de récupérer à peu près sa mise. En 1851, il consent finalement à un échange avec William Price pour une terre dans le quatrième rang. Mme Drapeau ne fut certainement pas mécontente de cette transaction, car elle lui permit de faire une entente avantageuse avec Price. On a vu la déférence qu'elle portait à ce prestigieux compétiteur, malgré quelques heurts avec lui.



Peut-être Lagacé savoura-t-il néanmoins une victoire morale quand, en 1860, la commission appelée à réviser la décision du commissaire Lelièvre confirma sa prétention que les seigneuses Drapeau avaient bel et bien perdu leur droit de banalité. Cet entrepreneur, par ailleurs analphabète, aurait-il bénéficié d'un conseiller compétent en matière de droit seigneurial? Cette hypothèse est d'autant plus vraisemblable que Lagacé a scrupuleusement respecté les pratiques touchant la contestation du droit de banalité. Il a donc fallu qu'il soit informé, d'une quelconque façon, des lois et coutumes en vigueur à ce sujet. Lagacé est mort en 1864 à Saint-Mathieu<sup>97</sup>.

Après 1858, le conflit qui avait pris une tournure juridique s'est poursuivi quelques années dans l'enceinte de l'Assemblée législative de la nouvelle province de Québec. Mais ce sont cette fois des censitaires de toute la région de Rimouski qui l'y ont porté, à propos du droit de corvée reconnu en 1858 aux seigneuses. C'est là un bel exemple des initiatives communautaires déjà relevées par l'historiographie tout au long du régime seigneurial. Quoi qu'il en soit, le débat politique dura jusqu'en 1870 et se termina en queue de poisson! L'Assemblée s'en tint au *statu quo*.

La reconstitution de cette petite guerre aura encore permis d'illustrer la difficulté que pouvaient avoir les censitaires, au 19<sup>e</sup> siècle, à combler ce besoin essentiel de faire moudre leur grain dans une seigneurie éloignée et encore peu développée, difficulté qu'accroissait au surplus sa géographie très accidentée.

Mais surtout, on a pu rendre compte des stratégies des protagonistes, en particulier de celles des seigneuses Drapeau, manifestement piquées au vif

par l'action d'un petit entrepreneur venu d'ailleurs. Cette guerre témoigne de l'importance que les seigneurs pouvaient attacher, encore au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, à la protection de leurs privilèges. Lagacé leur a fait perdre leur droit de banalité et, surtout, les revenus importants qui y ont été rattachés lors de l'abolition du régime seigneurial. Sous ce rapport, Lagacé a gagné la guerre!

La veuve Luce-Gertrude Drapeau, femme instruite et connectée au milieu bourgeois du 19<sup>e</sup> siècle, aura pour sa part mené une lutte avec ténacité pour le maintien de ses droits. Le conflit de Saint-Simon devrait inciter les historiens et historiennes à s'intéresser davantage à l'histoire des femmes seigneuses<sup>98</sup>.

\* \* \*

L'objectif initial de cette recherche était de documenter, sur le plan patrimonial, le moulin de Porc-Pic en vue d'éventuelles fouilles *in situ*<sup>99</sup>. En effet, à deux pas de la piste cyclable qui court sur les crêtes des hautes falaises longeant le fleuve, et au pied d'une magnifique cascade, s'étalent en chaos quelques pierres, ruines moussues d'un vieux moulin. À la fin du printemps 2018, l'Université du Québec à Rimouski a fait de ce site le lieu d'apprentissage de son École de fouilles archéologiques. Des centaines d'artefacts ont déjà été mis à jour. Et au bord de la petite rivière Neigette émergent quelques pieux en cèdre de l'écluse du moulin, dont il ne reste, hélas, plus rien d'autre. Ces ruines seront peut-être mises en valeur un jour, en rappel silencieux de la guerre des moulins de Saint-Simon de Rimouski.

## Notes

- 1 Lucie Plante, travailleuse sociale, est retraitée de la fonction publique québécoise. Jean-Pierre Proulx, aussi retraité, a été journaliste au quotidien *Le Devoir* et professeur à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal, spécialisé en analyse et en histoire des institutions éducatives du Québec. Les deux mènent depuis leur retraite des recherches en histoire familiale et en histoire sociale régionale.
- 2 BANQ-R, P1, S1, SS2, P43 (Fonds Famille Tessier), Droit de banalité de la seigneurie du Ha! Ha! ou Nicolas Rioux, [s.d.] (p. 1). Confirmé dans BAC, RG19, vol. 921. Titre : Suite de Rimouski, Bic, Nicolas Rioux, Trois Pistoles. MIKAN : 1792574, Registre des procédés sur l'Enquête nécessaire pour faire le cadastre de la Seigneurie Nicolas Rioux, dans le district de Kamouraska, appartenant aux Dames Drapeau, la dite Enquête commencée le dix huitième jour de Decembre mil huit cent cinquante cinq, [s.p.] [16<sup>e</sup> feuille].
- 3 Cet article repose sur de nombreuses sources. La revue de littérature sur Saint-Simon s'est avérée plutôt mince sur l'objet de notre recherche. En revanche, les sources archivistiques suivantes se sont révélées très riches : le Fonds Famille Tessier (S1) relatif à la seigneurie Nicolas-Rioux, au centre régional de Rimouski de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ-Rimouski); l'ensemble des greffes des notaires des districts de Rimouski et de Kamouraska, en particulier pour la période allant de 1842 à 1850; les actes inscrits au Registre foncier du Québec concernant le lot n° 1 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Simon, depuis son ouverture en 1881 jusqu'en 1917; enfin, les procès-verbaux de la municipalité de Saint-Simon et les procès-verbaux de l'Assemblée législative du Québec, de 1867 à 1880.
- 4 Nous remercions l'archiviste M. Guillaume Marsan de BANQ-Rimouski, qui nous a guidés dans l'exploration du Fonds Famille Tessier. Merci également au professeur Benoît Grenier de l'Université de Sherbrooke, spécialiste du régime seigneurial. Il a bien voulu relire cet article et nous prodiguer de précieux conseils. Nous remercions enfin les deux évaluateurs anonymes dont les remarques et les suggestions nous ont été fort utiles.
- 5 Benoît Grenier, *Seigneurs campagnards de la Nouvelle France*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007. Il s'agit toutefois de seigneuries où résidaient les seigneurs depuis plusieurs générations (y compris sous le Régime anglais). Il en a tiré une typologie constituée de trois grandes catégories : les conflits économiques ou fiscaux (ex., les redevances), ceux relatifs à la gestion de l'administration locale (ex., les corvées et les moulins), enfin, ceux portant sur les droits honorifiques et la notabilité (ex., les privilèges à l'église). À propos des droits relatifs aux moulins, l'auteur écrit : « Les plaintes des habitants à l'égard du moulin banal sont souvent imputables à diverses causes d'insatisfaction : l'entretien déficient du moulin, la mauvaise qualité du blé et la distance à parcourir pour s'y rendre constituant les plus évoquées ». Outre le titre déjà cité, on lui doit la *Brève histoire du régime seigneurial*, Montréal, Boréal, 2012, un ouvrage essentiel.
- 6 Benoît Grenier, *Seigneurs campagnards*, ouvr. cité, p. 333. Ce cas a été particulièrement documenté par Thomas Wien, « Les conflits sociaux dans une seigneurie canadienne au XVII<sup>e</sup> siècle : les moulins des Couillard », dans Gérard Bouchard et Joseph Goy (dir.), *Famille, économie et société rurale en contexte d'urbanisation* (17<sup>e</sup> - 20<sup>e</sup> siècles), Montréal/Paris, Université de Montréal-Écoles des Hautes études en sciences sociales, 1981, p. 226-235.
- 7 Benoît Grenier, « Pouvoir et contre-pouvoir dans le monde seigneurial laurentien : Sonder les limites de l'arbitraire seigneurial », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 18, n° 1 (automne 2009), p. 149.
- 8 Benoît Grenier, « Pouvoir et contre-pouvoir dans le monde seigneurial laurentien : Sonder les limites de l'arbitraire seigneurial », art. cité, p. 152.
- 9 BAC, Recensement de 1851. [En ligne.] [<https://www.bac-lac.gc.ca/fra/recensements/1851/Pages/resultats.aspx?k=cnsDistrictNameFr%3a%22rimouski%22+AND+cnsSubdistrictNameFr%3a%22Saint-Simon%22>]. (Page non disponible au 23 avril 2019.)
- 10 À ne pas confondre avec celle du même nom près de Rimouski.
- 11 Pierre-Georges Roy, *Inventaire des concessions en fief et seigneurie. Fois et hommages et aveux et dénombremens conservés aux archives de la Province de Québec*, vol. 5, Beauceville, L'Éclaireur, 1927, p. 76. L'acte de concession est reproduit dans « Notes sur les seigneuries du district de Rimouski », *Bulletin des recherches historiques*, vol. XVII, n° 8 (1911), p. 240.
- 12 Acte de vente de Joseph, Charles et Germain Lepage [...] à Joseph Drapeau [...], Greffe d'Alexandre Dumas, notaire à Québec, 1 septembre 1792, cité dans Pierre-George Roy, *Inventaire des concessions en fief et seigneurie*, vol. 5, Beauceville, L'Éclaireur Éditeur, 1927, p. 77.
- 13 *Cadastre abrégé de la seigneurie de Nicolas Rioux*. On ignore de qui, précisément, Drapeau a acquis la seigneurie. Il s'agit probablement des héritiers de Nicolas Rioux, fils, décédé en 1756.
- 14 Recensement du Canada de 1831, district de Rimouski, sous-district de Saint-Simon. [En ligne.] [<https://www.bac-lac.gc.ca/fra/recensements/1831/Pages/resultats.aspx?k=cnsDistrictNameFr%3a%22Rimouski%22+AND+cnsSubdistrictNameFr%3a%22saint-simon%22BAC>]. (Page consultée le 23 avril 2019.)

- 15 Voir *Tourisme patrimonial du Bas-Saint-Laurent*. [En ligne.] [<http://www.patrimoine.bassaintlaurent.ca/eglises/eglise-saint-simon>]. (Page consultée le 23 avril 2019.) L'église s'élève toujours au même endroit. Saint-Fabien est beaucoup moins développé. N'y habitent que 186 personnes, qu'abritent 32 maisons; 3 470 acres de terres ont été concédés, mais 225 seulement sont en culture, soit 6,5 % de cette superficie. On y a récolté 272 minots de blé.
- 16 Recensement du Canada. District de Rimouski, sous-district de Saint-Simon. [En ligne.] [<https://www.bac-lac.gc.ca/fra/recensements/1851/Pages/resultats.aspx?k=cnsDistrictNameFr%3a%22rimouski%22+AND+cnsSubdistrictNameFr%3a%22saint-simon%22>]. (Page consultée le 23 avril 2019.)
- 17 Université de Montréal, Programme de recherche en démographie historique (PRDH).
- 18 Il rendra foi et hommage le 25 mars 1832 pour sa seigneurie et celles des coseigneurs descendants et héritiers par leur grand-père Vincent. Pierre-Georges Roy, *Inventaire des concessions en fief et seigneurie*, ouvr. cité, p. 18.
- 19 BAC, Recensement du Bas-Canada de 1831. [En ligne.] [<https://www.bac-lac.gc.ca/fra/recensements/1831/Pages/propos-recensement.aspx>]. (Page consultée le 23 avril 2019.) Consulter aussi Généalogie Québec. [En ligne.] [<https://www.genealogiequebec.com/Membership/LAFRANCE/acte/2993252>]. (Page consultée le 23 avril 2019.)
- 20 On lira sa biographie par Céline Cyr et Pierre Dufour dans le *Dictionnaire biographique du Canada*. [En ligne.] [[http://www.biographi.ca/en/bio/drapeau\\_joseph\\_5E.html](http://www.biographi.ca/en/bio/drapeau_joseph_5E.html)]. (Page consultée le 23 avril 2019.) Drapeau a fait instruire ses filles chez les Ursulines. Celles-ci ont épousé des hommes de leur rang au sein de la bourgeoisie professionnelle, militaire et marchande. À ce sujet, voir Paul-André Hudon, « Les Drapeau et les filles du seigneur Joseph Drapeau », *L'Estuaire généalogique*, n° 73, 2000, p. 14.
- 21 « Luce-Gertrude Drapeau », *Patrimoine culturel du Québec*. [En ligne.] [<http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=12252&type=pge#WhcWB7SdVE4>]. (Page consultée le 23 avril 2019.)
- 22 Michèle Brassard et Jean Hamelin, « Tessier, Ulric-Joseph », *Dictionnaire biographique du Canada*. [En ligne.] [[http://www.biographi.ca/en/bio/tessier\\_ulric\\_joseph\\_12E.html](http://www.biographi.ca/en/bio/tessier_ulric_joseph_12E.html)]. (Page consultée le 23 avril 2019.)
- 23 « William Price », dans *Mémoire du Québec*. [En ligne.] [[http://www.memoireduquebec.com/wiki/index.php?title=Price\\_%28William%29](http://www.memoireduquebec.com/wiki/index.php?title=Price_%28William%29)]. (Page consultée le 23 avril 2019.)
- 24 Benoît Grenier, *Brève histoire du régime seigneurial*, ouvr. cité, p. 84-85.
- 25 Il a acheté cette terre le 10 juillet 1836 d'Antoine Ouellet (BANQ-Q, CN302, S43 (greffe de F.-X. Talbot), Vente d'Antoine Ouellet à Joseph Lagacé, 10 juillet 1836). L'achat est confirmé en 1845 (BANQ-R, CN104, S36 (greffe de J. Ouellet)). Protêt de L. G. Drapeau contre J. Lagacé, 7 avril 1845. Ce rang est aujourd'hui situé dans la municipalité de Saint-Mathieu-de-Rieux, qui a été détachée de Saint-Simon en 1866.
- 26 BANQ-R, CN104, S40, greffe de J.-B Martin, Convention entre Joseph Nadeau et Joseph Migné, 10 mai 1843.
- 27 BANQ-R, CN104, S40, greffe de J.-B Martin, Emprunt à Nathanaël Dionne, aussi de Saint-Pascal, 10 mai 1843.
- 28 On ignore quand exactement Lagacé s'est établi à Saint-Simon, mais il y était certainement en mai 1850 au moment du mariage de son fils Édouard à Trois-Pistoles. Son père y est dit cultivateur et meunier à Saint-Simon (selon Généalogie Québec, *Le Lafrance*).
- 29 BANQ-R, CN104, S54, greffe de T.-H. Pinet, Bail d'un moulin de Jos Lagacé à Jean Bouchard, 11 janvier 1844.
- 30 L'équivalent aujourd'hui d'une mise en demeure.
- 31 BANQ-R, CN104, S42, greffe de L. Letellier de Saint-Just, Protêt de Luce-Gertrude Drapeau à Joseph Lagacé, 22 avril 1844.
- 32 BANQ-R, CN101, S1, greffe d'A. Bernier, Marché entre François Fontaine et Jos Migné dit Lagacé, 8 octobre 1844.
- 33 BANQ-R, CN104, S36, greffe de J. Ouellet, Protêt par Dame veuve Thomas Casault, es qualité, contre Joseph Migné dit Lagacé, 7 avril 1845.
- 34 Détail mentionné dans BANQ-R, CN104, S36, greffe de J. Ouellet, Contrat d'échange entre William Price et Joseph Lagacé, 6 mai 1851. Il sera question plus loin de ce document.
- 35 Contrairement à d'autres coutumes, la Coutume de Paris considérait ce droit comme « extraordinaire » et pouvait donc être perdu par le seigneur s'il ne l'exerçait pas. Au Canada, notamment, ce droit seigneurial a fait l'objet de nombreuses contestations et l'usage s'est implanté qu'un seigneur qui ne construisait pas de moulin à la demande des autorités ou de ses censitaires perde son droit au profit de tout particulier qui en construirait un. Sur le droit de banalité, voir Jean-François Niort, « Aspects juridiques du régime seigneurial en Nouvelle-France », *Revue générale de droit*, vol. 32, n° 3, 2002, p. 502-508.
- 36 BANQ-R, Fonds Famille Tessier, P1, S10, P156, Lettre de Ulric-Joseph Tessier à Luce-Gertrude Drapeau, 6 octobre 1837. Il est possible que Tessier ait émis cet avis parce qu'il avait appris que Price s'appropriait à confier à un certain Larrivée, marchand à Sainte-Luce et probablement son associé, la construction d'un moulin sur une des terres que la seigneuresse lui avait aussi concédées.

- Chose certaine, un moulin à scie a été érigé avant ou en 1844 sur la rivière du Sud-Ouest, qui sort du lac Saint-Mathieu, mais il appartenait aux seigneuses. À ce sujet, consulter BAnQ-Q, CN301, S255 (greffe d'A. Sirois-Duplessis), Bail de L.G. Drapeau à M. Larivée, 16 octobre 1844. On ignore ce qu'il en est advenu. On lit néanmoins dans l'histoire de Saint-Mathieu que « le premier moulin à scie appartient à William Price. On ne sait pas en quelle année il est bâti. On sait qu'il existe en 1861 parce que son propriétaire fournit les planches et les madriers pour la construction de la chapelle. La bâtisse est située au pied des chutes de la rivière Neigette au rang 4, non loin du moulin à farine ». Il pourrait s'agir du moulin érigé en 1844 (Charles-Édouard Jean, *Saint-Mathieu-de-Rioux raconte son histoire*, Saint-Mathieu-de-Rioux, municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux, 2016, p. 192).
- 37 BAnQ-R, P1, S10, P153, Fonds Famille Tessier, Lettre de Georges Sylvain à Luce-Gertrude Drapeau, 5 avril 1847.
- 38 Malgré sa disparition, l'existence de ce moulin est connue à Saint-Simon. Voir Rodier Voisine et coll., *Pour les 150 ans de Saint-Simon*, Saint-Simon de Rimouski, [s. n.], 1978, p. 181; Paul Larocque et coll., *Parcours historique du Bas-Saint-Laurent*, Rimouski, UQAR, 1994, p. 181; Robert [sic], « Un peu de géographie – Rivières et lacs », *L'Écho du Bas-Saint-Laurent*, 24 décembre 1937, p. 6; J. W. M., « Notes sur les seigneuries du district de Rimouski », *Bulletin de recherches historiques*, vol. XVII, n° 12, 1911, p. 237-246, 257-267.
- 39 Francine Adam-Villeneuve et Cyrille Felteau, *Les moulins à eau de la vallée du Saint-Laurent*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1978.
- 40 Archives de la Côte-du-Sud (La Pocatière), F148, Corporation de la seigneurie des Aulnaies, Marché devant le notaire Alexandre Benjamin Sirois Duplessis, entre Luce-Gertrude Drapeau, veuve Casault, es qualité, et Édouard Ennis, 27 octobre 1845.
- 41 Archives de la Côte-du-Sud (La Pocatière), F148, Corporation de la seigneurie des Aulnaies, Marché devant le notaire Alexandre Benjamin Sirois Duplessis, entre Luce-Gertrude Drapeau, veuve Casault, es qualité, et Édouard Ennis, 27 octobre 1845.
- 42 On lui doit notamment la construction d'églises dans la région de Rimouski (« Pierre Bélanger et fils », *Répertoire du patrimoine du Québec*. [En ligne.] [<http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=17794&type=pge#.Worr7BPOVE4>]. (Page consultée le 23 avril 2019.)
- 43 BAnQ-R, CN101, S1, greffe d'A. Bernier, Protêt de Pierre Bélanger contre Édouard Ennis, 30 juin 1846.
- 44 Archives de la Côte-du-Sud (La Pocatière), F148, Corporation de la seigneurie des Aulnaies, Sommaton par M<sup>e</sup> Jean-Thomas Taschereau, Ennis v. Casault, 23 septembre 1846.
- 45 BAnQ-Rimouski, greffe d'A. Bernier, Marché entre Louis Dandurand et Édouard Ennis, 14 septembre 1847. Ennis avait passé devant le même notaire un premier contrat le 25 août avec Ephrem Michaud pour la construction d'un premier pont sur cette même rivière. Onze ans plus tard, en juin 1858, le conseil municipal détaillait avec précision les travaux à faire sur le chemin de Porc-Pic, y compris sur les ponts (municipalité de Saint-Simon, Registre des procès-verbaux, 7 juin 1858). La construction de ces deux ponts donne à penser que le chemin initial menant au moulin était plus à l'est que l'actuel chemin Porc-Pic. Les deux contrats précisent les dimensions des ponts, les matériaux utilisés et leur disposition. Il ne semble, pour l'heure, n'avoir laissé aucune trace.
- 46 BAnQ-R, CN101, S1, greffe d'A. Bernier, Bail du moulin à farine par M<sup>me</sup> veuve Thomas Casault, es qualité, à Sr FX Bernard, meunier, 21 août 1850.
- 47 BAnQ-R, CN101, S1, greffe d'A. Bernier, Bail de moulin par M<sup>me</sup> veuve Thomas Casault à François-Xavier Rioux, 9 octobre 1851 et Bail de moulin par M<sup>me</sup> veuve Thomas Casault à François-Xavier Rioux, 1<sup>er</sup> octobre 1852.
- 48 BAnQ-R, CN101, S1, greffe d'A. Bernier, Vente d'un moulin à scie par François-Xavier Bernard à M<sup>me</sup> Caseault, es qualité, 15 octobre 1851.
- 49 BAnQ-R, CN104, S36, greffe de J. Ouellet, Donation par Joseph Migné dit Lagacé et son épouse à Édouard Migné dit Lagacé leur fils, 14 mars 1850.
- 50 BAnQ-R, CN104, S36, greffe de J. Ouellet, Rétrocession par Édouard Migné dit Lagacé à Joseph Migné dit Lagacé de terre [illisible]. Le fils pourra conserver jusqu'à l'automne la petite maison qu'il a construite sur la terre rétrocédée pour la démolir ensuite et la transporter ailleurs.
- 51 BAnQ-R, CN104, S36, greffe de J. Ouellet, Échange entre Georges Sylvain Ecuyer es qualité et Joseph Migné dit Lagacé, 6 mai 1851. Georges Sylvain, l'agent de Price, a fait arpenter le terrain à ses frais.
- 52 BAnQ-R, P1, S10, P158, Fonds Famille Tessier, Lettre de Luce-Gertrude Drapeau-Casault, annotée par Ulric-Joseph Tessier, à William Price à propos du moulin de Lagacé, janvier 1852.
- 53 BAnQ-R, P1, S10, P159, Fonds Famille Tessier, Copie d'une lettre de Luce-Gertrude Drapeau-Casault à William Price concernant un protêt, 29 décembre 1852. Nous n'avons pas retrouvé le texte de ce protêt.
- 54 BAnQ-R, P1, S10, P169, Fonds Famille Tessier, Requête des Dames Drapeau en appel à la Cour de Révision des commissaires de la tenure seigneuriale concernant la Seigneurie Nicolas Rioux, 29 septembre 1858.
- 55 BAnQ-R, CN101, S1, greffe d'A. Bernier, Marché entre Sr Rémy Raimond, ingénieur, et Madame veuve Thomas Caseault, 11 août 1855. Du point de vue archéologique, ce document est le plus intéressant.



- 56 Communication de Pierrette Maurais, archiviste ethnologue, Archives de la Côte-du-Sud. Courriel du 29 novembre 2017.
- 57 BAnQ-R, CN101, S1, greffe d'A. Bernier, Bail du moulin pour Madame veuve Thomas Casault es qualité, à Sr Isaac Roy dit Lauzon, meunier, 17 novembre 1855.
- 58 Acte pour l'abolition des droits et devoirs féodaux dans le Bas-Canada, 18 Vict., Chap. 3, Art. 4.
- 59 Acte pour l'abolition des droits et devoirs féodaux dans le Bas-Canada, 18 Vict., Chap. 3, Art. 6.
- 60 Cadastre abrégé de la seigneurie de Nicolas-Rioux.
- 61 BAnQ-R, P1, S1, SS2, P43, Fonds Famille Tessier, Droit de banalité, p. 9. Pièce intitulée Banalité et paraphée par Ulric-Joseph Tessier. Tessier déploie dans ce document un argumentaire en vue de la requête en révision de la décision du commissaire Lelièvre (confirmé dans BAC, RG19, vol. 921, Suite de Rimouski, Bic, Nicolas Rioux, Trois Pistoles. MIKAN : 1792574, Registre des procédés sur l'Enquête nécessaire pour faire le cadastre de la Seigneurie Nicolas Rioux, dans le district de Kamouraska, appartenant aux Dames Drapeau, la dite Enquête commencée le dix huitième jour de Decembre mil huit cent cinquante cinq, [s. p.] [16<sup>e</sup> feuille]).
- 62 Allusion à la mise en demeure par Lagacé de janvier 1842.
- 63 Pour ce qui est de la concession de coupe du bois.
- 64 BAnQ-R, P1, S10, P169, Fonds Famille Tessier, Requête des Dames Drapeau en appel à la Cour de Révision des commissaires de la tenure seigneuriale concernant la Seigneurie Nicolas Rioux, 29 septembre 1858.
- 65 BAnQ-R, P1, S10, P169, Fonds Famille Tessier, Requête des Dames Drapeau en appel à la Cour de Révision des commissaires de la tenure seigneuriale concernant la Seigneurie Nicolas Rioux, 29 septembre 1858.
- 66 BAnQ-R, P1, S10, P169, Fonds Famille Tessier, Requête des Dames Drapeau en appel à la Cour de Révision des commissaires de la tenure seigneuriale concernant la Seigneurie Nicolas Rioux, 29 septembre 1858.
- 67 BAnQ-R, P1, S10, P169, Fonds Famille Tessier, Requête des Dames Drapeau en appel à la Cour de Révision des commissaires de la tenure seigneuriale concernant la Seigneurie Nicolas Rioux, 29 septembre 1858. Ce montant est biffé dans le texte.
- 68 BAnQ-R, P1, S10, P169, Fonds Famille Tessier, Requête des Dames Drapeau en appel à la Cour de Révision des commissaires de la tenure seigneuriale concernant la Seigneurie Nicolas Rioux, 29 septembre 1858.
- 69 BAnQ-R, P1, S1, SS2, P128, Fonds Famille Tessier, Z. Perrault à U.-J. Tessier, 24 juillet 1860. Il ajoute en marge : « Tu trouveras de l'écho parmi les seigneurs, si tu te plains de l'arbitraire de Lelièvre. Les seigneurs [illisible] ont été découragés et disent ne pas apelé [sic]. Ils perdent au moins \$5000 tant en lods et ventes qu'en indemnité pour banalité. Mais ils ont un test en confiant leur enquête à des vrais imbéciles et ensuite en n'appelant pas. » Le dossier de la commission de révision est conservé à Bibliothèque et Archives Canada sous la cote RG19, vol. 921, Suite de Rimouski, Bic, Nicolas Rioux, Trois Pistoles, MIKAN 1792574. Au moment de terminer cet article, il était frappé de restriction de consultation.
- 70 Le Conseil d'État était, à l'époque de la Nouvelle-France, un organisme composé du roi et de ses secrétaires d'État. Ses décisions étaient applicables en Nouvelle-France et étaient généralement enregistrées par le Conseil souverain (ou supérieur) de Québec. Le texte de cet arrêt est reproduit dans les *Édits et Ordonnances du Conseil souverain de Québec*. Cet édit avait été renouvelé dans les Arrêts de Marly, en 1717 (voir Jean-François Niort, « Aspects juridiques du régime seigneurial », ouvr. cité, p. 502-508).
- 71 La décision est rendue le 18 juillet 1860 (voir le Cadastre abrégé de la seigneurie de Nicolas Rioux, p. 28). Le texte est conservé à BAnQ-Rimouski dans le Fonds Famille Tessier (P1, S10, P169, Requête des Dames Drapeau en appel à la Cour de Révision des commissaires de la tenure seigneuriale concernant la Seigneurie Nicolas Rioux). Simplement intitulé Droit de banalité, le document n'est ni daté ni signé. Il s'agit d'une transcription manuscrite. La décision de la Cour de Révision des commissaires de la tenure seigneuriale est introuvable à Bibliothèque et Archives Canada. Des recherches ont été effectuées par l'archiviste Catherine Butler, qui nous a informés par courriel le 12 février 2019 avoir consulté sans succès les fonds du conseil exécutif du Bas-Canada (RG1-E17) et du département de la Justice (RG 13).
- 72 BAnQ-R, P1, S1, SS2, P256, Fonds Famille Tessier.
- 73 Ils exagèrent. C'est bien Joseph Lagacé, et lui seul, qui a fait construire et qui a équipé un moulin à la rivière Neigette. Peut-être évoquent-ils une situation semblable observée dans d'autres seigneuries.
- 74 Ces prétentions font partie des attendus inscrits au *bill* 87.
- 75 BAnQ-R, P1, S1, SS2, P239, Fonds Famille Tessier, Memorandum sur le Cadastre de la seigneurie Nicolas Rioux – Notes privées, [ca. 1869]. Ces notes sont suivies de deux autres pièces manuscrites. La première est le Memorandum sur le Bill n° 87 pour corriger les Cadastres de quelques seigneuries notamment de celle de Nicolas Rioux. La deuxième s'intitule Memorandum sur le Bill n° 87 pour corriger les cadastres des seigneuries si introduit par M. Chapleau. [...] Question financière. Aucun de ces trois documents n'est signé et daté, mais ils ont très probablement été rédigés entre le 4 et 22 mars.



- 76 Pour valider cette hypothèse, il faudrait vérifier s'il a été diffusé dans les journaux, ce que nous n'avons pas fait.
- 77 Ces dates sont erronées : le contrat de construction fut passé en octobre 1845, le moulin était encore en construction en 1847 et il a été mis en service en 1850.
- 78 BAnQ-R, P1, S1, SS2, P280, Fonds Famille Tessier, Mémoire sur la seigneurie Ha Ha, dite Nicolas Riou, appartenant aux dames Drapeau et autres cohéritiers. Exposé des questions de fait et de droit relativement au cadastre de cette seigneurie. Document non daté, mais probablement produit au début de 1870.
- 79 Assemblée législative, Procès-verbaux, 22 mars 1869, p. 144.
- 80 BAnQ-R, P1, S1, SS2, P266, Fonds Famille Tessier. Voir aussi les *Journaux de l'Assemblée législative*, vol. III, p. 42.
- 81 *Journaux de l'Assemblée législative*, vol. III, 17 décembre 1869, p. 71.
- 82 *Journaux de l'Assemblée législative*, vol. III, 17-18 janvier 1870, p. 1-3.
- 83 Bibliothèque de l'Assemblée nationale, Mémoire sur la question des corvées dans la Seigneurie Ha Ha dite Nicolas Rioux, 1<sup>er</sup> février 1873, Québec, C. Darveau, 1873.
- 84 BAnQ-R, P1, S1, SS2, P43, Fonds Famille Tessier, Droit de banalité p. 9. Tessier y déploie un argumentaire en vue de la requête en révision de la décision du commissaire Lelièvre.
- 85 BAnQ-R, P17, Fonds seigneurie Nicolas-Rioux, [Livre de] Comptes du moulin de Porc-Pic, année 1881-1882. Des pages ont été coupées dans le cahier.
- 86 Registre d'état foncier du Québec, not. Sirois. Enr. 25329, 1<sup>er</sup> mars 1893. Les dates indiquées ici et subséquentment renvoient à la date de la transaction et non à celle de son enregistrement.
- 87 Registre d'état foncier du Québec, not. Louis-Joseph Bérubé. Enr. 25693, 8 mai 1889.
- 88 Registre d'état foncier du Québec, not. A. Gagnon. Enr. 130, 16 février 1895.
- 89 Registre d'état foncier du Québec, not. A. Gagnon. Enr. 28961, 28 mars 1895.
- 90 Municipalité de Saint-Simon, Registre des procès-verbaux, 4 décembre 1899.
- 91 Registre d'état foncier du Québec, not. Gauvreau. Enr. 33370, 15 juillet 1902.
- 92 Au sujet de Tobin, consulter le <https://fr.wikipedia.org/wiki/Bromptonville>. Tobin a donné son nom au village aujourd'hui rebaptisé Rivière-Trois-Pistoles.
- 93 Registre d'état foncier du Québec, protonotaire de Rimouski. Enr. 692, 27 octobre 1902. Les derniers propriétaires n'ont sans doute pas payé leurs taxes et ont été saisis.
- 94 BAnQ-R, P1, S3, SS2, P269, Fonds Famille Tessier, État de compte du moulin Porc-Épic, 23 septembre 1903.
- 95 Registre d'état foncier du Québec. Enr. 44820, 13 avril 1917. Un des actionnaires est étatsunien.
- 96 Charles-Édouard Jean, *Saint-Mathieu-de-Rioux raconte son histoire*, Saint-Mathieu-de-Rioux, municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux, 2016, p. 183.
- 97 Généalogie Québec.
- 98 On doit déjà à Benoît Grenier l'étude sur *Marie-Catherine Peuvret (1667-1739). Veuve et seigneuresse en Nouvelle-France*, Sillery, Septentrion, 2005.
- 99 C'était même le seul à l'origine. Cet article est né d'une bien agréable circonstance. Un beau dimanche d'automne 2017, la MRC des Basques a invité les citoyens à une corvée pour débroussailler le terrain autour d'une plateforme qu'elle venait d'y construire. Nous y avons remarqué tout autour des pierres qui ont piqué notre curiosité. Mais il y avait bien plus que ces pierres. Nous n'avons pas mis beaucoup de temps à le découvrir.

# Archipel

Groupe de recherche  
en patrimoine  
de l'UQAR

## BAnQ

BIBLIOTHÈQUE  
ET ARCHIVES  
NATIONALES  
DU QUÉBEC

## RIMOUSKI

**CHERCHER  
CONSULTER  
PRÉSERVER**


Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) conserve les trésors du patrimoine culturel québécois et ceux de votre région. Venez les découvrir!

**BAnQ Rimouski**  
337, rue Moreault, Rimouski | 418 727-3500  
archives.rimouski@banq.qc.ca

banq.qc.ca    

Rue de la Cathédrale à Rimouski, vers 1920. BAnQ Rimouski, fonds du Séminaire de Saint-Germain-de-Rimouski (P60). Photographie non identifiée.

Bibliothèque  
et Archives  
nationales

Québec 

# Annotations marginales et lieux d'appel des migrants de Gaspé et de Douglastown, comté de Gaspé, 1908-1977 (partie I)

Mario Mimeault<sup>1</sup>

Au 19<sup>e</sup> siècle, une migration à l'échelle provinciale, puis transfrontalière, a perturbé toutes les couches de la société québécoise<sup>2</sup>. La Gaspésie a bénéficié de cet important déplacement de population quand les surplus démographiques de la Côte-du-Sud se sont déversés vers l'est de la province<sup>3</sup>. La tendance s'inverse toutefois à partir des années 1870, lorsqu'une large part de la population gaspésienne se dirige vers les centres industriels de la Nouvelle-Angleterre ou vers les chantiers du Michigan et du Wisconsin<sup>4</sup>. L'ensemble de ces émigrants équivaut dans les années 1920 à plus de 10 % de la population régionale. La Crise de 1929 et la colonisation de l'arrière-pays ralentissent ce mouvement de masse, mais les départs reprennent pendant la Seconde Guerre mondiale et au cours des décennies subséquentes. Pourtant, la croissance démographique se poursuit. C'est ainsi que le nombre des péninsulaires atteint son maximum en 1961 avec 104 824 individus, résultat d'une forte natalité qui finit toutefois par s'essouffler. À partir de ce moment, le nombre de Gaspésiens décroît : 100 602 personnes en 1981, 84 100 personnes en 2001 et 79 442 en 2016<sup>5</sup>.

Les recensements et les rapports pastoraux des curés de paroisse ont permis de mesurer ces mouvements de population de façon générale<sup>6</sup>. Ne serait-il pas possible maintenant d'analyser la migration des Gaspésiens, voire d'affiner la démarche en identifiant de manière plus précise les points de départ et de chute des individus impliqués? Nous croyons y parvenir grâce à une source documentaire peu exploitée, les annotations marginales qui accompagnent les actes de baptême inscrits dans les registres d'état civil. Nous en ferons l'expérience à partir des archives de Saint-Albert de Gaspé et de Saint-Patrice de Douglastown.

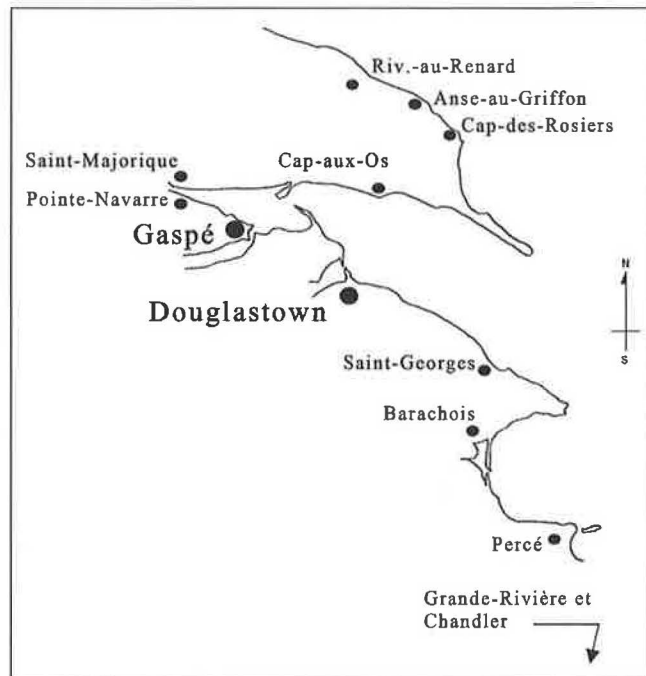


Figure 1. Paroisses catholiques de la baie de Gaspé et de ses environs

Ces deux paroisses reflètent le paysage culturel régional, car elles sont partagées entre un regroupement catholique romain à majorité francophone, Gaspé, en croissance constante, et Douglastown, anglophone catholique romain, mais en décroissance continue. De là, nous pourrions vérifier l'hypothèse que nous privilégions, à savoir que, du fait de leur appartenance culturelle distincte, les paroissiens ont quitté leur communauté en prenant des routes divergentes. Ainsi en arriverait-on à comparer l'émigration des deux groupes culturels habitant une même région.

L'intérêt de notre recherche réside dans le recours à une masse documentaire composée de 3 192 actes de baptême, dont 1 350 sont accompagnés de notes marginales touchant des personnes mariées hors des paroisses concernées. Présentes dans les registres d'état civil à partir de 1908, ces 1 350 annotations pourraient apporter un éclairage singulier sur la dispersion des Gaspésiens. L'année 1977 clôt notre corpus parce qu'elle est celle où nous avons effectué notre dépouillement.

Nous considérerons d'abord comment notre approche se distingue des démarches employées jusqu'à présent par les principaux travaux portant sur les migrations. Camper l'identité des paroisses témoins s'impose toutefois si on veut bien comprendre l'intérêt que représentent les annotations marginales. C'est alors seulement que nous pourrions considérer notre problématique de manière rigoureuse. L'exploration des avenues de recherche ouvertes par notre approche se fera dans le cadre de deux articles : dans les pages qui suivent, nous vérifions notre hypothèse à l'échelle du comté de Gaspé. Suivra, dans le prochain numéro de *L'Estuaire*, une étude de la migration des mêmes bassins de migrants à l'échelle nationale et même continentale.

### Une quête tous azimuts

Parmi les chercheurs qui ont étudié la migration des Canadiens, Yves Roby, Yolande Lavoie, Fernand Ouellet, Gilles Paquet et, plus récemment, Gérard Bouchard et Bruno Ramirez ont produit les travaux les plus importants<sup>7</sup>. Toutes ces recherches ont tâché de retracer l'itinéraire des Canadiens français installés en Nouvelle-Angleterre ou ailleurs au Canada à partir des recensements. Cette approche permet de calculer le flux migratoire et d'en analyser les causes, mais ne permet pas d'identifier de manière précise le point de départ des migrants<sup>8</sup>. Se rapportant au modèle d'Ernest George Ravenstein sur les mouvements de la population en Angleterre au 19<sup>e</sup> siècle (qui établit que le migrant passe généralement de sa ferme au village, du village à la petite ville, de la petite ville aux grands centres urbains, puis des grands centres urbains aux banlieues urbaines), Nathan Keyfitz (1962) s'est interrogé sur le parcours du migrant parti de sa paroisse en droite ligne vers les banlieues de Montréal. Faute de données pertinentes, et mis à part le fait que la Gaspésie ne trouve pas sa place dans son étude, Keyfitz a été incapable d'aller plus loin que le constat

établi par Paquet et Lavoie. Il leur aurait fallu identifier les individus impliqués dans les mouvements migratoires et classer le mouvement de chacun, données qui ne sont pas disponibles dans les recensements<sup>9</sup>. Mettant à profit des enquêtes orales, Roger Bernard (1991) a tenté de comprendre la mobilité sociale dont les Canadiens français ont fait montre en se partageant entre le Québec et l'Ontario. Il s'est penché sur les causes de la migration vers le nord-est de l'Ontario et non pas sur le parcours qui mène les migrants à leur destination<sup>10</sup>. Dans la même voie, le Centre d'histoire orale et de récits numérisés de l'Université Concordia (CHORN) est à constituer une banque de témoignages oraux dont l'exploitation appuiera des recherches sur les changements urbains survenus dans le Montréal postindustriel<sup>11</sup>.

Les correspondances familiales ont attiré dernièrement l'attention des chercheurs. Comme le souligne David Fitzpatrick, « *the use of sequences has the further advantage that the migration is represented as a process, whose course may be traced from letter to letter*<sup>12</sup> ». C'est la voie suivie par Leslie Choquette, Yves Frenette, ainsi que par nous pour préciser le champ migratoire des familles canadiennes-françaises à l'échelle continentale<sup>13</sup>.

De plus en plus, les chercheurs tâchent de multiplier les sources afin d'affiner leur compréhension du phénomène migratoire<sup>14</sup>. C'est ainsi que, pour retracer le parcours des gens du comté de Berthier, Bruno Ramirez a ajouté à l'étude des recensements celle des ventes de propriétés et celle des actes d'état civil. De son propre aveu, toutefois, et bien qu'il ait aussi eu recours aux rapports pastoraux des curés, il n'a pas été en mesure de peindre le paysage de la dispersion sans une certaine imprécision<sup>15</sup>.

C'est aussi en puisant des données nominatives dans les recensements, les répertoires généalogiques et les registres d'état civil que la Chaire de recherche en histoire du Canada de l'Université de Saint-Boniface travaille actuellement à développer, en partenariat avec le milieu universitaire provincial, « des méthodes qui permettraient d'explorer les liens entre les communautés canadiennes-françaises et les trajectoires individuelles et collectives sur le continent nord-américain de manière à circonscrire la mobilité et les processus d'établissement des collectivités<sup>16</sup> ». Signalons de plus le travail de Monica Heller, de

l'Université de Toronto, qui a lancé le projet Un Canadien errant, qui vise à « comprendre les effets du contexte économique et politique, passé et contemporain, sur la mobilité et sur ses liens avec les idées de la francophonie canadienne comme communauté, comme nation, comme ensemble de personnes parlant français<sup>17</sup> ».

Au Québec, un pas important a été franchi dans l'étude des déplacements de la population. À l'initiative de Gérard Bouchard, la Société de recherches sur les populations (SOREP) de l'Université du Québec à Chicoutimi a créé, en s'appuyant sur les actes de baptême, mariage et sépulture, un fichier informatisé qui a permis aux chercheurs de suivre de façon rigoureuse le cheminement des migrants de la région pendant toute la période de 1842 à 1971<sup>18</sup>. Leur corpus inclut les actes de mariage, ainsi que les annotations marginales inscrites à côté des baptêmes célébrés sur le territoire. Fort des données ramassées dans les registres de 12 paroisses (ce qui lui donne 503 cas d'émigration), Germain Morin a pu saisir le contexte des départs, préciser les directions prises par les familles aussi bien que par les individus, pour ainsi étudier la composition des mouvements de masse<sup>19</sup>.

Notre orientation de recherche n'en est donc pas à son premier essai. Les bons résultats du travail de Morin nous confortent dans l'intention d'en référer aux annotations marginales pour étudier les déplacements démographiques issus des deux paroisses gaspésiennes ciblées. Notre démarche va cependant un peu plus loin dans l'exploitation des données en ajoutant une dimension heuristique supplémentaire à la problématique de Morin. En étudiant deux paroisses aux compositions culturelles distinctes, nous vérifierons si les ressortissants de l'une et l'autre communauté ont pris le même chemin en migrant.

### La recherche sur la Gaspésie

Les chercheurs qui se sont intéressés à la mobilité des Gaspésiens sont peu nombreux. Les travaux les plus récents s'insèrent dans un contexte sociopolitique régional. Dans les années 1950 et 1960, par exemple, alors que la Gaspésie vit une situation économique difficile<sup>20</sup>, le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec se penche sur l'état général de la péninsule et mandate le géographe Pierre-Yves Pépin pour réaliser une étude du territoire. Ses résultats, publiés en 1962, lui permettent de chiffrer

les départs intérieurs, sans toutefois être à même d'identifier nommément les migrants<sup>21</sup>.

En 1963, les difficultés endémiques de la région poussent le gouvernement Lesage à réaliser un plan de redressement dont la mise en œuvre est confiée au Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ). La fermeture de 13 paroisses entraîne le départ de Gaspésiens vers les grands centres urbains. On se demande après coup ce qu'il est advenu de ces déracinés. Une série d'enquêtes cerne les mouvements de population à partir des milieux d'accueil (Montréal, Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières) et d'autres à partir de la région d'origine, mais aucune n'a précisé de manière fine le lien entre le lieu de départ et le lieu d'arrivée de ces migrants<sup>22</sup>. Cette lacune explique notre projet d'utiliser les notes marginales inscrites dans les registres des paroisses catholiques de Gaspé et de Douglstown pour préciser ce lien.

### À la source des annotations marginales

Avant d'aller plus loin, que sont exactement ces notes marginales que nous étudions? Les prêtres responsables de chacune des paroisses catholiques romaines doivent, depuis aussi loin que le Moyen Âge, entrer dans des registres d'état civil l'information relative aux baptêmes, mariages et sépultures des membres de leur communauté<sup>23</sup>. Et depuis 1908, ils ont de plus l'obligation d'inscrire, en marge de l'acte de baptême, des informations sommaires sur le lieu de mariage de la personne baptisée dans la paroisse, la date de la cérémonie et les nom et prénom du conjoint ou de la conjointe. Ce sont ces inscriptions qu'on appelle les notes marginales<sup>24</sup>. La notation n'est cependant inscrite que dans la copie de l'acte de baptême conservée par le curé de la paroisse. L'intérêt de l'Église catholique dans la consignation de ces informations tient à ce que ces dernières lui permettent d'empêcher que ne soient contractées des unions clandestines ou de prévenir des mariages consanguins et la bigamie.

Hormis cette intention, et aussi brèves que soient les informations contenues dans les annotations marginales, il est aisé de percevoir l'intérêt qu'elles représentent pour l'étude de la mobilité régionale. Le généalogiste rimouskois Grégoire Riou, présentant l'utilisation que l'on pouvait en faire, publiait au début des années 1980 la compilation de notes marginales lui permettant de retracer des



familles de Saint-Fabien de Rimouski et de la paroisse du Bic jusqu'à certaines paroisses du Massachusetts, du Québec et de l'Ontario. Sa compilation mettait particulièrement en évidence le lien tissé entre le comté de Rimouski et la communauté de Fall River (Massachusetts), un type de mouvement de masse que Bruno Ramirez et Jean Lamarre ont su attribuer, par la suite, à des chaînes migratoires familiales<sup>25</sup>.

### **Pourquoi les paroisses de Gaspé et de Douglstown?**

Pourquoi étudier les paroisses de Gaspé et de Douglstown en comparaison et non pas uniquement chacune d'elles séparément, comme Riou l'a fait avec Bic et Saint-Fabien? Nous l'avons écrit plus haut, la première est majoritairement constituée aujourd'hui d'une population d'ascendance canadienne-française, par le fait même francophone, tandis que la seconde était, jusqu'à tout récemment, majoritairement habitée par des catholiques irlandais, anglophones. En a-t-il toujours été ainsi? Non. Pendant que la paroisse Saint-Albert se peuplait, celle de Saint-Patrice se dépeuplait. C'est là que les notes marginales peuvent nous aider à savoir ce qu'il est advenu des personnes qui ont quitté le bercail.

À l'origine, sous le Régime français, Gaspé est peuplé de pêcheurs français. Quasi anéanti par les troupes britanniques en 1758, le hameau reprend vie avec l'arrivée, à partir de 1763, d'une population anglophone à majorité protestante. En 1765, Gaspé compte six familles pour 27 personnes, toutes de langue anglaise et, bien sûr, protestantes. Le village se francise à nouveau avec le temps. En 1825, 12 franco-catholiques côtoient 157 anglo-protestants. C'est peu, 7 % seulement de la population locale, mais les franco-catholiques représenteront 23 % (302 des 1 309 habitants) des gens de Gaspé en 1911, puis 42 % en 1959<sup>26</sup>. Comment s'explique ce renversement de situation? Pendant toutes ces années, le commerce, la pêche, les activités du port local, ainsi que la coupe et la transformation du bois apportent du travail à la population locale et attirent celle des environs. Mais il y a plus encore. Revenons en arrière.

En 1870, l'évêque de Québec crée la paroisse Saint-Albert de Gaspé, puis, en 1922, y implante un siège épiscopal. L'œuvre du nouvel évêque sera marquante pour le fait français. Un hôpital, un séminaire, une école normale, une école d'infirmières, un

Institut familial, des écoles primaires pour filles et garçons ouvrent leurs portes, offrant de l'emploi à des professionnels et à un personnel de soutien francophones. En 1950, on construit un sanatorium. En 1969, le Cégep de la Gaspésie reçoit ses lettres patentes. En 1974, on inaugure une polyvalente qui dessert toutes les paroisses avoisinantes. La mise en place, à la même époque, de différents bureaux des administrations fédérale et provinciale amène à son tour un personnel d'expression française.

S'ajoutent à ces progrès des bouleversements d'un autre ordre. Le premier a lieu en 1970. Il s'agit du déménagement forcé de 225 familles de Forillon, résultat d'une expropriation effectuée pour permettre l'implantation d'un parc national<sup>27</sup>. Où vont les anglophones? On l'ignore, mais on sait que les franco-catholiques se regroupent en bonne partie au centre-ville de Gaspé. Selon les rapports annuels des curés, la paroisse, qui comptait 2 475 âmes cette année-là, voyait le nombre de ses fidèles grimper à 2 938 en 1971<sup>28</sup>. Et ce n'est pas tout. Un autre chambardement se produit 12 mois plus tard, lorsque le gouvernement du Québec décrète le regroupement des villages situés entre Fort-Prével et L'Anse-à-Valleau et leur fusion avec la municipalité de Gaspé. Résultat : la population anglaise se trouvait noyée dans un bassin de 17 000 habitants majoritairement franco-catholiques<sup>29</sup>. Plusieurs se tournent vers d'autres cieux.

Par ailleurs, la situation politique provinciale contribue à déstabiliser davantage la communauté anglophone. En 1976, le Parti Québécois prend le pouvoir. L'avènement de ce gouvernement affole les protestants et les catholiques anglophones de Gaspé, ce qui entraîne le départ d'une forte proportion d'entre eux. Beaucoup quittent la région, causant une perte démographique marquée pour le milieu<sup>30</sup>. C'est ainsi que la paroisse Saint-Albert, qui comptait 7 500 fidèles catholiques (anglophones et franco-phones) en 1976, voit ce nombre chuter de 3 100 personnes en une année (ce qui représente une perte de 41,3 % de sa population<sup>31</sup>). Saint-Albert de Gaspé voyait par la suite cette décroissance se poursuivre pour atteindre les 2 610 personnes en 2016, dont seulement 190 étaient de langue anglaise<sup>32</sup>.

Les racines historiques de la seconde paroisse à l'étude, Saint-Patrice de Douglstown, diffèrent considérablement. Ses fondateurs furent d'abord des

retraités irlandais de l'armée britannique engagée dans les opérations de la Conquête et quelques familles loyalistes arrivées en 1783. Ils ne forment alors qu'une quarantaine d'anglophones d'obédiences catholique et protestante<sup>33</sup>. En 1821, le village compte 16 familles, soit environ 80 personnes<sup>34</sup>. À partir des années 1840, des émigrés de la « verte Érin » fuyant la Grande Famine et les difficiles conditions socio-économiques les y rejoignent. Les Irlandais dominent désormais en nombre. Partagés entre 50 familles, pour 250 personnes<sup>35</sup>, tous trouvent sur le territoire local des terres agricoles largement disponibles et la liberté d'exploitation.

La paroisse de Saint-Patrice ouvre ses registres en 1845, mais son étendue s'amenuise par la suite au profit de nouvelles paroisses : Rivière-au-Renard (1855), Saint-Pierre-de-la-Malbaie (ou Barachois) (1860), Saint-Albert de Gaspé (1870) et Saint-Georges-de-Malbaie (1881). Le cœur de la paroisse, toujours intouché, reste habité par une majorité irlandaise de langue anglaise. Or, malgré les découpages successifs, la démographie locale progresse. Saint-Patrice compte 1 098 personnes en 1901 et voit même grimper son bassin de population à 1 683 individus au milieu du 20<sup>e</sup> siècle<sup>36</sup>.

À partir de 1970, Douglstown connaît des bouleversements qui affectent l'ensemble de la communauté. Le rattachement de leur municipalité à la grande ville de Gaspé, une présence francophone accrue dans leur environnement, la difficulté de gagner sa vie dans la langue de Shakespeare, une situation politique qui inquiète les résidents, ainsi que

les difficultés économiques liées à la déforestation et à la disparition de la morue expliquent que le village se soit vidé peu à peu de ses habitants. En 1976, le village compte 957 personnes. En 1977, il s'était appauvri de 210 paroissiens, soit de 21,9 % de son bassin démographique, ce qui explique qu'il ait perdu son caractère culturel initial<sup>37</sup>. Aujourd'hui, Douglstown compte à peine 600 habitants, en majorité franco-catholiques, ce qui soulève une question : qu'est-il advenu de tous ces gens qui sont apparemment disparus?

### État de la situation

Les notes marginales inscrites dans les registres d'état civil des paroisses de Saint-Albert de Gaspé et de Saint-Patrice de Douglstown devraient nous permettre de circonscrire avec précision la dispersion de leurs effectifs. Pour relativiser l'analyse du motif de départ, commençons par considérer le nombre de personnes qui ont pris époux ou épouse dans le cadre de leur paroisse par rapport à celles qui ont trouvé à se marier à l'extérieur de leur communauté.

Cette compilation commande plusieurs commentaires. Le premier constat qui s'impose apparaît dans la similarité frappante des pourcentages. Se voit, en effet, une répartition relativement égale des mariages célébrés dans et hors des limites des deux paroisses. C'est que la population anglophone de Gaspé n'a pas été épargnée non plus par la montée du français dont nous avons fait état plus haut et les bouleversements socioéconomiques qui ont incité ses membres à quitter la région. Autre observation : dans les deux communautés prévaut un bon taux d'enracinement,

Tableau 1. Mariages des paroisses de Gaspé et de Douglstown selon les notes marginales 1907-1977

	Gaspé	%	Douglstown	%	Total	% moyen
Enfants mariés dans la paroisse	986	57,8 %	856	57,5 %	842	57,65 %
Enfants mariés hors de la paroisse	717	42,2 %	633	42,5 %	1 350	42,35 %
Total	1 703		1 489		3 192	100,00 %

représenté par la proportion des jeunes gens qui se marient au sein de leur terroir. Si, dans les milieux à forte concentration démographique (comme Québec par exemple), on observe un taux de mariages *intra muros* de 89 %, le résultat obtenu pour Gaspé semble à tout le moins conforme aux recherches effectuées par Marc Saint-Hilaire sur l'endogamie des communautés aux effectifs modestes, proportion qui varie entre 50 et 77 %<sup>38</sup>.

Par ailleurs, la proportion des individus mariés hors paroisse, dits aussi exogames<sup>39</sup>, se révèle si importante que l'on se demande au premier abord si les chiffres ne sont pas déraisonnables<sup>40</sup>. Nous ne le croyons pas. Il est vrai que des historiens parlent d'un taux de migration pour la Gaspésie dépassant les 10 %, mais tout en soupçonnant que la réalité dépasse ce rapport<sup>41</sup>. À titre de comparaison, le géographe Pierre-Yves Pépin avance, en s'appuyant sur les recensements, que les comtés de la Côte-du-Sud, de Rivière-du-Loup et de La Matapédia ont respectivement perdu, en période de crise (1931), 38, 40 et 52 % de leur population en raison de l'exode rural.

Ainsi, les données du tableau 1 se voudraient conformes aux résultats observés ailleurs. Alors, qu'en déduire de plus, sinon que la quasi-similarité des pourcentages traduit deux réalités communes à Saint-Albert de Gaspé et à Saint-Patrice de Douglstown : la sédentarité et la mobilité de leur population? C'est là un caractère en apparence paradoxal, mais ces deux notions ne sont pas aussi fortement en opposition qu'on serait porté à le croire, comme l'ont démontré Jacques Mathieu et son équipe de chercheurs pour les familles de la Nouvelle-France, ou Jacques Dupâquier au sujet des paysans dans l'ancienne société rurale française<sup>42</sup>. Il ressort de leur analyse que, par leur attachement à la terre, les familles saturent l'occupation du sol et amènent donc une bonne partie de leur relève à chercher d'autres lieux pour survivre.

Si, pour ces chercheurs, l'unité familiale joue un rôle prépondérant dans les migrations locales, voyons ce qu'il en est pour les individus résidant dans les deux paroisses à l'étude et posons le problème sous l'angle de la mobilité géographique. C'est là un des éléments importants de l'identité canadienne-française, écrivent Yves Frenette et Martin Pâquet, exemples à l'appui. Pour eux, les raisons de cette

mobilité sont multiples : endettement, recherche de travail, rêve d'aventure, etc<sup>43</sup>. Or, l'intérêt des données compilées dans le tableau 1 réside en ce qu'elles nous amènent à penser que la mobilité serait le propre des Canadiens anglais autant que celui des Canadiens français. L'endettement, la recherche de travail, le rêve d'aventure constitueraient autant d'encouragement à l'exode pour les uns que pour les autres. De fait, les données citées semblent donner raison à Bruno Ramirez et à Yves Otis quand, invoquant la surpopulation des régions, une industrie navale et halieutique en crise ou la transformation de l'industrie agricole et manufacturière, ils observent que le taux d'émigration des Canadiens anglais vers les États-Unis équivaut à celui des Canadiens français<sup>44</sup>. Chacun aurait donc ses raisons pour émigrer, mais le résultat serait le même dans les deux communautés gaspésiennes à l'étude<sup>45</sup>?

En recentrant notre attention sur la situation de Gaspé et de Douglstown, on observe chez les personnes en âge de se marier un taux d'exogamie équivalent pour les deux communautés. Il y a deux manières d'expliquer ce phénomène. Il y a ceux qui, partis en quête d'un travail ailleurs en région, au pays ou hors frontière, s'y marient et ne reviennent jamais. Ce sont des migrants. Puis, il y a ceux qui, à la recherche d'un travail dans les chantiers forestiers ou comme marins-pêcheurs, regagnent leur village en fin de saison ou en fin de carrière. Il s'agit d'une autre forme de mobilité. Certains parleront de migration saisonnière ou de migration de retour<sup>46</sup>.

Autrement, il y a ceux qui recherchent uniquement un époux ou une épouse hors du village natal, généralement à proximité de la paroisse, un usage généralisé chez les catholiques romains. À l'instar de Matteo Sanfilippo et de Bruno Ramirez, il convient dans ce cas de faire la part entre mobilité et migration<sup>47</sup>. Rechercher un époux ou une épouse dans une paroisse voisine se veut, en effet, une expérience de vie reflétant une mobilité, voire une ouverture, et non une migration. On peut même parler de faux émigrants, dont l'existence obligerait à réduire le pourcentage de mobilité des paroissiens. Ces jeunes qui se sont mariés hors de leur paroisse natale y sont-ils réellement revenus? Le nombre de ces fausses migrations est-il assez considérable pour qu'on doive en tenir compte?

Tableau 2. Migrants et faux émigrants de Gaspé et de Douglastown

	Paroissiens mariés dans le comté de Gaspé	Paroissiens non revenus dans leur paroisse (migrants)	Paroissiens revenus dans leur paroisse (faux émigrants)
Gaspé	156	149 (95, 5 %)	7 (4,5 %)
Douglastown	102	73 (71,5 %)	29 (28,5 %)
Total	258	222 (86 %)	36 (14 %)

### Migrants et faux émigrants à l'échelle du comté

Comme on sait que ces faux émigrants existent, comment les identifier? Pour y parvenir, rappelons d'abord que, chez les catholiques du moins, les garçons se marient généralement dans la paroisse de leur fiancée. À partir des notes indiquées en marge des registres de Gaspé et de Douglastown, il devrait donc être possible de retrouver et d'isoler les faux émigrants. On peut d'ailleurs suivre la définition adoptée par Germain Morin, pour qui « sont qualifiés de faux émigrants les personnes qui [ré]apparaissent [dans leur paroisse natale] avec leur conjoint à la tête d'une famille saguenayenne [...] dans les douze mois suivant leur mariage<sup>48</sup> ».

La voie nous est ainsi toute tracée. On peut confirmer la présence de ces faux émigrants dans les paroisses ciblées en regardant s'ils y ont fait baptiser un enfant dans l'année qui suit leur union. À défaut, s'ils y sont décédés plus tard sans enfants, leur acte de décès nous apportera la même certitude. Et, pour ce faire, nous allons chercher les mariages des gens de Gaspé et de Douglastown célébrés uniquement dans le comté de Gaspé<sup>49</sup>.

Le tableau 2 montre qu'un total de 258 personnes nées dans les paroisses de Saint-Albert de Gaspé et de Saint-Patrice de Douglastown ont célébré une union matrimoniale à l'intérieur du comté de Gaspé. De ce nombre, 222 ont cherché un époux ou une épouse hors de leur communauté et n'y sont pas revenues. Par contre, 36 personnes y ont conservé leur point d'attache. Ces données permettent de constater qu'un important pourcentage de gens quittent leur village pour ne pas y revenir, un phénomène davantage marqué pour Gaspé que pour Douglastown.

Ce brassage de population à l'échelle locale peut se prêter à deux interprétations. On peut parler de l'ouverture des paroissiens à leur environnement. Il nous apparaît en effet que les deux paroisses ne sont pas isolées socialement et que, même si d'un point de vue mathématique le comté n'a pas connu de baisse démographique, force est de constater que les deux communautés s'affaiblissent d'un important contingent de fidèles, 149 pour Gaspé et 73 pour Douglastown. Convierait-il, en considérant ces 222 mariages hors paroisse, de parler de migration ou de mobilité? La marge entre les deux notions est mince. Toutefois, si l'on reprend la nomenclature proposée par Sanfilippo et Ramirez présentée plus haut, il faut classer ces candidats au mariage dans la catégorie des migrants parce que, n'étant jamais revenus chez eux, ils sont probablement partis en quête d'un travail, tandis que leur déplacement les a ensuite portés à chercher un conjoint ou une conjointe dans leur nouvel environnement. Le changement d'horizon du faux émigrant, temporaire, se justifie uniquement par la recherche d'un conjoint ou d'une conjointe, le retour au bercail étant presque immédiat. On peut observer que ce dernier type est en très faible nombre pour Gaspé, soit sept, pour 4,5 % des mariages relevés. En revanche, il apparaît dans une proportion beaucoup plus importante pour Douglastown, soit 29 mariages, pour 28,5 % des unions enregistrées.

D'autres questions surgissent lorsque nous regardons plus attentivement les notes marginales relatives à ces résultats. Pourquoi va-t-on chercher un conjoint ailleurs que dans son milieu immédiat et pourquoi certaines de ces personnes ne reviennent pas dans leur paroisse d'origine? Deux réponses sont possibles : les moyens de transport et les ouvertures



dans l'emploi, ce que Sanfilippo appelle les « systèmes de déplacement et de travail<sup>50</sup> ».

### **Les moyens de transport et les attraits de l'emploi**

On sait que les historiens se sont penchés sur l'impact des moyens de transport dans l'analyse de la mobilité<sup>51</sup>. À notre tour, nous pouvons nous demander si les modes de locomotion pourraient avoir agi sur la recherche d'un époux ou d'une épouse dans le comté de Gaspé. L'arrivée du chemin de fer, l'accès à de meilleures routes ou la propriété de barques et de navires auraient-ils permis d'étendre le marché matrimonial des gens de Gaspé et de Douglastown? On peut le penser. Mais il nous faut d'abord rappeler que, de tout temps, les Gaspésiens ont utilisé leurs bateaux pour voyager. À l'évidence, leur utilisation a facilité les déplacements et, par là, les mariages extraparoissiaux. C'est à l'usage de barques que nous attribuons la concentration de 21 mariages de gens de Gaspé célébrés dans les années 1908 à 1914 avec des paroissiens et des paroissiennes de L'Anse-au-Griffon, de Cap-des-Rosiers et de Cap-aux-Os, villages situés aujourd'hui dans la périphérie du Parc Forillon, tout juste de l'autre côté de la baie de Gaspé. Par bateau, ces localités étaient situées à seulement neuf kilomètres de Gaspé, tandis qu'à pied ou en voiture à cheval, il fallait parcourir 27,5 kilomètres pour atteindre Cap-aux-Os, le village le plus près.

Pour les gens de Douglastown, il existe un enjeu de plus que la distance. Le marché matrimonial recouvrant l'aire de l'actuelle péninsule de Forillon, au nord de leur village, leur était fermé, car selon les communautés qui s'y trouvaient, la clientèle y était en bonne partie francophone ou bien anglo-protestante<sup>52</sup>. C'était là un obstacle culturel qui les forçait à se diriger vers d'autres bassins de recrutement matrimonial, essentiellement au sud de leur village. Il peut s'avérer pertinent d'invoquer dans ce cas l'impact du boulevard Perron, l'ancêtre de l'actuelle route 132 qui ceint la péninsule. Sa construction, complétée en 1929, a manifestement facilité la mobilité des Irlando-catholiques en même temps que leurs projets nuptiaux en ce qu'elle les a incités à se tourner vers les villages de Saint-Georges et de Barachois, des communautés largement anglicisées. Nous en avons pour preuve le fait que les mariages de gens de Douglastown célébrés dans ces deux paroisses sont chose rare avant 1929 (un ou deux mariages tout au plus), alors qu'on en dénombre 28 après l'ouverture de la route nationale.

À l'opposé géographique, au nord-ouest, il y a la paroisse de Gaspé. Les jeunes gens de Douglastown en quête d'un conjoint ou d'une conjointe s'y dirigent à partir du jour où le boulevard Perron est ouvert à la circulation (1929), d'autant qu'ils peuvent y trouver du travail. D'une part, les hôpitaux régionaux, la petite industrie, les commerces et la fonction publique ont besoin d'un personnel bilingue, à tout le moins en nombre suffisant pour y trouver du personnel capable de répondre à la clientèle dans la langue appropriée. D'autre part, sur le plan social, les contacts interparoissiaux se trouvent facilités par l'apparition de l'automobile. D'ailleurs, la distance entre les deux villages peut être franchie par une voiture en moins d'une demi-heure. Les statistiques montrent bien le courant matrimonial qui en découle. Trente-sept mariages de gens de Douglastown sont célébrés à Gaspé entre 1929 et 1977 alors qu'aucun ne l'a été avant cette période. Il est à noter de plus que 26 de ces 37 unions sont contractées entre anglophones, ce qui conduit à penser que l'incidence culturelle prime dans le choix de la personne à épouser. Si l'on regarde du côté des gens de Gaspé, sept personnes seulement ont pris épouse ou époux à Douglastown pour la même période et toutes les unions étaient contractées entre anglophones. En fait, il s'agit d'un reflet de ce qui se passe à l'échelle du comté. Les francophones de Gaspé se marient entre francophones (143 mariages sur 146 ou 98 %), quel que soit l'endroit où ils ou elles trouvent à se marier, et les anglophones font de même (84 mariages sur 100).

Solution on ne peut plus commode pour les déplacements, tant pour les longues distances qu'à l'échelle du comté, le chemin de fer aurait-il eu localement une influence sur la recherche des époux et des épouses? Il faut savoir que la voie ferrée est parvenue à Gaspé en 1911, en passant par le sud du comté de Gaspé, c'est-à-dire par la baie des Chaleurs, et notamment par Douglastown. Ainsi, les deux paroisses étaient également desservies par le transport public. Or, chose surprenante, nos statistiques matrimoniales nous révèlent que l'apparition du chemin de fer n'aurait eu qu'un impact faible, au plus modéré, sur la recherche d'une personne à épouser pour les gens de Gaspé, tandis qu'elle aurait eu une forte influence pour les gens de Douglastown.



Pour en arriver à ce constat, il s'est agi de vérifier le nombre de mariages que ces paroissiens ont célébrés dans les communautés jointes par la voie ferrée depuis Gaspé (compris) jusqu'à Chandler en opposition avec les mariages célébrés dans la partie nord du comté, c'est-à-dire depuis Gaspé (exclu) jusqu'à Sainte-Anne-des-Monts, l'exercice devant se faire pour les 20 premières années de la voie ferrée (1911-1929). On comprend le choix de la date de 1911, mais rappelons que 1929 marque l'inauguration du boulevard Perron, événement qui pourrait fausser notre enquête si on allait plus loin. Résultat de l'exercice, les données obtenues sont tout à fait à l'opposé l'une de l'autre : 6 mariages sur 24 (ou 25 %) sont célébrés pour les paroissiens de Gaspé entre leur village et Chandler, alors que l'on obtient 7 mariages sur 10 (ou 70 %) pour les gens de Douglastown. Les gens de Gaspé vont donc se marier à 75 % dans la partie nord du comté de Gaspé, là où la voie ferrée est absente, et ceux de Douglastown se marient à 70 % dans la partie sud de Gaspé, desservie par le chemin de fer<sup>53</sup>.

\* \* \*

En résumé, les notes marginales nous démontrent que Gaspé et Douglastown ne sont pas des communautés fermées sur elles-mêmes. Plusieurs des candidats au mariage quittent ou ont déjà quitté

définitivement leur paroisse, ce qui nous permet de penser que la mobilité est un caractère partagé par les anglo-catholiques et par les franco-catholiques. Si l'on note une ouverture à l'environnement, il en est autrement sur le plan culturel. On se marie entre gens d'expression française ou entre gens d'expression anglaise. Les deux communautés se côtoient, mais se mélangent difficilement.

Par ailleurs, on a pu observer qu'il existe des routes divergentes à l'intérieur même du comté de Gaspé pour les migrants des deux paroisses. Les gens de Douglastown privilégient la route du Sud, en direction de Chandler, et ceux de Gaspé s'en vont vers Sainte-Anne-des-Monts en passant par le littoral, et même par Murdochville après l'ouverture de la mine en 1950. Le phénomène peut être attribué à l'amélioration des moyens de transport tout autant qu'à la recherche d'un emploi.

Au final, les annotations marginales nous révèlent que les gens des deux communautés se définissent par rapport à ce qu'ils partagent : la langue, la religion et leur origine<sup>54</sup>. Restera à voir, dans un prochain article, toujours grâce aux annotations marginales, comment se décline la mobilité des paroissiens de Gaspé et de Douglastown à l'échelle nationale, voire continentale.

## Notes

- 1 Spécialiste de l'histoire maritime et de la pêche, Mario Mimeault a publié de nombreux ouvrages, dont *La pêche à la morue en Nouvelle-France* chez Septentrion. Il a aussi publié dans plusieurs revues scientifiques et collabore à *L'Estuaire* depuis 1990. Ayant fait carrière dans l'enseignement, son engagement lui a valu le Prix du Gouverneur général du Canada en l'an 2000 pour l'excellence en enseignement de l'histoire canadienne. Il tient à remercier le professeur Yves Frenette pour ses encouragements et suggestions. Ceux-ci lui ont permis d'avancer dans sa réflexion et d'orienter sa recherche. Il exprime aussi sa reconnaissance envers Yolaine Sirois, ainsi qu'à l'équipe de la revue *L'Estuaire* pour la correction de son texte.
- 2 Albert Faucher, « L'émigration des Canadiens français au XIX<sup>e</sup> siècle : position du problème et perspective », *Recherches sociographiques* (désormais R. S.), vol. 5, n<sup>o</sup> 3 (septembre-décembre 1964), p. 277-317; Yves Roby, *Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre, 1776-1930*, Sillery, Septentrion, 1990, 434 p.; Sylvie Marylin Beaudreau, *Quebec and the Problem of French Canadian Emigration to the United States, 1840-1896*, thèse de doctorat (Histoire), Toronto, York University, 1992, 380 p.; Bruno Ramirez, avec la collaboration d'Yves Otis, *La Ruée vers le Sud. Migration du Canada vers les États-Unis 1840 – 1930*, Montréal, Boréal, 2003, p. 100 et suivantes; Yves Frenette, avec la collaboration de Martin Pâquet, *Brève histoire des Canadiens français*, Montréal, Boréal, 1998, p. 81-90; Yves Frenette, Étienne Rivard et Marc St-Hilaire, *Atlas historique du Québec : La francophonie nord-américaine*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2012, 310 p.; Mario Mimeault, *L'exode québécois, 1852-1925. Correspondance d'une famille dispersée en Amérique*, Québec, Septentrion, 2013, 450 p.
- 3 Alain Laberge et coll., *Histoire de la Côte-du-Sud*, Québec, IQRC, 1993, p. 79-81, 179-185, 189-191; Paul Larocque et coll., *Rimouski depuis ses origines*, Rimouski, Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent / Société d'histoire et de généalogie de Rimouski, 2006, p. 95-116; Marc Desjardins et coll., *Histoire de la Gaspésie*, Québec, IQRC, 1999 [1991], p. 382-386; Mario Mimeault, *La Gaspésie. Histoire en bref*, Québec, Presses de l'Université Laval/ IQRC, 2004, p. 146-155.
- 4 Aidan McQuillan, « Les communautés canadiennes-françaises du Midwest américain au XIX<sup>e</sup> siècle », dans Dean Louder et Éric Waddell (dir.), *Du continent perdu à l'archipel retrouvé*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007, p. 97-115; Donald MacKay, *The Lumberjacks*, Toronto, Natural Heritage Books, 2007, p. 22 et 38.
- 5 Desjardins et coll., *Histoire de la Gaspésie*, p. 382-386; Mimeault, *La Gaspésie*, p. 127; Institut de la statistique du Québec, « Région 11 – La Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ainsi que ses municipalités régionales de comté (MRC) », [En ligne.] [[http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region\\_11/region\\_11\\_00.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region_11/region_11_00.htm)]. (Page visitée le 6 avril 2018.)
- 6 Pierre-Yves Pépin, *La mise en valeur des ressources naturelles de la région Gaspésie-Rive-Sud*, Québec, ministère de l'Industrie et du Commerce, 1962, p. 67 et 71.
- 7 Le lecteur trouvera, en plus d'une matière à réflexion, plusieurs références incontournables sur ce courant de recherche dans Yves Frenette, « Bouchard, Faucher, Roby et les autres : les migrations des Canadiens français à l'ère industrielle », dans Claude Couture et Srilata Ravi (dir.), *Autour de l'œuvre de Gérard Bouchard : histoire sociale, sociologie historique, imaginaires collectifs et politiques publiques*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2015, p. 21-37. À cette contribution s'ajoute celle d'Yves Frenette, « L'historiographie des Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre, 1872-2015 », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 24, n<sup>o</sup> 2 (hiver 2016), p. 75-103.
- 8 Fernand Ouellet, *Histoire économique et sociale du Québec : structures et conjonctures*, Montréal, Fides, 1966, 639 p.; Gilles Paquet, « L'émigration des Canadiens français vers la Nouvelle-Angleterre, 1870-1910 : Prise de vue quantitative », R. S., vol. 5, n<sup>o</sup> 3 (septembre – décembre 1964), p. 319-370; Yolande Lavoie, *L'émigration des Canadiens aux États-Unis avant 1930 – Mesure du phénomène*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1972, 87 p.
- 9 Nathan Keyfitz, « L'exode rural dans la province de Québec, 1951-1961 », R. S., vol. 3, n<sup>o</sup> 3 (septembre-décembre 1962), p. 313. Ce texte a été réédité par Hubert Charbonneau, *La population du Québec : études rétrospectives*, Montréal, Boréal Express, 1973, p. 88-102.
- 10 Roger Bernard, *Le travail et l'espoir. Migrations, développement économique et mobilité sociale Québec / Ontario 1900-1985*, Hearst, Éditions du Nordir, 1991, p. 270 et suivantes. Simon Laflamme, « *Le travail et l'espoir. Migrations, développement économique et mobilité sociale Québec / Ontario 1900-1985*, par Roger Bernard », dans Gaétan Gervais et Jean-Pierre Pichette, *Dictionnaire des écrits de l'Ontario français : 1613-1993*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2010, p. 856. Yves Frenette, « Roger Bernard, intellectuel de l'Ontario français », *Cahiers Charlevoix*, vol. 5 (2002), p. 11-43.
- 11 Centre d'histoire orale et de récits numérisés de l'Université Concordia (CHORN). [En ligne.] [<http://ustboniface.ca/crc-mtcf/chantiers>]. (Page visitée le 20 mai 2018.) Soulignons de même la publication par l'Institut d'histoire de l'Amérique française, en collaboration avec le CHORN, d'un numéro thématique de sa revue portant sur l'histoire orale : *Revue d'histoire de l'Amérique française* (désormais RHAF), vol. 69, n<sup>os</sup> 1-2 (été-automne 2015).

- 12 David Fitzpatrick, *Oceans of Consolation: Personal Accounts Of Irish Migration To Australia*, Ithaca, Cornell University Press, 1994, p. 26.
- 13 Leslie Choquette, « Les rêves américain et canadien des Jobin. Une famille bourgeoise de Québec aux États-Unis, 1890-1990 », *International Journal of Canadian Studies / Revue internationale d'études canadiennes*, n° 44 (2011), p. 111-118; Yves Frenette, Marcel Martel et John Willis (dir.), *Envoyer et recevoir : lettres et correspondances dans les diasporas francophones*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006, 298 p. On lira avec profit dans ce dernier collectif l'exploitation que Marcel Martel sait faire des lettres de la famille Frenière (Marcel Martel, « Gardons contact : l'expérience épistolaire de Jean-Henri et de Maxime-Ovila Frenière en Nouvelle-Angleterre, 1912-1929 », p. 175-200). Aussi, Mimeault, *L'exode québécois 1852-1925*, p. 261-290. Bruno Ramirez donne quelques pistes de lecture au sujet du champ migratoire dans *La Ruée vers le Sud* (p. 102, 110 et suivantes, p. 258, note 8).
- 14 Ralph Vicero souligne le potentiel qu'offre l'utilisation de sources variées pour l'étude de la migration canadienne-française (Ralph Vicero, « Sources statistiques pour l'étude de l'immigration et du développement canadien-français en Nouvelle-Angleterre au cours du XIX<sup>e</sup> siècle », *R. S.*, vol. 12, n° 3 (septembre-décembre 1971), p. 362 et suivantes.
- 15 Bruno Ramirez, *Par monts et par vaux*, Montréal, Boréal, 1991, p. 36. Bruno Ramirez et Jean Lamarre, tout en présentant un bilan de la recherche sur les lieux d'origine de la migration canadienne-française, explorent la pertinence d'un certain nombre de sources qui peuvent aider à établir des liens entre les points de départ des migrants et leurs points de chute (Bruno Ramirez et Jean Lamarre, « Notes de recherche – Du Québec vers les États-Unis : L'étude des lieux d'origine », *RHAF*, vol. 38, n° 3 (hiver 1985), p. 409-422). En France, le recours aux actes d'état civil a permis à Paul-André Rosental de reconstituer 97 lignées familiales issues de 12 départements sur tout le dix-neuvième siècle. Il s'appuyait pour ce faire sur plus de 45 000 actes de mariage. Voir Paul-André Rosental, *Les sentiers invisibles : espace, famille et migrations dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, EHESS, 1999, 255 p.
- 16 Université de Saint-Boniface, Chaire de recherche sur le Canada (MTCF) – Projet Déploiements canadiens-français en Amérique du Nord (1760-1914). [En ligne.] [<http://deployements-francophones.ustboniface.ca/objectifs/>]. (Page visitée le 20 mai 2018.)
- 17 Monica Heller, « Un Canadien errant ». [En ligne.] [[http://crefo.oise.utoronto.ca/UserFiles/File/Recherches/Un\\_Canadien\\_errant.pdf](http://crefo.oise.utoronto.ca/UserFiles/File/Recherches/Un_Canadien_errant.pdf)]. (Page visitée le 27 avril 2018.)
- 18 Université du Québec à Chicoutimi, fichier de population Balzac. [En ligne.] [<http://balsac.uqac.ca/fichier-balsac/historique/>]. (Page visitée le 8 décembre 2017.) À propos de l'usage des actes de mariage par les chercheurs de l'équipe de SOREP, citons : Gérard Bouchard et Yvan Larose, « La réglementation du contenu des actes de baptême, mariage, sépulture, au Québec, des origines à nos jours », *RHAF*, vol. 30, n° 1 (juin 1976), p. 67-84; Gérard Bouchard, « Les alliances conjugales au Saguenay. Paramètres géographiques et sociaux (1842-1971) », *Anthropologie et sociétés*, vol. 13, n° 2 (1989), p. 143-167. De Gérard Bouchard, on lira, parmi ses premiers ouvrages, *Le Village immobile : Sennely-en-Sologne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Plon, 1972, 386 p.; *Reconstitution automatique des familles : le système SOREP* (avec Raymond Roy et Bernard Casgrain), Chicoutimi, Centre interuniversitaire de recherches sur les populations, 1985, 2 vol.; *Histoire d'un génome. Population et génétique dans l'Est du Québec* (codirecteur), Québec, Presses de l'Université du Québec, 1991, 607 p.; Gérard Bouchard (avec Marc De Braekeleer), *Pourquoi les maladies héréditaires? Population et génétique au Saguenay-Lac Saint-Jean*, Sillery, Septentrion, 1992, 184 p. La synthèse de ses travaux publiés jusque-là se trouve dans *Quelques arpents d'Amérique : Population, économie, famille au Saguenay, 1838-1971*, Montréal, Boréal, 1996, 636 p.
- 19 Germain Morin, *L'émigration au Saguenay (fin XIX<sup>e</sup> – début XX<sup>e</sup> siècle)*, mémoire de maîtrise, (histoire), Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, 1991, p. 5 et p. 66; Constellation. [En ligne.] [<http://constellation.uqac.ca/1517/1/1466762.pdf>]. (Page visitée le 10 avril 2018.); Germain Morin et Danielle Gauvreau, « En marge des baptêmes, un indicateur des destins individuels. Une source unique d'information », *Archives*, vol. 20 (1989), p. 3-19.
- 20 Desjardins et coll., *Histoire de la Gaspésie*, p. 666 et suivantes.
- 21 Pépin, *La mise en valeur des ressources naturelles de la région Gaspésie-Rive-Sud*.
- 22 Parmi ceux-là, citons Hélène Denis-Grenier, *Les migrants de l'est du Québec à Montréal*, Montréal, Conseil des Œuvres de Montréal, 1969, 172 p.; Christine Grégoire, « La Gaspésie à mes trousses », *Possibles*, vol. 2, n<sup>os</sup> 2-3 (hiver-printemps 1978), p. 189-202; Claude Barriault, *Exode démographique : élément de la problématique de santé dans la région 01 : Bas-Saint-Laurent/Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine*, Gaspé, Hôtel-Dieu de Gaspé, 1984, 79 p.; Pierre-Yves Pépin, « La symbiose progressive des régions Gaspésie-Rive-Sud et Côte-Nord », *L'Actualité économique*, vol. 35, n° 4 (janvier-mars 1960), p. 626-658; André Lepage, « Le Petit Paspébiac du Nord – L'implantation de la compagnie Robin à Magpie en 1871 », *Gaspésie*, vol. XXVI, n° 4 (décembre 1988), p. 31-39; Yves Frenette, « Le peuplement francophone de la Gaspésie, 1690-1940 :

- essai de synthèse », *Gaspésie*, n<sup>os</sup> 115-116 (1991), p. 35 et suivantes. Marc Desjardins et Yves Frenette tentent de cerner dans leurs grandes lignes ce qu'ils appellent les lieux d'exil, mais s'en tiennent à des repères régionaux (Desjardins et coll., *Histoire de la Gaspésie*, p. 384 et suivantes).
- 23 Fédération québécoise des sociétés de généalogie, *Registre d'état civil. Portail de la généalogie québécoise*. [En ligne.] [<http://federatongenealogie.qc.ca/sources/registres-de-l-etat-civil>]. (Page visitée le 4 mai 2018.) Encyclopédie en ligne Wikipédia, « Histoire de l'état civil en France ». [En ligne.] [[https://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire\\_de\\_l%27C3%A9tat\\_civil\\_en\\_France](https://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire_de_l%27C3%A9tat_civil_en_France)]. (Page visitée le 6 mai 2018.) Site du PRDH : « Les registres paroissiaux au Québec ». [En ligne.] [<https://www.prdh-igd.com/fr/LesParoisses>]. (Page visitée le 6 mai 2018.)
- 24 Morin, *L'émigration au Saguenay*, p. 28 et suivantes. Communication personnelle de Sylvain Gosselin, archiviste à l'Archevêché de Rimouski, le 15 août 2016.
- 25 Grégoire Riou, « Notes marginales – Paroisse du Bic », *L'Estuaire généalogique*, vol. 7 (avril-juin 1988), p. 567-571. Aux notes marginales, l'abbé Riou ajoutait à son corpus l'information contenue dans les prônes, les bans de mariage et les recommandations aux prières lors de décès : Grégoire Riou, « Les prônes et la généalogie », *L'Ancêtre*, vol. 2, n<sup>o</sup> 8 (avril 1976), p. 385-388; Grégoire Riou, « La généalogie dans les prônes de Saint-Fabien-de-Rimouski », *L'Ancêtre*, vol. 6, n<sup>o</sup> 7 (mars 1980), p. 203-207; Grégoire Riou, « Saint-Fabien de Rimouski », *L'Estuaire généalogique*, vol. 3, n<sup>o</sup> 1 (janvier 1984), p. 162-166; Grégoire Riou, « Saint-Fabien de Rimouski – Cahier des âmes », *L'Estuaire généalogique*, vol. 3, n<sup>o</sup> 1 (juillet 1984), p. 199-203. Voir aussi : Bruno Ramirez et Jean Lamarre, « Du Québec vers les États-Unis : l'étude des lieux d'origine », *Population et histoire*, vol. 38, n<sup>o</sup> 3 (hiver 1985), p. 114.
- 26 BAC, Recensements. [En ligne.] [<http://www.bac-lac.gc.ca/fra/recensements/pages/recensements.aspx>]. (Pages visitées le 11 août 2018.)
- 27 L'expulsion des gens de Forillon touchera « 983 personnes, 225 familles, 214 propriétés résidentielles, 355 bâtiments, 1,400 terres à bois, 8 fabriques et 5 municipalités », selon Jean-Marie Fallu, « La Gaspésie, cette éternelle région-pilote », *Magazine Gaspésie*, vol. 47, n<sup>o</sup> 2 (automne 2010), p. 16. La dépossession forcée des populations de Forillon affectait forcément les communautés environnantes de par l'ensemble des réseaux de familles touchés. Comme l'écrit Marc Saint-Hilaire, un « territoire est traversé par des réseaux de sociabilité, d'appartenance, de solidarité qui, s'organisant sans laisser de traces dans le paysage, agissent néanmoins dans sa cohésion » (Marc Saint-Hilaire, « Espace économique et espace social dans le Québec du XIX<sup>e</sup> siècle », dans Yves Frenette, Martin Pâquet et Jean Lamarre (dir.), *Les parcours de l'histoire. Hommage à Yves Roby*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2002, p. 177).
- 28 Originis – Paroisse Christ-Roi de Gaspé – Statistiques démographiques. [En ligne.] [[https://www.originis.ca/paroisse\\_gaspe\\_christ\\_roi.html](https://www.originis.ca/paroisse_gaspe_christ_roi.html)]. (Page visitée le 8 août 2018.)
- 29 *Ibid.*
- 30 De 1917 à 1976, le Québec a perdu 94 100 citoyens anglo-protestants, alors que la province a enregistré le départ de 131 500 Anglo-protestants de 1976 à 1981. Commissariat aux langues officielles – Migrations interprovinciales, tableau 5. [En ligne.] [[http://www.langues-officielles.gc.ca/html/stu\\_etu\\_evolution\\_112004\\_5\\_f.php#](http://www.langues-officielles.gc.ca/html/stu_etu_evolution_112004_5_f.php#)]. (Page visitée le 8 août 2018.)
- 31 Hormis les observations personnelles de l'auteur, qui habite la région étudiée et qui a en conséquence pu constater l'exode de la population anglaise (forte hausse des ventes de propriétés, départs de ses voisins, chute de l'achalandage dans les commerces, baisse de la clientèle scolaire, etc.), le lecteur peut en référer aux statistiques relevées par Antonio Lechasseur et Jacques Lemay, *Municipalités et paroisses du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Populations et limites territoriales 1851-1981*, Québec, IQRC, 1987, p. 28 et p. 199.
- 32 Profil du recensement de 2016 : Gaspé, Centre de population – Langue maternelle. [En ligne.] [<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=POPC&Code1=1064&Geo2=PR&Code2=24&Data=Count&SearchText=Gasp&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&GeoLevel=PR&GeoCode=1064&TABID=1>]. (Page visitée le 8 août 2018.)
- 33 Michel LeMoignan, *Douglstown. Un rameau de la verte Erin en Gaspésie*. [En ligne.] [<http://www.gogaspe.com/douglstown/histoire2cure.html>]. (Page visitée le 8 août 2018.)
- 34 Von Iffland, « Aperçu d'un voyage dans le district de Gaspé pendant les mois de Mai, Juin, Juillet et une partie d'Août 1821 », *Revue d'histoire de la Gaspésie*, vol. VII, n<sup>o</sup> 1 (janvier-mars 1969), p. 20.
- 35 Selon Stanislas Drapeau, Douglstown comptait 988 âmes en 1863, chiffre qui nous paraît exagéré (Stanislas Drapeau, *Études sur le développement de la colonisation du Bas-Canada depuis dix ans (1851-1861)*, Québec, Léger Brousseau, 1863, p. 24).
- 36 Douglstown dans *Originis*. [En ligne.] [[https://www.originis.ca/paroisse\\_gaspe\\_saint\\_patrick.html](https://www.originis.ca/paroisse_gaspe_saint_patrick.html)]. (Page visitée le 8 août 2018.)
- 37 David J. McDougall, « Two Centuries of Settlement of the Gaspé Coast by English Speaking People... ». [En ligne.] [<http://www.gogaspe.com/douglstown/twocenturies.html>]. (Page visitée le 2 octobre 2016.) Douglstown, comme

- l'ensemble de la Gaspésie, souffrait déjà d'un manque d'emplois. Selon les données de Statistique Canada, le taux de chômage régional passait de 11,2 % en 1961 à 21,6 % en 1976 (Desjardins et coll., *Histoire de la Gaspésie*, p. 697).
- 38 Marc Saint-Hilaire définit l'aire matrimoniale dans « Espace économique et espace social dans le Québec du XIX<sup>e</sup> siècle », dans Frenette et coll., *Les parcours de l'histoire*, p. 184 et suivantes.
- 39 Joël Rouffignat, « Espace matrimonial et espace social d'un village québécois : le cas de Saint-Jean-Port-Joli », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 28, n<sup>os</sup> 73-74 (1984), p. 163-182; Jeremy Hayhoe, « L'exogamie comme indicateur de la mobilité géographique en Bourgogne rurale au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales de démographie historique* (n<sup>o</sup> 121), 2011/1, p. 187-212. [En ligne.] [<https://www.cairn.info/revue-Annales-de-démographie-historique-2011-1-page-187.htm>]. (Page visitée le 22 mai 2018.) Une abondante bibliographie portant sur l'exogamie accompagne l'étude de Hayhoe.
- 40 Lire le rappel que Bruno Ramirez fait de cette tendance dans *Par monts et par vaux*, p. 38.
- 41 Desjardins et coll., *Histoire de la Gaspésie*, p. 382 et suivantes; Pépin, *La mise en valeur des ressources naturelles de la région*, p. 69 et suivantes.
- 42 Jacques Mathieu, Pauline Therrien-Fortier et Rénald Lessard, « Mobilité et sédentarité : stratégies familiales en Nouvelle-France », *Recherches sociographiques*, vol. 28, n<sup>os</sup> 2-3 (juillet-décembre 1987), p. 211-227; Jacques Dupâquier, « Sédentarité et mobilité dans l'ancienne société rurale. Enracinement et ouverture : faut-il vraiment choisir? », *Histoire & Sociétés Rurales*, vol. 18, n<sup>o</sup> 2 (2002), p. 121-135.
- 43 Frenette et Pâquet, *Brève histoire des Canadiens français*, p. 90 et 93.
- 44 Ramirez et Otis, *La Ruée vers le Sud*, p. 10, 38-57 et 237.
- 45 C'est d'ailleurs l'hypothèse de travail développée par Charlotte Erickson, pour qui les motivations et les préoccupations des migrants appartenant à des catégories de travailleurs différents (agriculteurs, ouvriers, clercs) ne sont pas les mêmes (Charlotte Erickson, *Invisible Immigrants. The Adaptation of English and Scottish Immigrants in the 19<sup>th</sup> Century America*, Ithaca/London, Cornell University Press, 1984, 531 p.).
- 46 Ramirez et Otis, *La Ruée vers le Sud*, chapitre 5 : « Le mouvement de réémigration à partir du Canada », p. 183-235; Ramirez, *Par monts et par vaux*, p. 45 et 107-128; Mark Wyman, *Round-Trip to America. The Immigrants Return to Europe 1880-1930*, p. 235 et suivantes, p. 252; Jean-Pierre Poussou, « Mobilité et migration », dans Jacques Dupâquier, *Histoire de la population française*, Paris, Presses universitaires de France, 1988, vol. 2, p. 99-143; Gemma Larramona, « Espagne : l'émigration des immigrés », *Population*, vol. 68, n<sup>o</sup> 2 (avril-juin 2013), p. 249-271. [En ligne.] [<https://www.cairn.info/revue-population-2013-2-page-249.htm>]. (Page visitée le 22 mai 2018); Leslie Choquette, *De Français à paysans*, p. 19-20 et p. 52.
- 47 Matteo Sanfilippo, « L'histoire nationale et la question migratoire en Europe occidentale », dans Frenette et coll., *Les parcours de l'histoire*, p. 66; Ramirez, *Par monts et par vaux*, p. 38.
- 48 Morin, *L'émigration au Saguenay*, p. 65 et p. 127-143.
- 49 Le comté représente l'échelle d'analyse prise en compte par Marc Desjardins et Yves Frenette dans leur *Histoire de la Gaspésie* (p. 382 et suivantes). Ailleurs, Bruno Ramirez s'est penché sur les unions nuptiales célébrées dans le comté de Berthier (*Par monts et par vaux*, p. 25-56).
- 50 Sanfilippo, « L'histoire nationale et la question migratoire en Europe occidentale », p. 66.
- 51 Saint-Hilaire, « Espace économique et espace social dans le Québec du XIX<sup>e</sup> siècle », p. 186 et suivantes. Voir aussi à propos de l'incidence des moyens de transport sur le déplacement des membres d'une même famille, du présent auteur : *L'exode québécois - 1852-1925*, p. 213-223.
- 52 André Lepage, *Histoire de la population et du peuplement de la péninsule de Forillon*, Québec, Parcs Canada, 1978, p. 53-65; Mario Mimeault, *Esquisse historique de L'Anse-au-Griffon*, Gaspé, Environnement Canada - Parcs Nationaux, 1995, 134 p.
- 53 Sur l'impact des communications en Gaspésie et les activités économiques du milieu, le lecteur trouvera l'information nécessaire dans Desjardins et coll., *Histoire de la Gaspésie*, p. 433-451.
- 54 Nous sommes bien conscient que notre étude nous conduit aux mêmes conclusions que Jean Quatremer : « Le résultat de la crise sera un rétrécissement de l'Europe ». [En ligne.] [<https://voxeurop.eu/fr/content/blog/965481-jean-quatremer-le-resultat-de-la-crise-sera-un-retrécissement-de-l-europe>]. (Page visitée le 8 août 2016.)





# À LA LETTRE

RÉVISION ET RÉDACTION



Photo : Françoise Poirard-Clovis

## LA LITTÉRATURE PAR LA CRÉATION.

L'Université du Québec à Rimouski offre un baccalauréat en lettres et création littéraire unique dans la Francophonie avec un contact privilégié avec des écrivains de renom.

**PORTES OUVERTES**  
VENDREDI 24 JANVIER 2020

**UQAR**  
Université du Québec  
à Rimouski

**LA GRANDE  
UNIVERSITÉ  
DE PETITE  
TAILLE.**

**UQAR.CA/VISITEZ**

## Les pêches à fascines dans la région de Rimouski

Alain Ross<sup>1</sup>

La coutume de la pêche à la fascine sur les battures de la région de Rimouski est révolue depuis la décennie de 1980. Aujourd'hui, rares sont ceux qui devineraient que cette technique de pêche, jadis omniprésente dans le paysage côtier, a longtemps fait partie du quotidien des habitants du lieu. Cet article a pour but de faire redécouvrir cette pratique des pêches à fascines à Rimouski en remontant à ses origines avérées, dès l'arrivée des premiers habitants, jusqu'à la disparition des dernières installations au moment de la création du parc national du Bic.

Dans l'histoire récente, les pêches à fascines sont surtout associées au paysage du Kamouraska et à ses installations de pêches à l'anguille, ou encore à celui de l'île Verte et à son hareng boucané. Pourtant,



Figure 1. Reconstitution d'une pêche à l'anguille d'après la *Relation* de 1634 du père Paul Lejeune, jésuite.

Dessin : Alain Ross. Tiré de Paul-Louis Martin et coll., *Rivière-du-Loup et son Portage. Itinéraire culturel*, Librairie Beauchemin-Éditeur officiel du Québec, 1977.

pendant longtemps, on a aussi confectionné et tendu des fascinages à Rimouski pour pêcher du saumon, du hareng, de l'alose et d'autres espèces de poissons.

La pratique était déjà connue des Premières Nations présentes sur le territoire. L'état actuel des connaissances<sup>2</sup> ne nous permet pas de déterminer si la technique qu'elles utilisaient était similaire à celle que les Européens ont pratiquée par la suite. Il nous est donc difficile de conclure dans quelle mesure les Européens ont adapté les techniques des pêches amérindiennes en y adjoignant la pêche à la fascine. Grâce à la *Relation* des Jésuites de 1634, nous savons toutefois que les Amérindiens, à tout le moins « pour l'anguille », faisaient

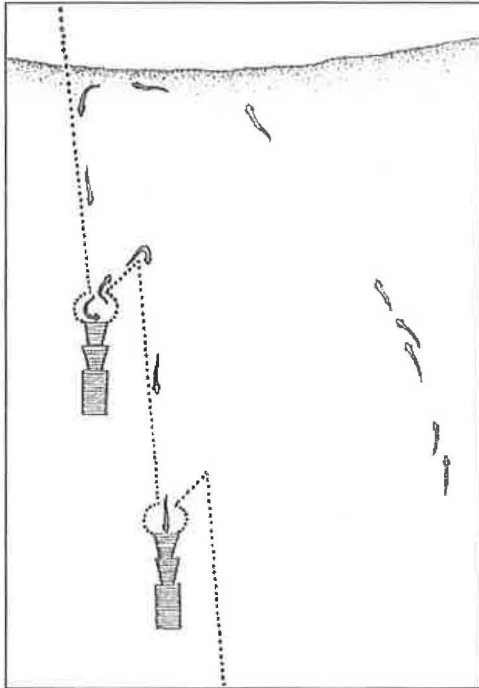
des nasses avec assez d'industrie, longues & grosses, capables de tenir cinq & six cens anguilles : la mer estant basse, ils les placent sur le sable, en quelque lieu propre & reculé, les assurens en sorte que les marées ne les emportent point : aux deux costez, ils ramassent des pierres qu'ils étendent comme une chaisne ou petite muraille de part & d'autre, afin que ce poisson va toujours au fond, rencontrant cest obstacle, se glisse doucement vers l'emboucheure de la nasse où le conduisent ces pierres<sup>3</sup>.

### Une technique de pêche adaptée

La technique de la pêche à la fascine – ou pêche à fascines – repose sur une connaissance fine des habitudes du poisson convoité. Plusieurs espèces suivent le courant montant pour trouver des lieux de fraie propices. Les bouts d'en haut des îles et les embouchures des rivières sont des endroits où se trouvent graviers, sables et courants favorables à cette fin. En suivant le flux de la marée baissante, les poissons viennent longer la rive du fleuve pour trouver les sites de fraie. Les pêches à fascines tirent profit de ces comportements : tendues sur les battures,

les fascines interceptent quantité de poissons qui deviennent prisonniers des palissades, procurant une manne de valeur aux pêcheurs. De nombreuses espèces de poissons peuvent être ainsi pêchées, dont le saumon, longtemps présent dans la région de Rimouski. Fumé ou en saumure, le saumon était grandement apprécié sur le marché de Québec.

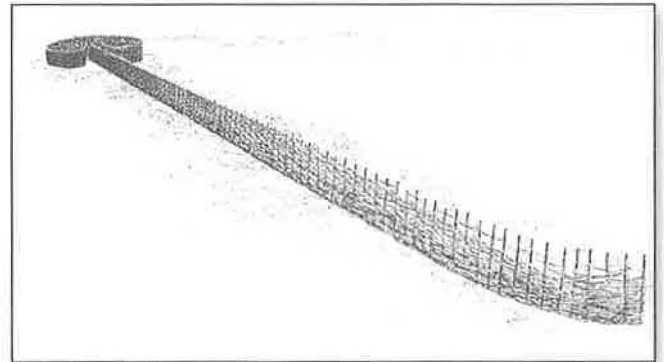
Deux principaux types de pêche à fascines étaient utilisés et adaptés aux espèces de poissons récoltés sur les rives du fleuve à Rimouski. Il y a eu, comme au Kamouraska et en Côte-du-Sud, la pêche à la fascine pour l'anguille. En forme de V, le dispositif avait, au fond, un piège formé d'un ansillon, d'une bourrole et d'un coffre dans lequel l'anguille était capturée. Selon la profondeur de la batture, on dispose à répétition ce stratagème, qui s'étend jusqu'à la laisse des plus basses marées. Aujourd'hui encore, avec des adaptations techniques, on installe des engins de ce genre pour l'anguille à la Rivière-Ouelle, à Kamouraska ainsi qu'à Saint-Denis et à Saint-André, au Kamouraska.



**Figure 2. Plan d'une pêche à fascines pour l'anguille.**

Dessin : Alain Ross. Tiré de Paul-Louis Martin et coll., *Rivière-du-Loup et son Portage. Itinéraire culturel*, Librairie Beauchemin-Éditeur officiel du Québec, 1977.

L'autre type de pêche à fascines, utilisé principalement pour la capture de poissons comme le saumon, le hareng ou l'aloise, comporte, partant du rivage, une aile de chasse avec un port en arc de cercle situé au bout et où, à marée basse, le poisson reste captif. C'est presque exclusivement ce dernier type de pêche, avec d'innombrables adaptations, comme l'ajout d'une aile ou d'un raccroc, qui était employé dans la région de Rimouski. Comme pour le premier type de pêche à fascines, l'assemblage se moulait à la configuration de la batture disponible. Parfois, une installation mixte était aussi possible : certains pêcheurs, en vue de la pêche d'anguille d'automne, intégraient un piège à cet effet au fond de leur installation de pêche au saumon ou au hareng.



**Figure 3. Modèle de pêche à fascines usuelle à l'île Verte et dans la région de Rimouski.**

Dessin : Alain Ross. Tiré de Paul-Louis Martin et coll., *Rivière-du-Loup et son Portage. Itinéraire culturel*, Librairie Beauchemin-Éditeur officiel du Québec, 1977.

Pour profiter des marées très basses, le montage des fascines débutait à la pleine lune de Pâques. Les pêcheurs commençaient leur œuvre dans la partie la plus éloignée de la batture, avec le port, puis en gagnant la rive. Certains sites de pêche de la région se déployaient sur au moins 500 mètres. On plantait dans la vase des piquets d'érable ou de bouleau d'environ trois mètres de longueur, distancés d'au plus 50 centimètres. Avant d'enfoncer les piquets, les hommes foraient un trou dans la vase à l'aide d'une pince à clore, constituée d'une longue barre de métal. Ensuite, montés dans un échafaudage mobile en bois – le banc –, ils plantaient les piquets avec une masse.

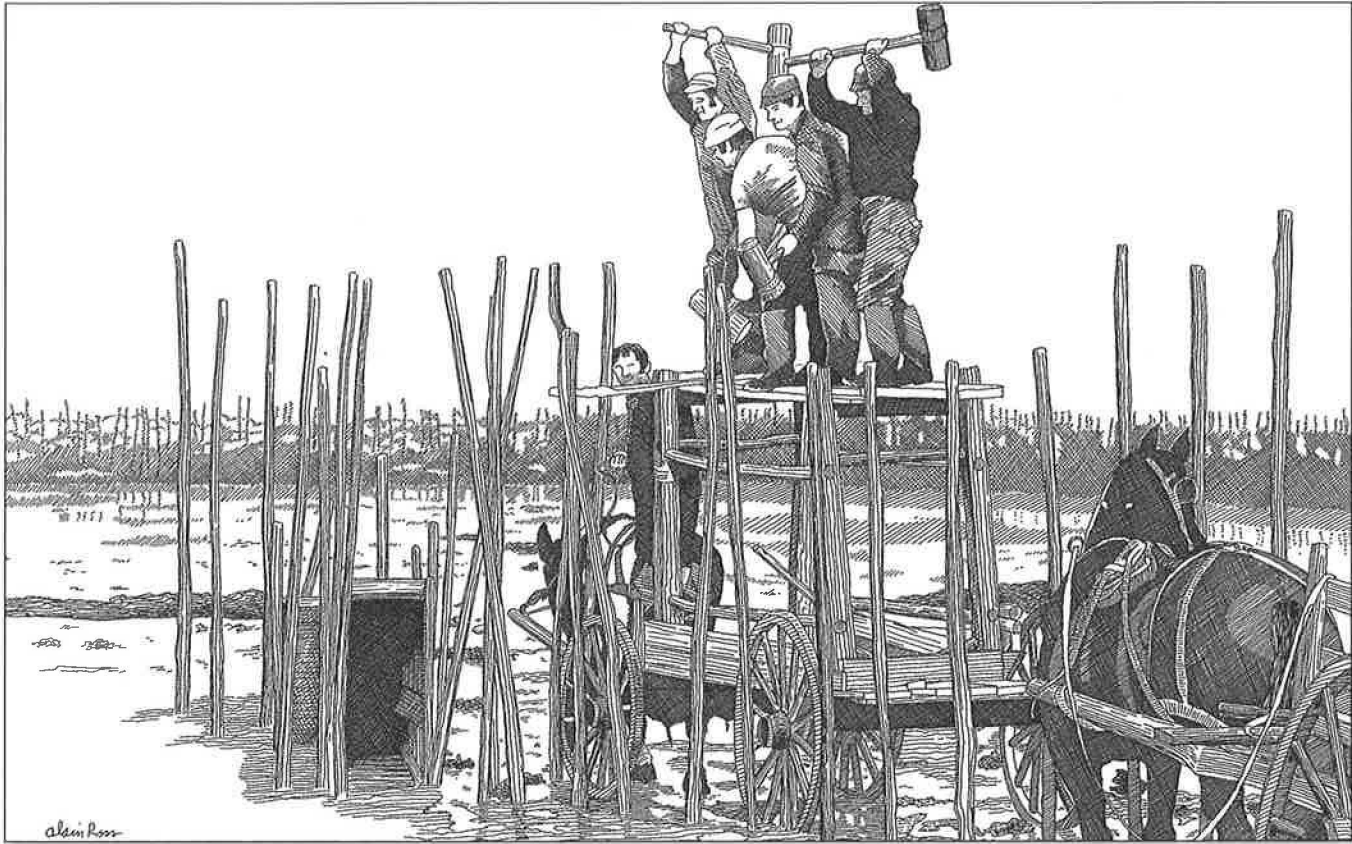


Figure 4. Illustration montrant un type de banc encore utilisé au Kamouraska en 1977.

Parfois, pour tendre une pêche installée sur une batture de faible étendue, la structure du banc comportait simplement des manchons, que deux hommes pouvaient facilement déplacer le long de l'appareil de piquets.

Dessin : Alain Ross.

Un assemblage de branches lacées entre ces piquets, les fascines, empêchait le poisson de s'échapper. Dans la région, le laçage débutait au pied des piquets par du sapinage qui, une fois chargé de vase, d'algues et de détritiques transportés par les marées, consolidait l'ouvrage. En montant le long des piquets, le laçage se poursuivait à l'aide d'aulnes. La pêche était alors prête et, jusqu'à l'automne, aux basses marées, de jour comme de nuit, on se rendait dans le port de la pêche, à l'aide d'un tombereau ou d'un chaland, pour prélever les prises avec une senne.

#### Une activité ancienne

À quand remontent les pêches à fascines à Rimouski et quelle a été l'importance de cette activité pour les familles rimouskoises et l'économie locale? Nous tenterons de retracer l'histoire de cette pratique

sur le littoral de la région en prenant à témoin un corpus de sources manuscrites composé en grande partie d'actes notariés couvrant la période allant de la fin du 17<sup>e</sup> siècle à la deuxième moitié du 20<sup>e</sup>.

Déjà, en 1684, lors d'une visite au Bic, le sieur Dutast, capitaine des troupes de la Marine, relatait avoir « trouvé cinq cabanes de sauvages de la Baye des Chaleurs et de devers l'Acadie qui se disposaient à la pesche du loup marin et à celle du saumon, laquelle fait subsister les dits sauvages pendant tout l'esté et partie de l'automne<sup>4</sup> ». À l'époque, le hareng et les sardines abondent près des côtes, tandis qu'au large, un important banc de morues se retrouve entre l'île aux Basques et Matane. En fait, sous le Régime français, la morue remonte jusqu'à la hauteur de Rivière-du-Loup et de Tadoussac. En 1655, Louis

Couillard de Lespinay, détenteur de droits de pêche sur ces eaux, affirme avoir pêché dans sa campagne annuelle jusqu'à 1 000 morues par jour. Cette estimation, fort probablement exagérée, témoigne tout de même de la présence et de la richesse des réserves halieutiques dans le secteur de Rimouski et plus haut sur le fleuve<sup>5</sup>.

Quand le seigneur René Lepage de Sainte-Claire s'installe à Rimouski, en 1696, les moyens de survie sont limités. Il faut défricher pour espérer tirer subsistance de la terre. À cela s'ajoutent la traite et les échanges avec les Amérindiens. À portée de main, la pêche, sous toutes ses formes, est une ressource indispensable.

Dès 1701, Pierre Saint-Laurent et Pierre Gosselin rejoignent le seigneur Lepage, à qui ils sont apparentés. Aidés par quelques engagés, ils s'affairent à mettre en valeur la seigneurie. Dans les années 1709-1714, de nouveaux censitaires arrivent. Jean Moreau et ses fils, des pêcheurs d'expérience, de même que Louis Laneau, Michel Desrosiers, Étienne Pomminville, Jean Auger dit le Basque, Jean Guy et Étienne Chicot (les deux derniers étant en provenance de Port-Razoir) occupent aussi des terres.

Si tous défrichent la terre, la pêche semble occuper une part importante de leur temps. En 1724, Pierre Lepage de Saint-Barnabé se déclare propriétaire d'une terre de 20 arpents de front, comprise entre l'éventuelle terre de l'Église et le fond de l'embouchure de la rivière Rimouski, avec, en plus, un domaine de 15 arpents de front, situé immédiatement au nord-est de la future terre de l'Église. Ces deux propriétés ont une profondeur de deux lieues (huit kilomètres) et comportent respectivement 20 et 25 arpents de terres labourables. La même année, il transmet à Québec l'aveu et dénombrement des censitaires de sa seigneurie, incluant le nombre d'arpents de terres que chacun a mis en valeur<sup>6</sup>. Selon les historiens Louise Dechêne et Alain Laberge, un censitaire est en mesure de défricher en moyenne un à deux arpents de terre par année<sup>7</sup>. Si les terres des censitaires de Rimouski font de trois à sept arpents de front sur 42 arpents de profondeur, en 1724, Pierre Saint-Laurent n'a réussi à mettre que 10 arpents en valeur – alors qu'il aurait dû, selon ces estimations, en déclarer au moins 23. Pierre Gosselin 15, plutôt que 21; Michel Desrosiers 10 et non 14; Louis Laneau huit

plutôt que 12. Vraisemblablement, ces retards dans le défrichement révèlent que les censitaires du lieu ne s'adonnent pas exclusivement à l'agriculture, mais consacrent une part non négligeable de leurs énergies à la pêche.

Le même scénario semble se poursuivre dans les années 1730, alors que de nouveaux habitants s'établissent à Rimouski. Jean Pineau, Joachim Vautour, Jacques Landais, Jacques Bouillon, Basile Gagné, Jean Poulin et Antoine Ruest se voient confier des terres qui donnent directement sur les battures. Plusieurs d'entre eux sont connus en Gaspésie comme pêcheurs de morue. L'historien Mario Mimeault, spécialiste des pêches en Nouvelle-France, émet l'avis suivant au sujet de ces habitants pêcheurs :

On remarque que ces gens sont d'une manière ou de l'autre pêcheurs, maîtres de chaloupes, associés à une famille de pêcheurs ou à l'autre, etc., impliqués dans les pêches à la morue. Autrement, ils sont associés à des gens impliqués dans le domaine halieutique ou maritime. J'observe des mariages entre familles de pêcheurs ou de navigateurs.

De tout ceci, j'en déduis que Rimouski est, dans les premières décennies au moins, une agglomération davantage tournée vers les activités maritimes que ne l'a laissé transparaître l'historiographie locale à ce jour. On a en effet mis l'accent sur la vocation agricole du milieu, présumant que le régime seigneurial ne favorisait que la culture. Plus tard, au 19<sup>e</sup> siècle, on a dit que le village ne vivait que de la forêt. C'est vrai, mais le lien avec la mer n'a jamais été coupé. Je me rappelle quand j'étais jeune que l'on pêchait la morue pas loin de Pointe-au-Père. Vers 1900, chaque commerce de la rue Saint-Germain avait son quai de débarquement à l'arrière de ses magasins.

Au Régime français, Rimouski entretient un lien privilégié avec Mont-Louis, qui est en quelque sorte le centre de la pêche à la morue dans le secteur nord de la péninsule gaspésienne. Plus que cela, peut-être, j'entrevois la possibilité qu'une population de pêcheurs ait fait de Rimouski son centre de repli pour les hivers, plutôt que de remonter jusque dans le haut du fleuve et qu'une partie de ces gens s'y soient établis en bonne partie finalement<sup>8</sup>.

Nos propres recherches tendent à confirmer cette hypothèse de Mario Mimeault. Néanmoins, ce n'est qu'à compter de 1735 que les archives que nous avons consultées laissent percer des indices sur la



généralisation d'une nouvelle forme de pêche à Rimouski : la pêche à la fascine. Le premier document à faire mention de ce type d'installation est un acte notarié, signé le 2 décembre 1735, par lequel Pierre Lepage de Saint-Barnabé achète les droits que possède sur la seigneurie deux de ses frères, qui sont partis s'établir à Terrebonne, et de deux de ses sœurs, entrées en religion. Parmi les obligations à incidences financières inscrites à l'acte, il doit entre autres fournir un baril de truites ou de saumons chaque année à l'abbé Louis Lepage de Sainte-Claire<sup>9</sup>. Puis, en 1751, dans une cause impliquant Jean Simon, navigateur demeurant à Rimouski, Pierre Lepage de Saint-Barnabé déclare que ce dernier « a à bord de son bâtiment [celui de Jean Simon] quatre barriques de saumon<sup>10</sup> ». La popularité de la pêche au saumon s'explique, selon Mario Mimeault, parce que « la monnaie de carte a perdu la confiance de la population et les pêcheurs préfèrent payer ou être payés en morues ou en saumons<sup>11</sup> ». Or, la pêche à la fascine est le moyen le plus sûr d'obtenir les prises espérées.

En 1758, la famille Lepage est encore au devant de la scène lorsqu'une ordonnance du gouverneur Vaudreuil signifie de « maintenir jusqu'à nouvel ordre le sieur Molé Lepage dans la possession de l'établissement de pêche à saumon qu'il avait depuis quatre ans à l'anse aux coqs<sup>12</sup> ». Ce document confirme qu'au moins depuis cette époque, il se tend des pêches à fascines dans la région de Rimouski. L'établissement de Molé Lepage, probablement constitué de plusieurs sites de pêche à fascines le long de la batture de l'anse aux Coques, comprend des installations pour apprêter le poisson, avec des boucaneries, une réserve pour le sel et des cabanes destinées à héberger les engagés durant la saison de la pêche. Deux fois par jour, aux marées basses, ces engagés relèvent le poisson et le préparent pour la conservation. Détenu par le seigneur des lieux, ces installations étaient de taille suffisante pour espérer faire le commerce du poisson.

Les pêches à fascines sont l'objet de conflits qui ont des échos dans les archives judiciaires, ce qui tend à démontrer leur importance croissante. En 1771, par exemple, une rivalité oppose les seigneurs de Rimouski, Louis Lepage de Saint-Germain et Pierre Lepage de Saint-Barnabé fils, à David Algeo, locataire de la seigneurie du Bic. Les Lepage se plaignent qu'Algeo et ses proches « auraient troublés les suppliants dans la possession de leurs pêches<sup>13</sup> ». En fait,

David Algeo a illégalement fait construire des installations de pêche à fascines près de l'embouchure de la rivière Rimouski, prétendant que la seigneurie du Bic se prolongeait jusqu'à cette rivière. Les Lepage, qui contestaient cette interprétation, considéraient donc qu'Algeo les privait des revenus qu'ils auraient pu tirer de la vente du saumon pris dans leurs propres installations. Le saumon était déjà une espèce prisée sur le marché et sa valeur marchande surpassait celle de toutes les autres espèces.

### Une activité généralisée

Avec les années, les sites de pêche à fascines se multiplient sur le littoral rimouskois, assez pour que leur présence s'impose dans de nombreux actes notariés. On en compte trois pour le seul mois de novembre 1773. Paul Lepage de Molé fournit à Pierre Lepage de Saint-Barnabé fils « la place de toutes les tentures à saumon qui sont dans l'anse au Sable, dans toute l'étendue de dix-huit arpents de front devant le fleuve, suivant qu'il m'appartienne en propriété ». Pierre Lepage doit payer « cinq saumon boucané loyal et marchand pour chaque cent<sup>14</sup> ». Le même Paul Lepage de Molé concède à sa fille Isabelle huit arpents de terre de front à l'anse aux Coques aux mêmes conditions<sup>15</sup>, tandis que son fils Louis-Alexandre (Molé) Lepage et Antoine Pineau se mettent « en société de toutes les pêches que nous pouvons occuper et qui pourront se rencontrer par la suite dans toute l'étendue de nos dites concessions de la Roche des framboisiers<sup>16</sup> ». On comprend par ces extraits que Paul Lepage de Molé se spécialise depuis près d'une vingtaine d'années dans la pêche au saumon avec des installations à Sainte-Luce, à l'anse au Sable et, évidemment, sur son fief de La Molaye, à la hauteur de Pointe-au-Père.

Ces pêches se développent aussi à l'ouest de Rimouski dans la deuxième moitié du 18<sup>e</sup> siècle. Par exemple, à l'islet au Flacon de Saint-Fabien-sur-Mer, Marie Caresse, veuve de Jean Petit dit le Vent, possède en 1777 « trois pêches à sa devantures des dites terres<sup>17</sup> ». Vingt ans plus tard, elle exploite encore des pêches sur ses terres qui bordent tout le littoral de l'anse à Mercier, quand son fils Antoine Petit, pilote sur le fleuve Saint-Laurent, lui reconnaît une obligation pour avoir reçu divers biens, parmi lesquels cinquante saumons fumés<sup>18</sup>. Son voisin, Joseph Mignot dit Labrie, maître-pilote, installé à l'endroit qui sera connu plus tard comme l'anse à Damase, du nom de

son petit-fils, pêche devant chez lui. À son décès, en 1802, il possède « une boucanerie d'environ vingt pieds de long sur quinze de large couverte en écorce en mauvais état estimée à quatre piastres<sup>19</sup> ». Damase Labrie pêchait encore au même endroit en 1868<sup>20</sup>.

Considérant l'importance économique de cette pêche, les seigneurs des lieux y attachent beaucoup d'importance, comme l'attestent de nombreux documents notariés, donations ou testaments. Ainsi, en 1781, Pierre Lepage de Saint-Barnabé fils fait donation de sa terre, près de la rivière Rimouski, à son fils Joseph Lepage de Saint-Barnabé avec « la jouissance de toutes les pêches, terres, de l'île Saint-Barnabé [...] et autres endroits<sup>21</sup> ». Ce dernier exploite vraisemblablement, outre les pêches de l'île, celles de l'anse au Sable. En 1782, Louis Trudel est dit « habitant de l'Isle Saint-Barnabé », probablement engagé par Joseph Lepage de Saint-Barnabé pour s'occuper de ses installations de pêche de l'île<sup>22</sup>.

En 1791, le nouveau seigneur de Rimouski, Joseph Drapeau, s'entend avec les héritiers Lepage sur le partage de la seigneurie de Rimouski. Ces derniers conservent de vastes étendues de terres en fief avec leurs droits de chasse et de pêche sur les battures<sup>23</sup>. Cette même année, le notaire Alexandre Dumas dresse la liste des tenanciers des seigneuries de Rimouski et de La Molaye pour le compte du nouveau seigneur. Les huit hommes identifiés sont tenus de donner le dixième poisson récolté au seigneur Drapeau<sup>24</sup>. En plus des membres de la famille Lepage, qui possèdent des fiefs avec droit de pêche devant leur terre, pas moins de 28 autres censitaires ont aussi ce droit, et ce, sans obligation de redevance. On peut supposer qu'au départ ces avantages ont servi de mesure incitative pour attirer les censitaires à Rimouski.

Même le curé de Rimouski, Pierre Robitaille, bénéficie d'une telle installation. En 1794, il écrit à monseigneur Hubert, évêque de Québec, qu'il a « tendu une pêche qui lui a donné neuf saumons ». Il ajoute que « la pêche, qui est l'espérance des pauvres dans cette paroisse n'a point été abondante<sup>25</sup> ». Cet extrait laisse penser que la pêche à la fascine est nécessaire à la survie de bien des familles et que les années de disette doivent être particulièrement angoissantes pour ces dernières. Ces petites installations qui se succèdent le long du littoral rapportent

probablement des prises destinées dans un premier temps à la consommation familiale. Les éventuels surplus pouvaient faire l'objet de ventes ou d'échanges. Cependant, pour se faire une idée plus précise de leur importance dans un marché régional ou inter-régional, l'analyse de sources complémentaires serait nécessaire.

Le 18<sup>e</sup> siècle tirant à sa fin et le 19<sup>e</sup> s'annonçant, les mentions de la pêche à la fascine se multiplient dans les actes notariés, ce qui tend à confirmer la portée économique que cette activité a acquise au cours des décennies précédentes. Les installations de pêche s'imposent comme des biens à transmettre aux enfants. Par exemple, en 1799, Pierre Lepage de Saint-Barnabé fils, alors âgé de 74 ans, confirme des donations de terres et autorise le partage du reste de ses possessions terriennes entre ses neuf enfants, soit trois filles et six garçons. Il possède 43 arpents de terre de front, en fief, sur deux lieues de profondeur (huit kilomètres), assortis de droits de pêche et de chasse. Ses propriétés, déjà mentionnées, se trouvent à l'anse au Sable et sur l'île Saint-Barnabé, mais elles comprennent aussi l'ancien domaine du seigneur Pierre Lepage de Saint-Barnabé, compris entre la terre de l'Église (aujourd'hui l'avenue de la Cathédrale) jusqu'à l'actuelle rue Toussaint-Cartier au nord-est. Quatre de ses fils exploitent des sites de pêche sur la batture occupée aujourd'hui par la Grande Place. L'un d'entre eux, Nicolas-François, pêche aussi sur l'île Saint-Barnabé<sup>26</sup>. Les propriétés de Nicolas-François sont l'objet d'une nouvelle transaction en 1824. Sa veuve, Claire Damien, donne les propriétés de la terre ferme et de l'île Saint-Barnabé à ses fils François et Amable, qui doivent lui payer une rente viagère comprenant « un demi minot de sardine où hareng au choix de la donatrice, salé, cinquante livres de morrue verte, deux saumons salés, douze anguilles salés, s'il s'en prend dans cette paroisse<sup>27</sup> ».

Les pêches de l'île Saint-Barnabé ne sont pas l'exclusivité de la famille Lepage. Ainsi, toujours en 1824, Melchior Réhel et sa femme, Marie Parent, donnent à leur fils Alexis « une partie de la terre de l'Isle St-Barnabé contenant sept perches et onze pieds, et la jouissance du droit de pêche à saumons que les donateurs peuvent avoir dans la Rivière de Rimouski ». En échange, Alexis devra payer une rente comprenant « douze saumons tant qu'il aura la jouissance de la pêche et un demi-quart de sardine où un

quintal de morue sèche où deux quintaux de morue verte<sup>28</sup> ». Comme la sardine et la morue ne se prennent pas dans la rivière Rimouski, le lot de sept perches sur l'île Saint-Barnabé devait servir à installer des fascines pour ces deux espèces de poisson.

En remontant le littoral vers l'est, on constate que la pêche à la fascine y est également bien établie. Le 16 octobre 1799, Antoine Morin père fait donation à Jean Langlois, pilote, d'une terre à l'anse aux Coques, avec des redevances en poisson du tiers des prises<sup>29</sup>. Dix ans plus tard, toujours à l'anse aux Coques, Joseph Saint-Laurent et Anastasie Réhel cèdent à Jacques Hugues, marchand, « quatre arpents de terre de front [...] sans aucune réserve ni exception : sans néanmoins par les dits vendeurs comprendre en la présente vente la tenture de la pêche a petit poisson de la devanture d'icelle terre laquel autant que besoin peut être iceux vendeurs se réserve pour eux leurs hoirs et ayant cause<sup>30</sup> ».

Le droit de pêche conserve au fil du temps une valeur non négligeable pour les censitaires de Rimouski, ce qui se traduit par des inscriptions dans les actes notariés. Il est possible de suivre le sort de certaines pêches dans les actes notariés et de constater leur pérennité. Par exemple, en janvier 1825, Charles Banville vend au sieur Barthélémy Lemieux un droit « à la moitié de la pêche qui a coutume de se faire sur la devanture du terrain sus-vendu<sup>31</sup> ». Puis,

en octobre, il lui vend « la moitié de la pêche qui se tend ordinairement sur la devanture de la totalité de la dite terre, bien entendu que les vendeurs seront tenu à la moitié des frais de la dite pêche<sup>32</sup> ». Cette terre était bornée au nord-est par le ruisseau Germain Roy, anciennement la rivière La Liberté, dont l'embouchure se situe un peu plus au nord-est que le terrain de la Maison Lamontagne. Cinq ans plus tard, en 1830, Françoise Lévesque, la veuve de Charles Banville, vendait à Jean-Baptiste Saint-Laurent « la jouissance et usufruit pour tout le temps du vivant de la venderesse seulement, de la moitié d'une pêche à poisson qui se tend sur la devanture de la terre de Barthelemi Lemieux [...]. Cette vente [...] faite à charge par l'acquéreur de fournir la moitié des matériaux à satisfaire à la moitié des frais de la dite pêche<sup>33</sup> ».

On pêchait aussi dans la rivière Rimouski, mais pas seulement pour y prélever le saumon. L'anguille, notamment, semble avoir été une prise de choix. En 1830, par exemple, Joseph Dupuis dit Gilbert cédait à Samuel Bradley « un lopin ou circuit de terre » située sur la rive sud de la rivière Rimouski, dans le secteur de l'actuelle rue des Rapides du quartier Sainte-Odile. Le contrat stipulait en outre que Nicolas Côté, propriétaire d'une terre adjacente, devait laisser à Joseph Dupuis dit Gilbert la jouissance « d'un chemin de pieds le long de la ligne du sud-ouest du dit lopin de terre & cela pour soigner sa pêche à anguilles qui est en la devanture du lopin de terre<sup>34</sup> ».

### Les activités de pêche de François Réhel : une permanence sur le littoral

En 1835, François Réhel vend deux « circuits » de la terre qu'il possède de son père Melchior et de son grand-père Julien à Ambroise Trudel et à Étienne Filion. Réhel se réserve toutefois, sur chacun des deux circuits de terre, « quatre pieds de terre de large [pour huit pieds au total] sur la profondeur du dit terrain [pour] communiquer au dit chemin du Roi et aussi au fleuve Saint-Laurent pour jouir de son droit de pêche<sup>35</sup> ».

Le cas de François Réhel est intéressant dans la mesure où la coutume de pêcher à la fascine sur la batture de sa terre se perpétue probablement depuis longtemps. La terre des Réhel correspond à celle que Pierre Gosselin occupa de 1702 à 1733 et que Marie-Agnès Lepage reçut en héritage de son père, le seigneur Pierre Lepage de Saint-Barnabé, premier du nom. Marie-Agnès Lepage et son mari Basile Côté habitent alors la terre connue aujourd'hui comme celle de la Maison Lamontagne. Ils feront don de cette terre à leur fille Marie-Louise au moment de son mariage avec Julien Réhel, en 1774.

Le tracé des installations de pêche devant la terre de François Réhel coïncide peut-être avec celui qu'on trouve devant la terre de Pierre Gosselin, car, par tradition, on pêchait au même endroit lorsque les prises étaient abondantes.

Au printemps 2017, le géographe Michel Cloutier, parcourant la batture vis-à-vis du 362, rue Saint-Germain Ouest, localise les traces d'une ancienne installation de pêche à environ 400 mètres au sud-ouest de l'avenue Léonidas. Avec Carl Johnson, nous relevons les traces de cette installation sur 500 mètres de longueur. En comptant que l'on plantait un piquet à tous les pieds de distance, c'est au moins 1 650 piquets qui étaient utilisés pour pêcher à la fascine à cet endroit.

On peut encore suivre cette installation de pêche à la trace, car nombre de moignons de piquets toujours présents dessinent son contour. Par ailleurs, d'après monsieur Paul-Émile Saint-Laurent, résident de longue date de l'ancienne partie de la rue Saint-Germain, située au nord du boulevard Jessop, on aurait pêché à cet endroit jusque dans les années 1950.



Quelques-uns des nombreux moignons de piquets de pêche à fascines visibles sur la batture.

Photographie : Alain Ross.

Même après l'abolition du régime seigneurial en 1854, les droits de pêche demeurent bien présents dans les actes notariés. Ils restent sujets à transmission, à donation et à toutes autres conditions d'utilisation et de cession. Par exemple, à l'anse au Sable, située à l'ouest de Rimouski, en avril 1861, Louis Parent loue à Thomas Parent, Jean Langis et Agapit Bélanger « un demi arpent de front [...] et le droit de tendre une pêche à poisson au nord de celle que le dit bailleur a coutume de tendre, en joignant les ailes de leur pêche à celle du dit Louis Parent ». Cependant, « si les ailes de la pêche des preneurs nuisent à celle du bailleur, qu'il aura droit à une petite part de poisson pour l'indemniser ». Au surplus, Parent se conserve le droit de tendre sa pêche devant ses propres terres avec ses locataires et « en prenant un tiers du poisson et contribuant pour les dépenses aussi pour un tiers<sup>36</sup> ». L'entente perdura jusqu'en mai 1869, lorsqu'Agapit Bélanger et Thomas Parent cédèrent leurs parts du bail à Jean Langis<sup>37</sup>.





À l'horizon (debout sous la lettre « A »), Michel Cloutier, posté à l'extrémité des traces de l'ancienne pêche à fascines et, au premier plan, Carl Johnson.

Photographie : Alain Ross.



Figure 5. Les pêches à fascines de l'anse au Sable en 1923, où l'on pêchait depuis longtemps.

À droite : on aperçoit cinq pêches tendues par les cultivateurs de Sacré-Cœur en 1923.

À gauche : élèves du Séminaire de Rimouski en pique-nique au Rocher Blanc le 5 juin 1923.

Photographie tirée de Lionel Pineau et Marc Parent, *Centenaire de la paroisse de Notre-Dame du Sacré-Cœur, Rimouski*, comité du centenaire de Notre-Dame du Sacré-Cœur, 1976.

### Au cœur de l'économie locale

À la fin des années 1860, alors que Rimouski est sur le point de devenir un siège épiscopal – signe d'un développement économique et social significatif – et que la région est en voie de s'intégrer au nouveau

circuit ferroviaire en cours de construction, la pêche à fascines demeure une activité fondamentale pour les habitants du littoral.



En 1865, le Dr Pierre Fortin, venu à bord de la goélette du gouvernement, *La Canadienne*, fait halte à Rimouski pour contrôler les droits de pêche dans le secteur. Du cap Enragé jusqu'à Les Boules, il visite 95 installations de pêche à fascines<sup>38</sup>. Deux ans plus tard, en 1868, il est à nouveau de passage. Cette fois, il dénombre la présence de 56 pêches, depuis l'anse aux Coques en montant jusqu'à la baie du Ha! Ha! Ces pêches sont abondantes. Elles ont rapporté 1 536 saumons, 7 779 aloses, 12 914 barils de harengs, 4 095 barils de sardines et une quantité importante de barils de poissons destinés à l'engrais. Cette année-là, à la seule île Saint-Barnabé, Louis-Jacques Lepage, dit Jaco Lepage, a pris dans ses installations 90 saumons,

900 aloses, 1 100 barils de harengs et 300 barils de sardines, tandis que ses voisins Laurent Bouillon (pour le compte d'Ulric-Joseph Tessier) et Simon Chalifour en récoltaient à peu près l'équivalent chacun. D'après l'*Annual Report of Marine and Fisheries* du gouvernement canadien, pas moins de 650 installations de pêche à fascines sont dénombrées sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, de Lotbinière à Les Boules, en passant par Rimouski. Sur ce nombre, 12 se succédaient sur le littoral de Sainte-Luce, 11 à Pointe-au-Père, 17 à Rimouski et à l'anse au Sable, 17 au Bic et sept à Saint-Fabien. Le paysage était caractérisé par l'omniprésence de ces innombrables piquets<sup>39</sup>.

Tableau 1. Propriétaires de pêches à fascines dans la région de Rimouski. De Cap Enragé à L'Anse-aux-Coques – 1866

Nom des détenteurs	Localité	Commentaires
1. Étienne Doucet 2. Joseph Doucet et William Dubé 3. Ferdinand Bernard et Joseph St-Laurent	Cap Enragé	
4. Théophile Chassé 5. Jacob Arseneau 6. Isaie Dionne, jr 7. Isidore Côté	Île du Massacre	
8. George Sylvain 9. Xavier Parent 10. George Lavoie & St-Pierre	Rivière-Hâtée	
11. Pierre Gagnon 12. François Lavoie et Joseph Dubé 13. Auguste Bradley 14. Samuel Fournier 15. Vital Rioux 16. J. Baptiste Pineau	Rimouski – 40 acres à l'est de Rivière-Hâtée	Loué par Martial Labrie
17. Sifroy Marin 18. Charles Drapeau 19. Félix Lévesque 20. Louis Gagné et Louis Lepage 21. Pierre Langé [Langis] 22. Johannan Dubé 23. Pierre Parent et Elzear Drapeau 24. François Parent 25. Louis Parent, Jean Langé [Langis] et Augustin Michaud 26. Joseph Parant 27. Nicholas Pineau	Anse-au-Sable	Sur la propriété de O. Parant. Louis Parant, près de la côte, Jean Langé [Langis] et Augustin Michaud, plus au large. Le tout ne formant ensemble qu'une seule et même pêche.
28. Jacques Parant 29. Jean Langé [Langis]	Îlet Canuel	
30. Simon Chalifour 31. Laurent Bouillon 32. Jacques Lepage	Île Saint-Barnabé	

L'Estuaire

Nom des détenteurs	Localité	Commentaires
33. Hubert St-Laurent	De Rivière Rimouski à Pointe-au-Père – Pointe à Malcolm Riel	
34. Rieule Bauville Sr, B. Bauville et Hilaire St-Laurent 35. Pierre Poirrier, Charles Bauville et William Lavoie 36. Joseph St-Pierre, Joseph St-Laurent et Pierre St-Laurent 37. Xavier Lemieux et Olivier Gagné 38. Maxime St-Laurent	Quai de Rimouski-Est	
39. Louis Canuel, Sarrasin Bélanger, Baptise Beaulieu 40. Louis-Marie Lavoie	Pointe-au-Père	Organisée cette année pour la première fois (1866); cette pêche a été annulée. Cette pêche n'ayant pas eu lieu en 1864 a été annulée.
41. Rémi Langlois 42. Louis Desrosiers 43. Pierre Lavoie (fils de Marcel) 44. Pierre Drapeau 45. Laurent et Joseph Lavoie 46. Théodore Goulet et Octave Ouellet 47. Octave Ouellet 48. Augustin Charrest 49. Elzear Côté 50. Célestin Lavoie 51. Athanase Langevin 52. Augustin Hamel	Sainte-Luce	Organisée cette année pour la première fois (1866); cette pêche a été annulée.  Organisée cette année pour la première fois (1866); cette pêche a été annulée.
53. Jean-Baptiste Pelletier 54. Paul St-Laurent 55. J.B. Pelletier et Miller 56. André Simard 57. Barthelemy Blanchet 58. Elzear Côté 59. Pierre Faucher, Pierre Drapeau et T. Drapeau 60. Michel de Champlain 61. Olivier de Champlain 62. Hubert Langlois 63. Louis de Champlain 64. Pierre Desrosiers 65. George Dubé 66. Amable Lavoie	Anse-aux-Coques	Cette pêche n'ayant pas eu lieu en 1864 a été annulée.  Organisée cette année pour la première fois (1866); cette pêche a été annulée.  Il y a eu deux pêches : une à l'extérieur, qui avait toujours eu lieu, et une près du rivage, autorisée cette année seule- ment pour la première fois. Cette dernière a été annulée.
67. Julien St-Laurent 68. France Ruel 69. Magloire Carrier 70. Denis Lacroix 71. Anselme Côté		Organisée cette année pour la première fois (1866); cette pêche a été annulée.

Données tirées de : « Brush fisheries – from Cape Enragé (Bic) to River Rimouski ; and comprising St. Bernabé and Canuel Islands », dans *Report of the Commissioner of Crown Lands of Canada for the Year 1866*, Ottawa, Hunter, Rose & Company, 1867, p. 90-92.

Tableau 2. Répartition des pêches à fascines à Rimouski  
De Sainte-Luce à Cap-à-l'Original - 1868

Localité	Noms des propriétaires	Type de filets de pêche utilisés				Espèces de poissons								Sous bail ou licence	
		Filets à saumon	Fascines avec filet	Fascines	Pêche à l'anguille	Saumon (nb)	Alose (nb)	Barils de harengs	Anguille (nb)	Barils d'esturgeons	Barils de sardines	Bar et poisson blanc (dz)	Barils de petits poissons		Poisson pour engrais
Sainte-Luce	Magloire Carier			1				20							
Anse-aux-Coques	François Ruel			1				25							
	Julien St-Laurent			1				30							
	Amable Langlois			1				10			96				
	Michel de Champlain			1				12			75				
	Hubert Langlois			1				9			90				
	Olivier de Champlain			1				8			80				
	Elzéar Côté			1				7			60				
	Pierre Aubain			1				10			55				
	André Simard			1				9			75				
	Nazaire St-Laurent			1				15			100				
N. P. Pelletier			1				10			200					
Anse-au-Lard	Augustin Richard			1				9			77				
	Théophile Goulet			1				7			100				
	Louis Antoine Lavoie			1				10			80				
	François Simard			1				8			55				
	Charles Drapeau			1				6			60				
	Louis Desrosiers			1				9			60				
	Rémy Langlois			1		35		12			40				1
Pointe-au-Père	Veuve Langlois			1		4		9			45				
	Louis Marie Lavoie			1				10			30				
	B. St-Laurent			1				15			4				
	Ruel Banvil			1				100			50			10	
Quai de Rimouski	St-Laurent et Lavoie	1				152								1	
Pointe-aux-Quilles	Hubert St-Laurent			1						25			30		1
Île Saint-Barnabé	Jacques Lepage			1		90	900	1110			300			300	1
	Laurent Bouillon			1		100	1000	1000			250			350	1
	Simon Chalifour			1		110	1200	1100			200			360	1
Îlet Canuel	Jean Langis et N. Bégin			1		60	100	1050			25			100	1
	Jacques Parant			1		20	800	800			20			50	1
Anse-aux-Sables de Rimouski	Joseph Parant			1		20	100	100			100			90	
	M. Michaud, Louis Parant			1		125	900	5000			500			1200	
	Pierre Parant			1		20	95	800			20			50	
	J. Dubé			1		10	45	100			50				
	Pierre Langis			1		8	36	90			45				
	Félix Lévesque					7	50	250			55			50	
	Syfois Morin			1		10	100	150			90			30	
	J. Bte. Pruneau			1		8	55	75			80			25	
	Samuel Fournier			1		7	61	100			60			25	
	François Lavoie			1		7	50	130			50			20	
Bic	Pierre Gagnon			1		10	75	90			80			15	
Rivière-Hâtée	Georges Lavoie			1		8	80	50			75			8	1
	Xavier Parant			1		7	100	50			60			40	
	Jean Bte. Fournier			1		20	400	200			50			30	
Île du Massacre	G. Sylvain	1				350									1
	Capitaine Morin			1		20	25	45			20			15	1

L'Estuaire

Localité	Noms des propriétaires	Type de filets de pêche utilisés				Espèces de poissons							Sous bail ou licence		
		Filets à saumon	Fascines avec filet	Fascines	Pêche à l'anguille	Saumon (nb)	Alose (nb)	Barils de harengs	Anguille (nb)	Barils d'esturgeons	Barils de sardines	Bar et poisson blanc (dz)		Barils de petits poissons	Poisson pour engrais
Île Brûlée	Isidore Côté			1		10	30	30			15			5	1
	Jacob Arseneau			1		15	30	35			25			10	1
	Joseph Lamard			1		8	36	30			12				
	A. Couture			1		10	10	10			12				
Islet à d'Amour	Hector Bérubé			1		8	25	20			7				
Cap Enragé	Widow Longchamps	1				200									1
	Baptiste Michaud			1		12	30	36			8				1
	Étienne Doucet			1		15	75	100			10			35	
Anse à la Truie	Régis Michaud			1		25	70	75			20			20	1
Cap-à-l'Orignal	Damase Labrie			1		30	60	60			25			5	1
Baie du Ha! Ha!	Abraham Dumas			1		25	400	50			75			67	1
Îlet au Flacon	Solomon Lavoie	1	1			100	150	175			50			75	1
Saint-Fabien	Pascal Lauzon			1				50			25				
Anse à Mercier	Isaac Lauzon			1				80			40				
	David Rioux			1				75			36				
	Norbert Mercier			1		45		150			50			48	1

Données tirées de : « Return of Fishing Stations, yield, value, kinds of Fish, & C., within the District of the undersigned Fischery Officer. », dans *Annual Report of the Department of Marine and Fisheries, for the Year 1868*, Ottawa, Hunter Rose & Co, 1869, p. 70-71.

En juin 1867, la seigneuresse Luce-Gertrude Drapeau, depuis le manoir de Rimouski, écrit à Ulric-Joseph Tessier pour lui rapporter les activités des fermiers de l'île Saint-Barnabé : « Votre pêche n'a pas beaucoup réussi, elle a parti deux fois et pris bien peu de poisson<sup>40</sup>. » Quelques jours plus tard, elle précise que Laurent Bouillon, découragé du résultat de la pêche, affirme « qu'à ce compte-là, qu'il a du sel pour deux ans<sup>41</sup> ». Ces doléances sont répétées dans chaque lettre, mais la seigneuresse Drapeau s'assure néanmoins que le « 1<sup>er</sup> et plus beau saumon » capturé par Bouillon dans les pêches de Tessier soit « envoy[é] à Mme votre femme et légitime épouse<sup>42</sup> ». Politesse oblige, l'ordre des choses est sauve. Cette correspondance de Luce Gertrude Drapeau laisse entrevoir toutes les difficultés que connaissent les propriétaires d'installations de pêche à fascines et de ceux qui s'en occupent au quotidien. En effet, si, d'une part, les grands vents du nord-est sont favorables aux prises abondantes de poissons, en contribuant à les diriger vers les rivages, d'autre part ces mêmes vents endommagent régulièrement les fascines. Il faut alors réparer les installations, au prix d'efforts et de coûts additionnels.

Une vingtaine d'années plus tard, la presse hebdomadaire voit le jour à Rimouski et les grandes prises s'imposent comme des nouvelles dignes de mention. En mai 1886, le journal *L'Écho du Golfe* rapporte par exemple que « dans une seule marée, M. Côté, locataire de la pêche de M. Tessier, à l'île Saint-Barnabé a sauvé 947 aloses qu'il a vendues au prix de 7 piastres et demie à 10 piastres le cent ». L'article se poursuit : « Le mois suivant, ce même locataire trouve 1 500 aloses dans sa pêche à fascines<sup>43</sup> ». Pareille plongée dans les sources montre que la pêche occupe le quotidien des Rimouskois et permet de se faire une idée de son importance économique en même temps que de comprendre la teneur de ce que pouvait être une « bonne » pêche.

Parfois, le poisson n'est pas récolté à des fins commerciales. Par exemple, en 1893, Ulric-Joseph Tessier passe un bail de location pour la ferme de l'île Saint-Barnabé avec Évariste Saint-Pierre. Ce dernier doit « fournir et traverser au sud, vis-à-vis la grève de la ferme du bailleur, trois charges de chaland de quinze barriques de poisson chacune [...] jusqu'à

concurrence de quarante-cinq barriques de poisson<sup>44</sup> ». Ce poisson est destiné à engraisser le jardin de la famille Tessier. C'est donc dire que la pêche à la fascine est à la fois une source de subsistance pour de nombreuses familles, une source de revenus pour certains notables et aussi une ressource complémentaire à d'autres activités économiques locales, dont l'agriculture.

En 1897, les Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire font l'acquisition, au sud de la voie ferrée, de la terre localisée entre les avenues Belzile et Hupé, où elles comptent ériger leur couvent. De là, en descendant au fleuve, des particuliers occupent le terrain, mais les religieuses ont quand même le « droit de chasse et de pêche [...] attaché à la terre présentement vendue, attendu que cette dernière est en fief<sup>45</sup> ». Elles font construire une installation de pêche à fascines sur la batture. La mémorialiste de la congrégation, dans sa chronique du 14 mai 1907, raconte :

Grande quantité de harengs – 300 quarts – dans la pêche ce matin. Monsieur Bérubé et ses hommes vont passer la journée dans ce trafic de poissons, nous dit-on. À la récréation du soir, il nous arrive de la ferme un tombereau de poissons à préparer : vite sont sur pieds les connaisseuses en ce genre de travail. La cloche donnant le signal du coucher les trouve à leur tâche inachevée. Mère Assistante générale [Marie de la Victoire] a pourvu à leur prière du soir, elle a été faite tout en égorgeant le pauvre hareng et dispense leur est donnée pour finir le travail qui ne peut être remis au lendemain<sup>46</sup>.

Cette anecdote est révélatrice de l'importance de la pêche en général, et de la pêche à fascines en particulier, dans le quotidien des Rimouskois. Les montées scandent les saisons et les journées de grandes prises cassent le rythme du quotidien alors qu'un arrêt de toute activité s'impose afin de parer les poissons pour la conservation. Il en va de la survie alimentaire de plusieurs.

### Une ressource en déclin

À compter du milieu du 19<sup>e</sup> siècle, l'abondance du poisson décline progressivement et la pratique de la pêche à la fascine suit la même tendance. Les rivières à saumon, comme la Rimouski, deviennent les sites d'implantation de scieries qui jettent leurs débris dans leurs eaux. Au début du 20<sup>e</sup> siècle, d'autres sont harnachées pour produire de l'électricité et deviennent inhospitalières pour les saumons en fraie.

Après la Deuxième Guerre mondiale, la surpêche du hareng, et probablement la pollution, font en sorte que seules les meilleures frayères, comme celle de l'île Verte, subsistent encore pendant quelque temps. L'alose est disparue. L'anguille est toujours abondante, jusqu'à ce que soit reconstruit le barrage hydroélectrique de Beauharnois en 1962, qui est reconnu pour hacher menu les anguilles qui descendent des Grands Lacs. La construction des îles du site de l'Expo 1967 a sérieusement perturbé les eaux du fleuve Saint-Laurent et ses ressources halieutiques.

À l'ouest de la région, la pêche à l'anguille disparaît presque complètement : des 141 installations de pêche recensées en 1868 entre Saint-André (Kamouraska) et Saint-Roch-des-Aulnaies, il ne s'en trouve aujourd'hui plus que six. Dans la région de Rimouski, quelques agriculteurs-pêcheurs poursuivent cette activité, comme à Pointe-au-Père ou à l'îlet à Canuel, où l'on pêche jusqu'à la fin des années 1970. À Sainte-Luce, Jacques Langlois, irréductible descendant d'agriculteurs-pêcheurs, y pratique encore la pêche à la fascine en 2015. Au moment de la création du parc national du Bic, en 1987, les sites de pêche encore actifs à l'îlet au Flacon, à la baie du Ha! Ha!, à l'anse à Mouille-Cul et au cap Enragé cessent rapidement leurs activités. Voué à la conservation, le parc ne peut maintenir une activité d'exploitation des ressources halieutiques.

\* \* \*

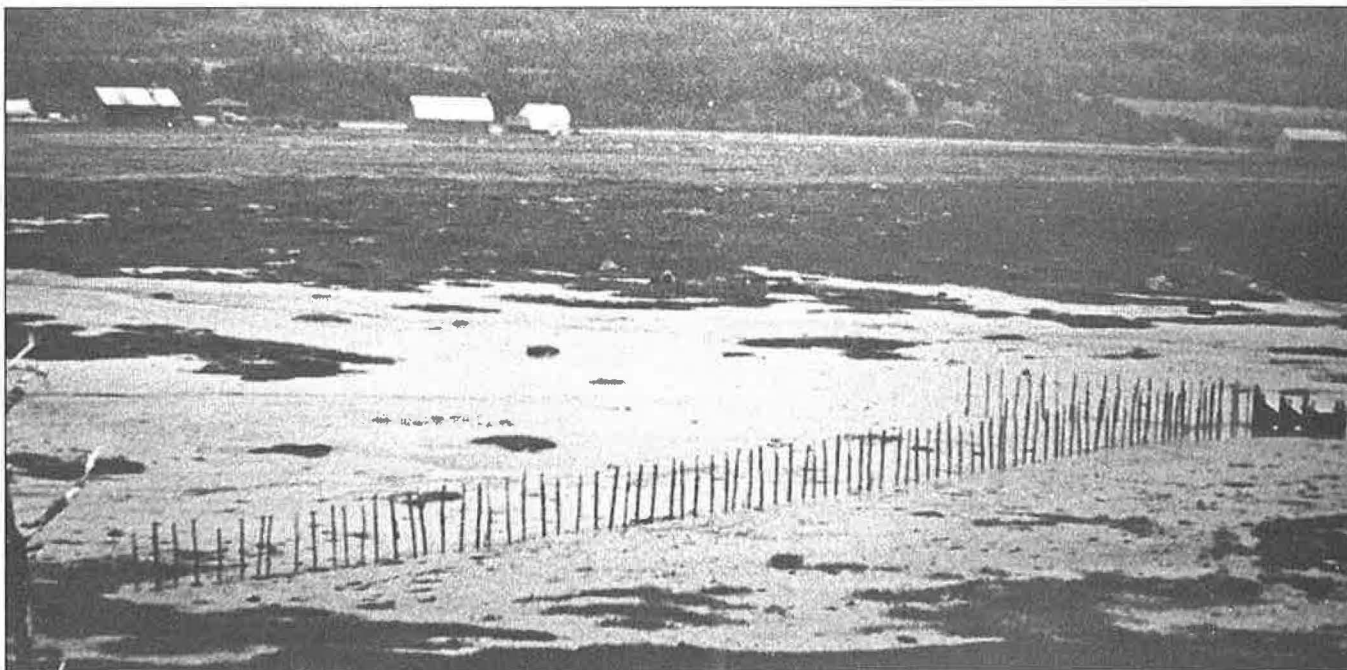
La pêche à la fascine a marqué le paysage de Rimouski et scandé le rythme des saisons des habitants du littoral pendant plus de trois siècles. En fournissant un approvisionnement alimentaire assez stable et abondant, elle a favorisé l'installation des premiers habitants. Tendre une pêche et parer le poisson peuvent également être des activités de collaboration ayant contribué à structurer la communauté. Par les surplus que nous croyons qu'elle pouvait générer, cette activité de pêche a pu pendant longtemps contribuer au développement de la région. C'est ce que nous voulions souligner par ce parcours en archives.





Une pêche à fascines à l'anse à Mouille-Cul au moment de la création du parc national du Bic en 1987.

Photographie : Pierre Dumais.



Pêche à fascines dans la baie du Ha! Ha! en 1986, sur le futur site du parc national du Bic. Cette pêche comporte un piège pour l'anguille avec son ansillon, sa bourrole et son coffre.

Photographie : Pierre Dumais.



**Pêche pour l'anguille de la famille Beaulieu de Rivière-Ouelle en août 2011. Au premier plan, des éléments de pièges : ansillons, bourroles et coffres prêts à être installés pour la pêche de septembre et d'octobre, avec la cabane de pêche et les piquets déjà installés sur la batture.**

Photographie : Alain Ross.



**La pêche de monsieur Jacques Langlois, à Sainte-Luce, en 2016.**

Photographie : Alain Ross.



**Une pêche tendue à l'est du Phare de Pointe-au-Père en 1977.**  
Photographie tirée du macro-inventaire du ministère des Affaires culturelles.



**Une pêche à l'anguille tendue entre l'îlet à Canuel et le Rocher-Blanc, en 1977**  
Photographie tirée du macro-inventaire du ministère des Affaires culturelles.

## Notes

- 1 Chercheur indépendant et administrateur à la Société rimouskoise du patrimoine, Alain Ross a œuvré comme illustrateur spécialisé en patrimoine pour le Musée d'archéologie du Bas-Saint-Laurent, le Groupe de recherches en histoire du Québec rural et la firme de consultants en archéologie et patrimoine Ethnoscop.
- 2 Marcel Moussette, *La pêche sur le Saint-Laurent : répertoire des méthodes et des engins de capture*, Montréal, Boréal Express, 1979, p. 125-139.
- 3 « Relation de 1634 », dans Ruben G. Thwaites (éd.), *The Jesuit Relations and Allied Documents*, Cleveland, Burrows Brothers Co., 1897, vol. 6, p. 308.
- 4 Bibliothèque et Archives du Canada (dorénavant BAC), MG1, C11A, vol. 6, f. 252, Procès-verbal de la visite effectuée par La Barre et Dutast dans le Bas-Saint-Laurent, 20 mai 1684.
- 5 Abbés Laverdière et Casgrain, jésuites, *Le Journal des Jésuites publié d'après le manuscrit original conservé aux archives du Séminaire de Québec*, année 1856, J.-M. Valois, 1892, p. 201, repris dans Mario Mimeault, *La pêche à la morue en Nouvelle-France*, Québec, Septentrion, 2017, p. 52.
- 6 BAnQ-Q, Aveux et dénombremens, vol. I, f. 183v-186r, 25 août 1724.
- 7 Louise Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal au XVII<sup>e</sup> siècle*, Montréal, Boréal, 1974, p. 272-273; Alain Laberge et coll., *Histoire de la Côte-du-Sud*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1993, p. 96.
- 8 Communication personnelle de Mario Mimeault à l'auteur, le 5 juin 2017. De Mario Mimeault, on consultera aussi, à propos de Joachim Vautour et des activités de pêche dans le milieu bas-laurentien, l'article suivant : « Joachim Vautour, pêcheur résidant à Rimouski au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent / L'Estuaire*, vol. XIV, n° 2 (juin 1991), p. 14-17.
- 9 BAnQ-Q, Fonds Cour supérieure, District judiciaire de Québec, Insinuations, CR301, P1758, Vente de Louis Lepage à Pierre Lepage, 10 octobre 1735.
- 10 Communication personnelle de Mario Mimeault à l'auteur, le 5 juin 2017.
- 11 BAnQ-Q, Fonds Prévôté de Québec, TL1, S11, SS1, D99, P292, Cause entre Jean Simon et Pierre Soucy, 17 août 1751.
- 12 BAnQ-Q, Greffe de P.-L. Descheneaux, CN301, S83, Copie, à la demande de Joseph Drapeau, de l'acte de dépôt d'un ordre de Pierre Rigaud Marquis de Vaudreuil, Gouverneur de la Nouvelle-France, qui maintient les Molé Lepage en possession de l'établissement de pêche aux saumons de l'Anse-aux-Coques, 12 août 1791.
- 13 BAnQ-Q, Fonds de la Cour des plaidoyers communs du district de Québec, TL24, S1, D1154, Procès entre Louis Lepage de Saint-Germain [...] Pierre Lepage de Saint-Barnabé (II) et David Algeo, 31 août-1<sup>er</sup> octobre 1771.
- 14 BAnQ-R, Fonds Famille Tessier, P1, S11, P32, Convention entre Paul de Molé, seigneur de la Pointe-au-Père, et Pierre Lepage de Saint-Barnabé (II), coseigneur de Rimouski, 1773, 22 novembre.
- 15 BAnQ-R, Fonds Famille Tessier, P1, S11, P35, Concession par le sieur Paul de Mole Lepage à Isabelle Mole Lepage, 2 novembre 1773.
- 16 BAnQ-R, Fonds famille Tessier, P1, S11, P36, Convention entre Louis Alexandre Molé Lepage et Antoine [Penoust], 4 novembre 1773.
- 17 BAnQ-R, Greffe du notaire Michel Saindon, CN104, S50, Mariage de Paul Landais et de Marie Carès veuve Petit, 7 avril 1777.
- 18 BAnQ-R, Greffe du notaire Augustin Dionne, CN104, S20, Obligation consentie par Antoine Petit Pilote en faveur du Sieur & Dame Paul Landais son beau-père et mère, 3 juin 1797.
- 19 BAnQ-R, Greffe du notaire Bernard Dubergès, CN104, S25, Inventaire après décès de Joseph Mignot dit Labrie, 25 novembre 1802.
- 20 *Annual Report of the Department of Marine and Fisheries, for the year 1868*, Ottawa, Hunter, Rose & Co., 1869, p. 71-72.
- 21 BAnQ-Q, Fonds Cour supérieure, District judiciaire de Québec, Insinuations, CR301, Donation faite par Pierre Lepage & Dame Véronique Rioux à Joseph Lepage leur fils, 2 juillet 1781.
- 22 BAnQ-Q, Greffe du notaire F.-D. Rousseau, CN301, S245, Vente de droits par Louis Trudel à Charles Derome, 24 juin 1782.
- 23 BAnQ-Q, Greffe du notaire Alexandre Dumas, CN301, S92, Généalogie des propriétaires du fief de Rimouski, 15 avril 1791.
- 24 BAnQ-R, Fonds famille Tessier, Collection Drapeau, P1, S10, P27, Liste des tenanciers de Rimouski qui ont pris le titre nouvel jusqu'à ce jour 6 septembre 1791.
- 25 Archives de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski, Fonds Fabrique Saint-Germain de Rimouski, *Documents les plus importants de la Fabrique de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski copiés ou recueillis en 1875*, 1736-1782, p. 20-21.
- 26 BAnQ-R, Greffe du notaire Bernard Dubergès, CN104, S25, Partage des héritiers de Pierre Lepage de Saint-Barnabé (fils), 21 octobre 1799.
- 27 BAnQ-R, Greffe du notaire Pierre Gauvreau, CN101, S7, Donation entre vifs par Dame Claire Damien veuve de feu Sr. François-Nicolas Lepage aux Sieurs François & Amable Lepage ses fils, 10 septembre 1824.



- 28 BAnQ-R, Greffe du notaire Pierre Gauvreau, CN101, S7, Donation Melchior Réhel à Alexis Réhel, 22 décembre 1824.
- 29 BAnQ-R, Greffe du notaire Bernard Dubergès, CN104, S25, Donation Antoine Morin père à Jean Langlois, pilote, 16 octobre 1799.
- 30 BAnQ-R, Greffe du notaire Augustin Dionne, CN104, S20, Cession de Joseph Saint-Laurent à Jacques Hugues, 8 août 1809.
- 31 BAnQ-R, Greffe du notaire Pierre Gauvreau, CN101, S7, Vente de terre par Charles Banville au Sr. Barthélémy Lemieux, 18 janvier 1825.
- 32 BAnQ-R, Greffe du notaire Pierre Gauvreau, CN101, S7, Vente de terre par Charles Banville *et uxore* à Barthélémy Lemieux *et uxore*, 19 octobre 1825.
- 33 BAnQ-R, Greffe du notaire Pierre Gauvreau, CN101, S7, Vente de moitié d'une pêche par Françoise Lévesque à Jean-Bte Saint-Laurent, 2 février 1830.
- 34 BAnQ-R, Greffe du notaire Pierre Gauvreau, CN101, S7, Vente de terrain par Joseph Dupuis dit Gilbert à Samuel Bradley, 13 juillet 1830. Le lopin en question était une partie du lot identifié par le n° 63 dans le Diagram[me] de la Seigneurie Rimouski appartenant aux Dames Drapeau, dressé par l'arpenteur Duncan Stephen Ballantyne en 1840 (BAnQ-R, Fonds Famille Tessier, P1, S100, P7). À cette dernière date, le lot était en la possession de Joseph Côté et un moulin à scie était établi sur le lot adjacent, en aval.
- 35 BAnQ-R, Greffe du notaire Pierre Gauvreau, CN101, S7, Vente de terrain par François Réhel à Ambroise Trudel, 18 mai 1835. BAnQ-R, Greffe du notaire Pierre Gauvreau, CN101, S7, Vente de terrain par François Réhel à Étienne Filion, 18 mai 1835.
- 36 BAnQ-R, Greffe du notaire Joseph Garon, CN101, S5, Bail à ferme par Louis Parent à Thomas Parent, Jean Langis & Agapit Bélanger, 24 avril 1861.
- 37 BAnQ-R, Greffe du notaire Joseph Garon, CN101, S5, Cession de parts de bail par les sieurs Agapit Bélanger et Thomas Parent en faveur du Sr. Jean Langis, 3 mai 1869.
- 38 *Report of the Commissionner of Crown Lands of Canada for the Year 1866*, Ottawa, Hunter, Rose & Co., 1867, p. 90-92.
- 39 *Annual Report of the Department of Marine and Fisheries, for the Year 1868*, Ottawa, Hunter, Rose & Co., 1869, p. 70-71.
- 40 BAnQ-R, Fonds famille Tessier, P1, S1, SS2, P267, Luce- Gertrude Drapeau à Ulric-J. Tessier, 1<sup>er</sup> juin 1869.
- 41 BAnQ-R, Fonds famille Tessier, P1, S1, SS2, P267, Luce- Gertrude Drapeau à Ulric-J. Tessier, 7 juin 1869.
- 42 BAnQ-R, Fonds famille Tessier, P1, S1, SS2, P267, Luce- Gertrude Drapeau à Ulric-J. Tessier, 12 juin 1869.
- 43 Cité dans Marie-Andrée Massicotte, « Une île au large de la ville », dans *Rimouski 1696-1996, Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, vol. XIX n° 2 (juin 1996), p. 58.
- 44 BAnQ-R, Fonds famille Tessier, P1, S3, SS2, P65, Bail de l'île Saint-Barnabé par Ulric Tessier à Évariste Saint-Pierre, 23 mars 1893
- 45 Archives de la communauté des Sœurs du Saint-Rosaire, Collection Louise Martin, R.S.R., Cartable 100, n° 7c.
- 46 *Ibid.*

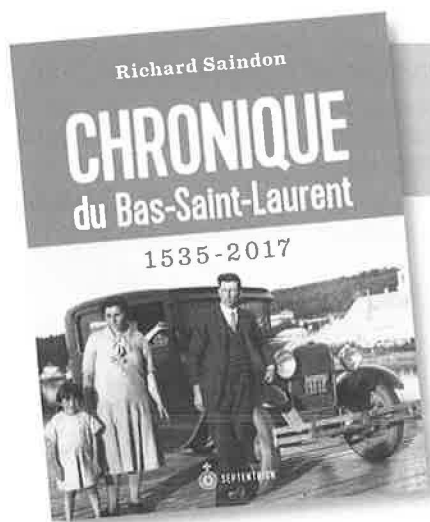




## Des livres à lire

*Jean-François RIOUX<sup>1</sup>*

Les livres dont il est question dans cette chronique peuvent tous être consultés à la section « documentation régionale » de la bibliothèque de l'Université du Québec à Rimouski.



**Richard Saindon**  
***Chronique du Bas-Saint-Laurent 1535-2017***  
**Québec, Québec : Les éditions du Septentrion**  
**2017, 377 pages**

Qu'ont en commun des événements aussi hétéroclites que la nomination en 2016 de l'ancien maire de Rimouski, Éric Forest, à la fonction de sénateur, l'ouverture du bureau des Archives nationales du Québec à Rimouski en 1979, l'inauguration en 1997 d'un nouveau foyer pour personnes âgées à Saint-André-de-Kamouraska et la destruction par les flammes de l'église de Baie-des-Sables en 1939? Tous ces événements ont eu lieu un 2 novembre!

Le dernier ouvrage de Richard Saindon, véritable chronique du passé, reprend la formule des éphémérides. Il relate, pour un jour donné, l'ensemble des faits notables qui sont arrivés par le passé.

Ce qui fait l'originalité de cette publication est le territoire couvert. Il ne s'agit pas, comme on l'a souvent vu ailleurs, de la recension des faits passés d'une seule paroisse ou d'une municipalité, mais plutôt celle de l'ensemble des événements qui ont marqué une région, le Bas-Saint-Laurent.

Dès la page couverture, l'illustration invite le lecteur à un retour dans le passé. Pour chaque jour du calendrier, Richard Saindon dresse une liste de faits et d'événements appartenant à l'histoire locale et régionale ou l'ayant bouleversée. En plus des éléments listés et brièvement évoqués, l'auteur a choisi, pour chaque journée, d'approfondir le contexte d'un événement additionnel jugé intéressant. Il le présente ainsi plus en profondeur, par un texte détaillé enrichi d'une photographie d'archives.

En tout, plus de 6 000 événements sont relatés dans cet ouvrage, agrémentés de 366 photographies d'archives. Gageons que ce nouveau livre de Richard Saindon deviendra rapidement un classique!

---

### Note

1 Jean-François Rioux est le bibliothécaire responsable des archives et de la documentation régionale à l'Université du Québec à Rimouski.

DES ÎLES DE LA MADELEINE  
À L'ÎLE NEPAWA

**Céline Lafrance et Sylvio Bénard**  
***Des Îles de la Madeleine à l'Île Nepawa :***  
***récit de vingt-sept familles madeliniennes ayant émigré en Abitibi en 1941 et 1942***  
**L'Étang-du-Nord, Îles-de-la-Madeleine,**  
**Québec : Les éditions la Morue verte, 2017, 325 pages**

Des Madelinots venus coloniser l'Abitibi? Cela semble à première vue peu probable, voire irréel. C'est pourtant chose vraie, mais qui s'en souvient? Ce magnifique ouvrage vient compléter un documentaire de 72 minutes des cinéastes Céline Lafrance et Sylvio Bénard. Fruit de recherches dans les documents d'archives et de précieux entretiens menés en 2014 avec les derniers témoins de ce mouvement de population, ce livre entend rappeler la migration de 27 familles pionnières parties des îles de la Madeleine pour coloniser l'île de Nepawa et Roquemaure, en Abitibi.

Cette migration est décidée dans un contexte économique très difficile. Un taux de chômage important, un problème de surpopulation, des rendements de pêche insuffisants, le spectre de la famine et la quasi-inexistence du bois de chauffage vont pousser plus de 200 Madelinots à répondre positivement à la solution du gouvernement de coloniser des lots vacants en Abitibi.

Ce livre nous renseigne sur l'histoire des plans de colonisation à travers diverses tentatives orchestrées par les gouvernements. On y découvre de manière simple et imagée le processus de sélection des colons : l'examen médical, le formulaire de Requête pour établissement, par lequel le colon s'engage à travailler sur son lot, et la réception de la lettre de confirmation indiquant le matricule correspondant au lot déterminé.

Ce qui rend cet album si exceptionnel est toutefois l'abondance des témoignages révélés de la bouche même de ceux qui ont entrepris l'un ou l'autre de ces voyages d'émigration en 1941 et en 1942. Ils ont raconté les adieux déchirants aux proches, la traversée en bateau, le reste du voyage en train, puis l'arrivée sur la terre promise, l'adaptation difficile et l'organisation d'une nouvelle vie. En revanche, grâce à ce livre, le souvenir de ces courageux colons est désormais fixé.

roméo  
bouchard

GENS  
DE MON  
PAYS

écosociété

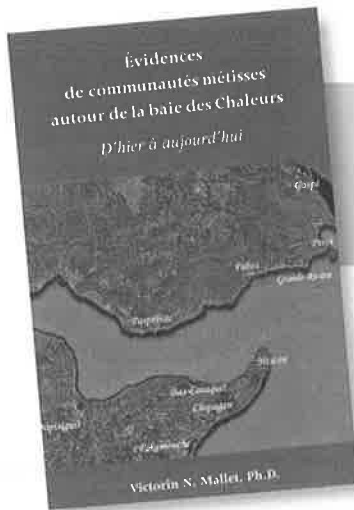
**Roméo Bouchard**  
***Gens de mon pays : portraits de Saint-Germain-de-Kamouraska***  
**Montréal, Québec : Les Éditions Écosociété**  
**2018, 146 pages**

À la lecture de ce livre, on a envie de quitter la ville pour s'installer dans un petit village de campagne. De là, on a le goût de s'attacher à ses habitants, d'être considéré des leurs et de se battre pour la subsistance et le développement de ce petit coin du monde. Ce livre est le cadeau de Roméo Bouchard aux gens de Saint-Germain-de-Kamouraska, dans le cadre du 125<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation.

Les Saint-Germain, des rebelles? C'est ce que prétend l'auteur en parlant d'eux. On serait tenté de le croire en prenant connaissance du contexte entourant la construction de l'église et de la décennie de lutte acharnée pour obtenir enfin une paroisse.

L'histoire d'amour entre l'auteur et le village débute en 1975, alors qu'il s'y établit sur une terre avec cinq amis. Il sera agriculteur à plein temps pendant vingt ans. De page en page, il raconte des fragments d'histoire locale. Il dépeint, à travers des récits qu'il nomme lui-même « portraits intimistes », la vie et les traits de caractère de personnes d'exception, de « légendes », vivantes ou décédées, d'icônes personnelles qui ont, à un moment ou à un autre, traversé sa vie. On y rencontre tour à tour la liberté, le courage, la dignité, l'attachement à la tradition et aussi le désespoir appelant la résilience...

Avec lucidité, sur fond d'une préoccupation pour la survie et la revitalisation des petites localités, Roméo Bouchard décrit la richesse et la beauté du terroir, de la vie campagnarde, où « chaque village est un pays, qui a ses fondateurs, son histoire, sa culture, son identité, sa réputation, ses personnages célèbres, ses originaux et ses détraqués » (p. 13). C'est un appel à poser un regard neuf sur les villages qui nous entourent.



**Victorin N. Mallet**

***Évidences de communautés métisses autour de la baie des Chaleurs d'hier à aujourd'hui***

**Shediac Cape, N.-B. : Victorin N. Mallet**

**2016, 471 pages**

La Cour suprême du Canada a statué en avril 2016 qu'elle reconnaissait les Métis comme des Autochtones à part entière. Toutefois, cette reconnaissance de statut ne vient pas forcément avec les droits reconnus aux Premières Nations. Encore faut-il qu'un Métis puisse démontrer son appartenance dans le temps à une « communauté métisse historique ». Or, le gouvernement fédéral doute que de telles communautés aient pu exister « historiquement » dans l'est du pays.

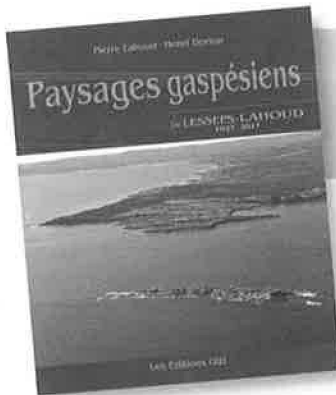
Pour l'auteur, l'aventure commence avec la parution en 2010 d'un premier ouvrage\* s'intéressant aux Métis de la baie des Chaleurs, d'où sont originaires ses ancêtres, eux-

mêmes Métis. Ce second ouvrage le mène plus loin dans sa quête et retrace d'abord l'histoire de la colonisation de l'est du pays par les Français au 17<sup>e</sup> siècle. Il nous fait découvrir la plus ancienne source gaspésienne établissant la présence de familles métisses autour de la baie des Chaleurs, l'incontournable « Registre de Sainte-Famille de Pabos » (le registre des actes enregistrés entre 1751 et 1757).

L'auteur identifie et analyse les familles mentionnées au registre autant à l'époque du Régime français qu'après 1763, alors que la colonie passe aux mains des Britanniques. Innovante, l'étude de Victorin N. Mallet l'est : l'auteur, loin de se baser uniquement sur des hypothèses, fait intervenir la science. En effet, des études d'ADN réalisées sur des descendants de familles métisses souches de la baie des Chaleurs (notamment les familles Caplan, Giraud et Rousseau) permettent d'établir sans l'ombre d'un doute une réelle affiliation aux Métis d'autrefois.

C'est mission accomplie pour l'auteur : une communauté métisse historique a bel et bien existé autour de la baie des Chaleurs avant la prise de possession du pays par les Britanniques en 1763!

\*Victorin N. Mallet. *Les Métis acadiens de la baie des Chaleurs*, Shediac Cape, N.-B. : Victorin N. Mallet, 2010, 264 p.



**Pierre Lahoud et Henri Dorion**

***Paysages gaspésiens : de Lesseps-Lahoud, 1927-2017***

**Québec, Québec : Les Éditions GID**

**2018, 239 pages**

Quatre-vingts ans, c'est la durée d'une vie humaine. Or, ce même laps de temps marquera de manière différente un paysage naturel, l'activité humaine ainsi que les mouvements de population. Dans ce cas, le temps écoulé sera synonyme de modifications plus ou moins importantes, de déplacements et de réorganisations. Rares sont les occasions qui nous permettent de constater visuellement l'étendue des changements causés par le temps sur un paysage.

Ce livre magnifique est l'une de ces occasions. Les auteurs, un historien, un photographe et un géographe, nous invitent du haut des airs à contempler la péninsule gaspésienne. Cinq cents photographies aériennes ont été prises de 2005 à 2010. Ce périple aérien est semblable à celui effectué par le célèbre aviateur Jacques de Lesseps en 1926 et en 1927, près de quatre-vingts ans plus tôt. Français de naissance, Lesseps a joué un rôle crucial dans le développement de la photographie aérienne dans la province.

Ainsi, 101 paysages aériens photographiés par Lesseps ont été comparés à des vues similaires prises par Pierre Lahoud. L'analyse qu'en fait le géographe Henri Dorion est pleine d'intérêt. On y découvre notamment le travail actif de l'érosion du littoral et l'envahissement de la forêt sur d'anciennes terres autrefois consacrées à l'agriculture. En ce qui concerne l'occupation humaine, il semble que le nombre d'habitations n'ait pas diminué.

Il devrait y avoir davantage de ces études comparatives du paysage. Historiens, géologues et sociologues pourraient en tirer des données éloquentes et utiles pour l'étude et l'enseignement, ainsi que pour le développement et la planification du territoire.



